



académie  
Grenoble



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

# Comité technique académique

---

**Séance du 22 janvier 2016**



## Comité technique académique

### Académie de Grenoble

#### Sommaire

---

<b>I. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2015 reportée au 1<sup>er</sup> juillet 2015</b>	page 4
<b>II. Préparation de la rentrée scolaire 2016</b>	
- <i>Prévisions d'effectifs des premier et second degrés</i>	page 53
- <i>Répartition des moyens d'enseignement des premier et second degrés</i>	page 70
- <i>Carte des formations relevant de la compétence du recteur</i>	page 77
- <i>CPRDFOP – Mesures complémentaires</i>	page 84
- <i>Postes spécifiques à l'inter académique – Additif à la liste présentée au CTA du 3 novembre 2015</i>	page 86
- <i>Réseau des EPLE – Information rentrée scolaire 2016</i>	page 88
<b>III. Questions diverses</b>	page 89

I – Approbation du procès-verbal de la séance  
du 22 juin 2015 reportée au 1<sup>er</sup> juillet 2015

## *Comité technique académique Académie de Grenoble*

---

Procès-verbal de la séance du  
22 juin 2015

Sont présents :

### **Membres de l'administration**

Monsieur Daniel FILÂTRE, recteur de l'académie de Grenoble, président de séance

Monsieur Bruno MARTIN, directeur des ressources humaines de l'académie de Grenoble

### **Experts invités de l'administration**

Monsieur Dominique MARTINY, secrétaire général de l'académie de Grenoble

Madame Jannick CHRETIEN, secrétaire générale adjointe de l'académie de Grenoble

Madame Maria GOËAU, secrétaire générale adjointe de l'académie de Grenoble

Madame Christine DODANE, inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ardèche

Madame Viviane HENRY, inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de la Drôme

Madame Dominique FIS, inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Isère

Monsieur Frédéric GILARDOT, inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie

Monsieur Pascal CLEMENT, inspecteur d'académie – directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie

Monsieur Emmanuel DELETOILE, chef de la DBF

Monsieur Hugues DESCAMPS, chef de bureau – DBF

Monsieur Franck LENOIR, chef de la DIPER E

Madame Marie-Laure FERREIRA, chef de la DIPER A

Madame Céline ARABIAN, chef du SESPAG

Madame Marie-Lise DIJON, gestionnaire – SESPAG

Madame Caroline OZDEMIR, chef de la DOS

Madame Caroline COLLOMB, chef de bureau – DOS 3

Madame Josiane AVÈQUE, chef de la DIFOR

Monsieur Christophe CLANCHE, adjoint au délégué académique aux actions de formation

Monsieur Bruno ETIENNE, chef des services académiques d'information et d'orientation

Monsieur Yaël BRISWALTER, délégué académique au numérique

Madame Alexandrine DEVAUJANY, doyenne des IEN ET-EG-IO

Madame Caroline COLLOMBAT, secrétaire de séance – Secrétariat général

### **Représentants des personnels**

#### **Pour le Sgen-CFDT**

*Membres titulaires*

Monsieur Alexis TORCHET

Monsieur Daniel CHEVROLAT

*Membre suppléant*

Monsieur Gilles PETIT

**Pour l'UNSA-Education**

*Membres titulaires*

Madame Karine AVVENENTI

Madame Marie-Pierre BERNARD

*Membres suppléants*

Monsieur Serge RAVEL

Monsieur Jean-Marie LASSERRE

---

**Le CTA ne peut se tenir faute de quorum, la séance est reportée au 1<sup>er</sup> juillet 2015.**

Le secrétaire général de  
l'académie de Grenoble



Dominique MARTINY

## Comité technique académique Académie de Grenoble

---

Procès-verbal de la séance du  
1<sup>er</sup> juillet 2015

Sont présents :

### **Membres de l'administration**

Monsieur Daniel FILÂTRE, recteur de l'académie de Grenoble, président de séance  
Monsieur Bruno MARTIN, directeur des ressources humaines de l'académie de Grenoble

### **Experts invités de l'administration**

Monsieur Dominique MARTINY, secrétaire général de l'académie de Grenoble  
Madame Jannick CHRETIEN, secrétaire générale adjointe de l'académie de Grenoble  
Madame Maria GOËAU, secrétaire générale adjointe de l'académie de Grenoble  
Madame Christine DODANE, inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ardèche  
Monsieur Frédéric GILARDOT, inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie  
Monsieur Pascal CLEMENT, inspecteur d'académie – directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie  
Monsieur Emmanuel DELETOILE, chef de la DBF  
Monsieur Franck LENOIR, chef de la DIPER E  
Madame Marie-Laure FERREIRA chef de la DIPER A  
Madame Céline ARABIAN, chef du SESPAG  
Madame Caroline OZDEMIR, chef de la DOS  
Madame Caroline COLLOMB, chef de bureau – DOS 3  
Madame Josiane AVÈQUE, chef de la DIFOR  
Monsieur Michel LOISY, délégué académique aux actions de formation  
Monsieur Bruno ETIENNE, chef des services académiques d'information et d'orientation  
Monsieur Yaël BRISWALTER, délégué académique au numérique  
Monsieur Patrick FERRAND, doyen des IA-IPR  
Madame Caroline COLLOMBAT, secrétaire de séance – Secrétariat général

### **Représentants des personnels**

#### **Pour la FSU**

##### *Membres titulaires*

Madame Corinne BAFFERT  
Madame Françoise GUILLAUME

##### *Membres suppléants*

Monsieur Alexandre MAJEWSKI  
Madame Catherine BLANC-LANAUTE  
Monsieur Jacques AGNES

##### *Expert désigné par le FSU*

Madame Frédérique PENAVERE

#### **Pour le Sgen-CFDT**

##### *Membres titulaires*

Monsieur Alexis TORCHET  
Monsieur Daniel CHEVROLAT

*Membres suppléants*

Madame Florence DUBONNET  
Monsieur Gilles PETIT

**Pour l'UNSA-Education**

*Membres titulaires*

Madame Karine AVVENENTI  
Madame Marie-Pierre BERNARD

*Membre suppléant*

Monsieur Serge RAVEL

**Pour FO**

*Membre suppléant*

Monsieur Pascal BONHOMME

*Experts désignés pour FO*

Monsieur Pierre GARINO  
Monsieur Philippe BEAUFORT

---

**Le comité technique académique initialement prévu le 22 juin 2015 n'a pas pu se tenir, faute de quorum.**

**Monsieur le recteur** ouvre la séance à 14 heures 45.

**Monsieur MAJEWSKI** est désigné secrétaire adjoint de séance.

**Monsieur AGNES** fait une déclaration liminaire commune à la FSU et FO (**annexe 1**).

**Monsieur RAVEL** fait une déclaration liminaire au nom de l'UNSA-Education (**annexe 2**).

**Monsieur TORCHET** fait une déclaration liminaire au nom du Sgen-CFDT (**annexe 3**).

**Monsieur le recteur** indique que l'intervention de monsieur AGNES appelle peu de réponses de sa part car le ministère de l'éducation nationale a déjà répondu. Le choix des organisations syndicales de boycotter la séance du 22 juin et de venir huit jours après n'est pas celui qu'il aurait fait. Les représentants des personnels affichent des postulats de principe alors que c'est dans le dialogue que l'on avance. Pour lui, il est essentiel d'avancer sur les différents points.

Il reste convaincu que certains enseignants ont une démarche pédagogique interdisciplinaire et que ce dispositif fonctionne. Pour lui, il faut s'engager dans ce travail d'interdisciplinarité et un plan de formation est absolument nécessaire.

Concernant le fait de recevoir des délégations en audience, il rappelle que si son agenda le permet, il le fait. Si ce n'est pas possible, une autre solution est trouvée.

Il a assisté à une réunion de principaux de collèges où l'expérimentation de la réforme est déjà en place. Il en ressort quelque chose de très intéressant et qui se trouve être le cœur de notre métier. Les enseignants rencontrés ne sont pas à l'aise avec l'échec de leurs élèves. Cette réforme est nécessaire et a fait l'objet de consultations. Il est prêt à recevoir les représentants des personnels afin de discuter sur le fond.

Pour répondre à l'UNSA-Education, il informe qu'il fera remonter les points évoqués au ministère, celui portant notamment sur le plan de formation à engager pour la réforme et la stratégie académique à mettre en œuvre. La réforme des collèges peut réussir, si le travail se fait en concertation. L'exemple à suivre étant le dispositif « plus de maîtres que de classes », dont la mise en œuvre est très encourageante dans le 1<sup>er</sup> degré.



Concernant la maintenance informatique, il signale que ce point est abordé dans chaque instance. Pourtant, le sentiment qu'il avait, est que les choses sont calées ; or ce n'est apparemment pas le cas.

Sur les emplois d'avenir professeur (EAP), il regrette ce retrait mais on se doit de suivre les décisions ministérielles. Les premiers résultats montrent que ce système ne marche pas bien mais le souhait aurait été de poursuivre et non pas de supprimer l'appel à candidature, fait pour lequel l'académie s'est excusée. De plus, ce dispositif sera notamment remplacé par celui de l'apprentissage.

Il répond maintenant sur les enseignants contractuels et rappelle qu'avoir recours à ces personnels est parfois indispensable.

Ensuite, il apprécie la position du Sgen-CFDT de s'engager dans une politique de changement et le souhait d'avoir un cadre sécurisant pour la mise en œuvre du Rifseep est bien sûr une évidence.

Enfin, il indique que la formation tout au long de la vie n'entre pas dans le même cadre que le plan académique de formation et il n'est pas facile de changer de cadre justement.

**Monsieur MARTINY** confirme les propos de monsieur le recteur au sujet des enseignants contractuels. Le souhait n'est pas de privilégier le recrutement de ces personnels mais si c'est le cas c'est en raison de manque de personnels titulaires.

Sur le Rifseep, le dialogue social débute au niveau national le 8 juillet prochain. Sa mise en œuvre au 1<sup>er</sup> septembre 2015 est donc impossible. Elle devrait se faire sur les mois de décembre ou janvier prochains. C'est pourquoi, un comité technique académique devra se dérouler avant les congés de Toussaint. Il rappelle que la PFR disparaîtra au 31 décembre 2015, avec une période possible de transition. Un groupe de travail basé sur la représentativité au CTA est discutable car il s'agit de la rémunération des personnels et devrait donc être basée sur les CAPA.

Concernant l'ordre du jour, il rappelle que ce CTA se réunit pour la deuxième fois, faute de quorum le 22 juin 2015. Il lit un extrait de l'article 46 du décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat :

*« [...] Lorsque le quorum n'est pas atteint, une nouvelle convocation est envoyée dans le délai de huit jours aux membres du comité qui siège alors valablement sur le même ordre du jour quel que soit le nombre de représentants du personnel présents. [...] »*

Cela explique que les questions diverses de la FSU et de FO ne peuvent être traitées, ayant été reçues après la date initiale de réunion.

**Monsieur GILARDOT**, concernant les postes d'AED en Savoie, explique qu'un redéploiement a été effectué selon les taux de couverture des établissements.

**Monsieur AGNES** revient sur les propos du recteur et signale que les représentants des personnels ne sont pas dans l'immobilisme et auraient souhaité aborder le sujet de la réforme dans le cadre du dialogue social. Les exemples d'autres pays sont pris afin de chercher des solutions, mais la rémunération des enseignants n'est jamais abordée. Au sujet des questions diverses qui ne sont pas mises à l'ordre du jour, cela pose des problèmes, notamment sur le sujet des IMP. Ensuite, sur le CARMI, les représentants des personnels n'ont pas d'informations sur ce dispositif.

**Monsieur le recteur** répète que si le CTA est convoqué puis reconvoqué, l'ordre du jour reste le même pour la séance de repli. Pour revenir aux propos de monsieur AGNES, il n'a pas parlé d'immobilisme. Il est convaincu que la réforme du collège doit se mettre en place et pour ce faire, il faut expérimenter l'interdisciplinarité. Il s'agit d'une question de fond et non d'un postulat.

## **I. Approbation des procès-verbaux des séances du 18 novembre 2014 et du 21 janvier 2015**

- *Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2014*

***Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.***

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2015

**Le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.**

## **II. Préparation de la rentrée 2015**

- Ajustements

**Monsieur MARTINY** fait part d'opérations d'ajustements pour les classes de seconde. Il remercie les services de la DOS et du SAIO dont le travail a conduit à ce jour à l'ouverture de 14 divisions de seconde en plus. Les lycées ayant atteint leur nombre maximum de classes auront une ouverture supplémentaire.

**Monsieur AGNES** signale que les établissements ont des inquiétudes :

- Des structures sont à ouvrir en urgence car il y a plus d'élèves que prévus ;
- Des moyens supplémentaires seront-ils distribués par rapport à ces ouvertures ?

**Monsieur MARTINY** comprend les inquiétudes soulevées. C'est le coût global et total qui induit des heures postes supplémentaires. A l'inverse, d'autres établissements ont moins d'élèves que prévus mais l'essentiel gardent les moyens donnés au mois de février. Toutefois, le chiffre de 14 divisions est faible et inférieur à celui des années précédentes. Il peut néanmoins encore varier.

**Monsieur RAVEL** signale que pour le lycée de Saint-Jean-de-Maurienne, par exemple, il n'y a pas de classe en plus, impliquant donc une hausse des effectifs par division, avec parfois plus de 39 élèves par classe.

**Madame OZDEMIR** fait remarquer que la situation du lycée de Saint-Jean-de-Maurienne est suivie au jour le jour. Les services de la DOS sont en attente du nombre réel d'affectations. Elle rappelle que les moyens sont donnés en majorité en heures postes.

**Monsieur ETIENNE** insiste sur le fait que tout élève qui a une décision d'orientation est affecté sur son lycée de secteur.

Sur les IMP et leur répartition, **monsieur MARTINY** rappelle qu'au titre de l'année 2015, a été donné à chaque établissement l'équivalent du volume horaire qui existait préalablement sur les missions concernées. Il y a des situations inégales et un problème de fond sur lequel il faut travailler.

**Monsieur AGNES** signale que dans le décret de 1950, il y avait la minoration de service. Les IMP ont pris la place d'heures mais pas forcément d'HSE et en prenant ce seul critère, on a introduit des inégalités. Certaines académies ont cherché d'autres classements. Il y a une non équité d'un établissement à l'autre et les priorités ne sont pas mises au même endroit.

**Monsieur MARTINY** répète que ces inégalités ne sont qu'apparentes ; elles s'expliquent par les politiques antérieures des établissements. Un bilan va être fait avec les corps d'inspection. La rédaction d'une lettre de mission est également en cours. Pour la rentrée 2016, un travail de fond va être mené. Le fait que des missions ne soient pas rémunérées de la même façon est légitime ; c'est la raison pour laquelle les choses doivent être discutées en conseil pédagogique.

**Monsieur TORCHET** regrette que les IMP ne permettent pas d'avoir de décharge mais le point positif est qu'elles servent à clarifier les missions dans le cadre de l'établissement. Toutefois, il est nécessaire de ne pas figer l'organisation, d'où le besoin d'un dialogue plus élargi.

**Monsieur MARTINY** reprend maintenant le document et présente les mesures d'ajustements des pages 37, 38 et 39. Ces évolutions portent essentiellement sur la rénovation de diplômes qui changent dans leur contenu.

**Monsieur RAVEL** s'interroge sur ces changements.

**Monsieur MARTINY** l'informe que ces changements s'expliquent par des contraintes d'employabilité et de marché du travail. Il précise que cela n'a aucun impact sur les capacités d'accueil.

- Evolution des moyens d'assistance éducative

**Monsieur MARTINY** rappelle que ces évolutions se font à moyens constants en lycée, lycée professionnel et EREA, comme on peut le constater à la page 49, qui présente la répartition. Les mesures se font en corrélation avec les taux de couverture. Concernant les AESH, l'académie de Grenoble bénéficie d'une dotation complémentaire de +49 ETP répartis comme suit :

- Ardèche : +6 ETP
- Drôme : +12 ETP
- Isère : +16 ETP
- Savoie : +6 ETP
- Haute-Savoie : +9 ETP

Au niveau des emplois aidés, il fait part de la hausse du nombre de contrats pour tous les ministères. Concernant l'académie de Grenoble, le nombre de contrats aidés passe de 3 482 à 3 876, soit +394 ETP, répartis dans chaque département et correspondant notamment à l'accompagnement des élèves handicapés.

**Monsieur AGNES** indique que ces mesures pour l'inclusion des élèves handicapés sont mieux que de ne rien avoir, mais il répète le souhait de son organisation syndicale d'avoir un véritable corps de fonctionnaires titulaires pour ces personnels en faveur de l'accompagnement de ces enfants. Il s'agit d'une mission essentielle qui suppose formation et qualification. Concernant les moyens de surveillance, il déplore que l'enveloppe de moyens n'augmente pas alors que les effectifs sont en hausse. Il y a un véritable manque en termes de moyens de surveillance dans les établissements de l'académie, et cela pose un vrai problème d'organisation lorsqu'il y a un internat en lycée et lorsqu'il y a des « trous » dans les emplois du temps des élèves en collège. Ainsi, il y a de forts besoins de surveillance, même si les redéploiements peuvent parfois pallier ces manques.

**Monsieur BONHOMME** est d'accord sur ce qui vient d'être dit et rappelle que les personnels en contrat aidé sont indispensables dans les établissements scolaires. Il faut un véritable corps de fonctionnaires pour ces personnels qui ont un statut précaire à l'heure actuelle. Concernant les AED, les besoins ne sont effectivement pas compensés alors que les effectifs d'élèves sont en augmentation.

**Monsieur le recteur** confirme que les effectifs sont en hausse dans les lycées, mais pas en collège.

**Monsieur MARTINY** fait d'ailleurs remarquer que les dotations sont conservées en collège.

**Monsieur RAVEL** souhaite savoir ce que signifient les termes « Autres AED 2<sup>nd</sup> degré » en haut des tableaux de répartition des moyens de surveillance.

**Madame OZDEMIR** précise que, sur le terrain, ce sont des AED qui font de la surveillance, alors qu'ils ont été embauchés pour d'autres missions.

**Monsieur MARTINY** propose de supprimer cette occurrence à l'avenir dans le tableau.

**Madame BLANC-LANAUTE** demande si les CUI en plus pour l'académie vont être dévolus aux missions AESH.

**Monsieur MARTINY** répond que la priorité sera l'aide aux enfants handicapés, puis l'assistance administrative aux directeurs d'école. Le problème actuel est que les prescriptions MDPH n'ont pas encore été communiquées.

**Madame DODANE** confirme et les choses ne peuvent donc être actées pour l'heure.

**Madame BLANC-LANAUTE** souhaiterait que la répartition des contrats aidés en CDD, CDI et AESH soit transmise.

**Monsieur MARTINY** est d'accord.

- Enseignement d'exploration ICN (Informatique et Création Numérique) au titre d'expérimentation

**Monsieur MARTINY** présente le tableau de la page 57, pour laquelle un document annule et remplace celui qui avait été transmis (**annexe 4**). Ainsi, l'expérimentation se fait au sein de 35 établissements retenus, le lycée Guillaume Fichet à Bonneville ayant été ajouté.

**Monsieur BRISWALTER** indique que les enseignements d'exploration permettent aux élèves concernés de les aider dans leurs choix de poursuite d'études. L'objectif de l'enseignement d'exploration ICN est entre autre de s'adresser à tous les élèves (garçons, filles, littéraires, scientifiques, etc.) mais aussi aux enseignants d'histoire-géographie ou encore de philosophie. Il s'agit d'être dans une démarche de projet interdisciplinaire, d'esprit critique et de réflexion sur les enjeux du numérique.

**Monsieur TORCHET** rappelle que lors de la mise en œuvre de l'enseignement de spécialité ISN (informatique et sciences du numérique) en terminale scientifique, les enseignants concernés ont eu une formation. Il souhaite connaître les attentes des enseignants concernant l'enseignement d'exploration ICN.

**Monsieur BRISWALTER** explique que le souhait est d'avoir des enseignants volontaires, ce qui était déjà le cas lors de la mise en œuvre de l'enseignement ISN. La formation est une question capitale pour laquelle il faut s'appuyer sur les compétences.

**Monsieur FERRAND** ajoute que les enseignants concernés dans les établissements expérimentateurs ont été réunis afin d'anticiper la rentrée.

**Monsieur MARTINY** précise que cette expérimentation a vocation à être généralisée.

### **III. Présentation de la stratégie de la formation de l'académie de Grenoble**

**Madame CHRETIEN** présente un diaporama (**annexe 5**). Cette présentation intervient à l'issue des deux groupes de travail, pour lesquels un retour sera fait. La formation est un levier pour la refondation de l'école. Un continuum de formation doit être créé avec les parcours et il faut pouvoir s'outiller. Les ESPE ont en charge la formation initiale mais doivent contribuer aussi à la formation continue des enseignants. Aussi, les formateurs académiques doivent participer à la formation initiale. Il faut mutualiser les dispositifs dans un souci d'efficacité et de démarche qualité. Le projet Cluster éducation est inscrit au CPRDF et le souhait est de rassembler sur un même lieu, sur le site universitaire, l'ESPE, la DAAF, la DIFOR et CANOPE afin de développer le travail collaboratif entre les structures et ainsi obtenir un modèle d'intégration dynamique. L'offre de formation s'articulera sur trois niveaux :

- Niveau 1 : formation initiale, apprentissage ;
- Niveau 2 : conforter ses connaissances ;
- Niveau 3 : approfondissement.

Cette politique de formation autorise une convergence d'objectifs permettant d'améliorer la réussite de tous les élèves. Ce levier concerne tous les personnels et un travail inter degré et inter catégoriel doit maintenant être mis en œuvre dans le cadre des réformes à venir. Il s'agit d'une priorité académique.

**Monsieur LOISY** aborde maintenant les enjeux politiques de la formation tout au long de la vie, qui est fondée sur l'acquisition des compétences comme on peut le constater pages 65 et 66 du document. Le premier principe de formation est la modularisation des actions. L'avantage des modules étant de permettre un parcours personnalisé. Le second principe est la montée en compétences progressive avec une articulation de modules graduelle et flexible. Enfin, le troisième principe est d'avoir une démarche et un outil « portfolio » permettant de suivre le développement professionnel et l'acquisition des compétences tout au long de la carrière. Ainsi, cette formation en contexte, adaptée et cohérente prend en compte trois volets qui doivent pouvoir être lisibles :

- La politique académique et nationale ;
- Les problématiques liées aux conditions d'exercice et au contexte local ;
- Les besoins propres à chaque personnel.

**Madame CHRETIEN** présente ensuite un retour sur les groupes de travail, qui apparaît à la diapositive 5. Plusieurs questions se posent :

- La question de l'offre de formation, avec un travail sur les contenus des parcours et le souhait d'un portail de ressources en ligne ;
- La question du recensement des besoins avec l'auto-positionnement, les outils du diagnostic, etc. ;
- La question des outils avec le portail intranet académique (PIA), dont l'objectif de mise en place est décembre 2015, le portfolio permettant de recenser les compétences acquises des enseignants, mais la sécurité nécessaire n'est encore actée (ce système existe déjà en université avec le portefeuille d'expériences et de compétences (PEC)) et les outils de travail collaboratifs ;
- La question du format des formations dans le but de capitalisation et de valorisation ;
- La question du calendrier afin de pouvoir planifier et anticiper.

L'objectif de cette mise en œuvre, pour l'ensemble des dispositifs présentés, est la rentrée scolaire 2016, mais avec des chantiers débutés dès cette rentrée scolaire.

**Monsieur LOISY** aborde le sujet de l'éducation prioritaire qui donne l'obligation de suivi et d'accompagnement des établissements entrants et sortants du dispositif et pour lesquels le programme de formation est déjà échafaudé. Tout cela est en parallèle de la réforme du collège avec le but de la mise en œuvre de la formation continue très progressive pour les enseignants.

**Monsieur MARTINY** remercie les services pour le travail mené. Il s'agit d'un dossier essentiel avec une étape expérimentale dès la rentrée scolaire 2015.

**Monsieur TORCHET** soulève cinq points :

- Le changement ne peut s'opérer que si l'Etat employeur donne les moyens de le faire ;
- La formation tout au long de la vie permet une articulation intéressante entre formation initiale et formation continue ;
- Il faut des démarches de personnalisation. Dans la reconnaissance des parcours de formation dans l'éducation nationale, il n'y a à ce jour pas de progressivité ;
- La question du pilotage intégré peut répondre aux problèmes de gouvernance, avec le Cluster ;
- Le fait qu'il y ait une communauté d'apprenants induit un fonctionnement en réseau et une certaine autonomie laissée aux agents. L'inspecteur devient là un accompagnateur.

Au final, beaucoup de chantiers sont ouverts.

Pour **monsieur le recteur**, la question qui se pose est de savoir comment progresser dans sa carrière en dehors des concours internes. Il y a des parcours adaptés et certains modules de formation initiale vont intégrer la formation continue. Il faut une approche par compétences, par progressivité. Il confirme que l'on n'anticipe pas assez sur les besoins en termes de reconnaissance. Il répète que son souhait est d'intégrer les parcours. Cette stratégie de la formation de l'académie est un changement profond.

**Monsieur RAVEL** informe que l'UNSA-Education a participé aux deux groupes de travail. Il souhaite faire quelques remarques suite à ces réunions :

- L'auto-positionnement est présenté de telle façon que chaque agent devrait savoir où se positionner ; or ce n'est pas le cas dans la réalité. Pour lui, il faut former les gens à l'auto-positionnement car pour le faire, il faut une réelle confiance en soi. Il y a donc un modus operandi à trouver en termes d'auto-positionnement, avec une charte de responsabilité afin qu'il n'y ait pas de sanctions ;
- Concernant la formation continue et le fait qu'il y ait une formation en présentiel (50%) et une en distanciel (50%) via la plateforme M@gistere, son organisation syndicale ne s'y oppose pas. Toutefois, il en ressort un manque de relations humaines.

**Madame GUILLAUME** fait remarquer que des problèmes se posent pour les personnels ATSS. En effet, la formation en distanciel se fait sur le lieu de travail et souvent les chefs ne comprennent pas que les personnes ne sont pas disponibles lors de ces sessions de formation.

**Monsieur BONHOMME** signale, au nom de FO, que l'auto-positionnement se fait au détriment des personnels. De plus, en regardant les BOP académiques, il constate que le budget dédié à la formation est en baisse. Ensuite, il informe que le CHSCT ministériel a émis un avis au sujet de M@gistere. Les suites données par le ministère de l'éducation nationale à cet avis soutiennent le fait que la formation en ligne M@gistere ne doit pas être obligatoire. Le souhait de FO est de connaître la position académique par rapport à cela.

**Monsieur AGNES** a, pour sa part, entendu beaucoup d'intentions légitimes mais le discours proposé induit que chacun devra faire son propre parcours de formation, sur son temps libre. Pour lui, l'administration se dédouane. Concrètement il aimerait savoir ce qui va être offert à tous les personnels en termes de formation, c'est-à-dire le nombre de jours rémunérés et les moyens mis à disposition.

**Monsieur le recteur** rappelle que rien ne l'obligeait à faire un plan de formation. La qualité pédagogique et didactique doit être mise en œuvre due à la stagnation des moyens du plan académique de formation (PAF) actuel. La formation initiale doit être en cohérence avec la formation continue. Concernant l'auto-positionnement, il faut un régime de confiance. Il ne s'agit pas de positionner quelqu'un pour le punir et le retarder dans son déroulé de carrière. Cet auto-positionnement existe déjà dans les cursus de langues par exemple. Quant à la relation présentiel-distanciel, il y a de plus en plus de formations hybrides qui se mettent en place et rien n'exclut les personnels administratifs. A ce jour, il existe un plan académique de formation, qui est à modifier en profondeur. Il y a de véritables enjeux de formation.

**Monsieur FERRAND** précise que l'auto-positionnement est délicat mais il s'agit au final d'une évaluation dans l'idée d'un accompagnement. Cette fiche d'auto-positionnement existe par ailleurs pour le numérique.

**Monsieur le recteur** entend les remarques qui sont faites par les représentants des personnels sur ce sujet de l'auto-positionnement.

**Monsieur LOISY** ajoute que l'auto-positionnement s'accompagne forcément d'un échange avec un référent. Chaque personnel, dans le cadre de la formation tout au long de la vie pourra être conseillé, suivi et aidé dans sa démarche.

**Madame BAFFERT** est d'accord sur le fait que l'auto-positionnement est un sujet délicat. Pour elle, il faut déconnecter le principe d'inspection du principe de positionnement.

**Monsieur PETIT** revient sur les usages du numérique. Le problème est la contextualisation des usages avec les élèves. Il faut que l'administration prenne conscience aussi que les personnels ont besoin de formation sur les outils numériques, avec des équipes mobiles dans les collèges pour monter des projets, par exemple.

**Monsieur RAVEL** répète que l'auto-positionnement est parfois difficile pour certains stagiaires.

**Madame CHRETIEN** conclut en informant que l'objectif est qu'au mois de septembre tout soit mis en place.

#### **IV. Point d'information sur l'organisation des académies de la future région Auvergne-Rhône-Alpes**

**Monsieur le recteur** explique que la position des trois académies est maintenue et ce qui a été présenté se poursuit. La future région comportera trois académies. D'autres régions adopteront des organisations proches.

**Monsieur BEAUFORT** souhaite connaître le type de plateformes inter académiques qui seront mises en œuvre étant donné le schéma de trois académies pour une seule région.

**Monsieur le recteur** répète que les choses sont maintenues telles qu'elles ont été présentées. Il y a donc quatre leviers :

- La gouvernance inter académique avec un comité des recteurs ;
- Le renforcement de la convergence politique inter académique ;
- L'interface avec un nouveau conseil régional ;
- Les éventuelles mutualisations : il semble intéressant qu'une académie se spécialise dans un domaine.

**Monsieur MARTINY** signale que le terme « plateforme » n'a pas été employé une seule fois lors de la rencontre avec le secrétaire général du ministère, le 29 juin 2015.

**Monsieur BEAUFORT** fait remarquer que le terme « plateforme » a toutefois été utilisé par le futur préfet préfigurateur et par monsieur LEJEUNE, lors de réunions bilatérales.

**Monsieur le recteur** a déjà répondu sur ce point et explique que même s'il y a par exemple, trois services juridiques, un par académie, cela semble positif que chacun soit spécialisé dans un domaine, compte-tenu de la diversification croissante des sujets abordés.

## **V. Carte des CIO de l'académie de Grenoble**

**Monsieur MARTINY** fait part du courrier du secrétaire général du ministère demandant l'adaptation du réseau des CIO d'Etat. L'objectif cible pour l'académie de Grenoble à la rentrée 2016 est de disposer de quinze CIO d'Etat. Il présente la situation actuelle des CIO de l'académie, page 90 du document puis la cible pour la rentrée 2016, page 91. A ce jour, il y a donc quinze CIO d'Etat, deux antennes de CIO qui sont d'Etat, trois CIO départementaux et une antenne départementale. L'objectif à la rentrée 2016 est d'avoir pour l'académie de Grenoble, quinze CIO d'Etat et trois CIO départementaux, plus une antenne départementale. Dans le contexte actuel, les collectivités, en l'occurrence les conseils départementaux de l'Ardèche et de la Drôme, restent propriétaires des locaux des CIO départementaux concernés. Le recteur et ses collaborateurs proposent donc de supprimer les points d'antenne des CIO d'Etat de Bourgoin-Jallieu et de Voiron-Coublevie situés à Pont-de-Chéruy et Saint-Marcellin. Toutefois, il rappelle que le prochain partenariat avec la région pour le SPRO permettra la meilleure couverture possible en termes d'orientation. Le but n'est bien sûr pas de restreindre l'offre d'orientation, ni de diminuer le nombre de personnels au sein des CIO. A cet instant, nous ne souhaitons pas arrêter une carte cible à 15 CIO anticipant d'éventuels désengagements de conseils départementaux, compte-tenu des positions actuellement connues des départements de l'Ardèche et de la Drôme.

**Monsieur ETIENNE** répète la demande de la DGESCO et du secrétaire général du ministère de l'éducation nationale de diminuer le nombre d'implantations de CIO d'Etat. L'objectif de passer de dix-sept à quinze CIO d'Etat est une anticipation à cette demande. Ce ne sont pas des fermetures de CIO, ce sont des antennes qui vont réintégrer le site d'origine. Cela n'a aucune incidence sur les personnels et les directeurs. Il fait remarquer que l'anticipation aurait pu être toute autre, avec par exemple la fermeture de CIO départementaux du sud de l'académie ou encore celle de l'un des trois CIO de l'agglomération grenobloise. Mais ce n'est pas le choix qui a été opéré car l'académie défend une conception de l'orientation différente. Ainsi, ce sont dans les antennes de Pont-de-Chéruy et de Saint-Marcellin qui ont le nombre de conseillers d'orientation psychologues moindre. Il y a deux postes de COP à Saint-Marcellin et trois à Pont-de-Chéruy. Il rappelle que les COP passent environ 70% de leur temps de travail au sein des EPLE. Le reste de ce temps est consacré à l'accueil du public qui ne peut être reçu en établissement scolaire. Fermer une antenne permet de gagner du temps au sein des établissements. Ensuite, on est dans le cadre du SPRO, permettant d'avoir des points d'informations et d'orientation avec des personnels qualifiés. Sur chaque zone-territoriale-emploi-formation (ZTEF), il y a un projet de territoire dédié au SPRO, afin d'avoir un accueil pour tous les publics.

**Madame PENAIRE** rappelle que nos services de l'Etat s'adressent au public scolaire en priorité. Elle revient sur ce qui a été dit et indique que le ministère de l'éducation nationale n'a pas parlé d'objectif cible mais de « clause de sauvegarde ». Elle informe que certaines académies ont par ailleurs demandé à avoir plus de CIO, cela est donc possible. Puis, elle fait remarquer qu'il n'y a pas eu de désengagement des conseils départementaux. En effet, celui de l'Ardèche a toujours soutenu l'orientation et celui de la Drôme a toujours insisté sur les missions des CIO.

**Monsieur MARTINY** rappelle que les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie se sont désengagés il y a quelques années.

**Madame PENAIRE** fait part des conséquences de ces fermetures d'antennes, situées dans des zones d'éducation prioritaire et des zones rurales. Elle informe que l'antenne de Pont-de-Chéruy reçoit environ 500 personnes pour 3 ETP de COP. Dans cette commune, la mission locale n'existe plus depuis deux ans, l'agence Pôle Emploi a été transférée à Tignieu-Jamezieu et maintenant le service d'information et d'orientation va également partir vers Bourgoin-Jallieu. Concernant l'antenne de Saint-Marcellin, elle explique que cette commune est située à plus de 45 kilomètres de Voiron, sans transport en commun régulier et fréquent. Elle souhaiterait connaître le budget de ces deux antennes, car, pour elle, il s'agit encore de fermetures de service public de proximité. Enfin, elle informe que suite à la fermeture de

l'antenne de Thonon-les-Bains, le public de ce secteur n'est finalement pas allé au CIO d'Annemasse, comme cela avait pourtant été annoncé. Ainsi, le SNES-FSU demande le maintien des 17 CIO d'Etat dans l'académie de Grenoble.

**Monsieur TORCHET** fait remarquer qu'en effet cette restructuration paraît mineure mais cela est englobé dans la réforme territoriale. Le second point qu'il souhaite soulever est que ces deux antennes de CIO d'Etat sont dans des locaux prêtés par la collectivité territoriale. En parallèle, la suppression de ces antennes va augmenter les frais de déplacements.

**Monsieur ETIENNE** juge imprudent de dire que les élus des conseils départementaux souhaitent garder les missions d'orientation au sein du département, car une délibération peut être prise à tout moment notamment lorsqu'il s'agit de faire des économies. Il n'y a aucune assurance à long terme de la volonté des conseils départementaux de l'Ardèche et de la Drôme de garder les CIO. Il rappelle que la fermeture de l'antenne de Thonon-les-Bains est due à l'anticipation des services de l'Etat étant donné le souhait du conseil départemental de la Haute-Savoie de ne plus prendre en charge les locaux des CIO. Quant au SPRO, il reste un point d'antenne d'information et d'orientation. Finalement, le choix de la fermeture de ces deux antennes est celui qui aura le moins d'impact en termes de personnels et d'accueil du public.

**Monsieur le recteur** entend les arguments des représentants des organisations syndicales mais pour lui, la comparaison avec les autres académies n'a pas lieu d'être. Son choix porte sur un présentiel des COP en EPLE plus important.

**Monsieur BONHOMME** regrette que ces fermetures aient un impact sur les populations. Il s'interroge également sur les disparités entre les nombres d'entretiens pour les scolaires et les personnes non scolarisées.

**Monsieur ETIENNE** rappelle que les entretiens se font sur demandes de rendez-vous et certains CIO sont plus attractifs que d'autres.

**Monsieur MARTINY** ajoute qu'il faudrait comparer également ces chiffres avec la fréquentation des conseillers d'orientation psychologues par les élèves au sein des établissements scolaires.

**Monsieur le recteur** met au vote la carte des CIO – Cible rentrée 2016, avec le projet de fermeture des antennes de Pont-de-Chérury et de Saint-Marcellin :

Contre : **10**

Pour : **0**

Abstention : **0**

## **VI. Progression indiciaire des personnels contractuels administratifs**

**Monsieur MARTIN** présente le document transmis en amont de la séance et explique que la proposition faite repose essentiellement sur les grilles.

**Madame GUILLAUME** prend acte de l'amélioration de la proposition, consécutive au groupe de travail qui s'est déroulé le 12 juin 2015. Toutefois, elle ne voit toujours pas la prise en compte des six ans. De plus, le rythme de progression n'est pas du tout le même que celui des personnels titulaires. Enfin, elle remarque que ces personnels ont peu chance d'intégrer un corps de titulaires. En effet, une personne en CDI sur 58 seulement a été recrutée sur liste d'aptitude. Au nom de la FSU, elle demande que le rythme de progression soit meilleur pour ce type de personnel.

**Monsieur MARTINY** rappelle tout de même que l'académie de Grenoble est la plus innovante sur ce dossier. On se trouve là dans une situation de compromis et la proposition présentée est équilibrée.

**Monsieur MARTIN** ajoute que les services académiques ont répondu aux préoccupations des représentants des personnels. Un accompagnement est mis en place quant à l'accès à l'emploi des contractuels en tant que titulaires.

**Madame DUBONNET** signale que le Sgen-CFDT a toujours défendu une augmentation de salaire pour ces personnels. La proposition présentée ce jour ne va pas assez loin et il n'y a pas de prise en compte



des primes car le point d'indice ne bouge pas. Pour son organisation syndicale, il est également plus intéressant pour ces personnels de devenir titulaire.

**Monsieur BEAUFORT**, au nom de FO, s'associe aux propos de certains représentants des personnels, le souhait étant la titularisation pour ces personnels. Un véritable statut de fonctionnaire est souhaité. Il rappelle également que ce ne sont pas des ADJENES mais des personnels contractuels de catégorie C. Enfin, le souhait serait de prendre le deuxième échelon de catégorie C pour le recrutement en CDD et non le premier échelon comme indiqué sur le document.

**Madame GUILLAUME** rappelle que pour ces personnels, il n'y a pas de possibilité de changement de grade, pas de poste définitif et la mobilité n'est jamais choisie. Le fait de ne pas connaître son futur poste est facteur de stress pour ces personnes.

**Monsieur AGNES** ajoute que le souhait de la FSU est d'ouvrir des postes aux concours, afin d'encourager les personnels contractuels. Il fait part de la cohérence de ces grilles avec celles des personnels contractuels enseignants. Mais, pour lui, il ne faudrait pas attendre six années pour entrer dans la grille.

**Monsieur BEAUFORT** revient sur les concours réservés et souhaite savoir pourquoi ces personnels échouent à ce concours.

**Monsieur MARTIN** répond qu'il n'a pas les éléments de réponse sur ce sujet.

**Monsieur le recteur** fait remarquer que s'il écoute bien les représentants des personnels, il devrait retirer cette proposition de grille.

**Monsieur MARTINY** ajoute qu'il s'agit du résultat d'un travail engagé depuis longtemps et qui permet d'améliorer les conditions de rémunération de ces personnels.

**Monsieur AGNES**, au nom de la FSU, reconnaît tout de même que la mise en œuvre de cette grille est un progrès. Toutefois, le souhait est qu'il n'y ait pas cette période de six années pour pouvoir l'intégrer.

**Monsieur MARTIN** signale que ces grilles sont des évolutions significatives.

**Madame GUILLAUME** revient sur l'intervention de monsieur le recteur et fait remarquer que le souhait des organisations syndicales n'est pas du tout de faire retirer cette grille. Pour elle, il est normal de pouvoir exprimer son avis dans cette instance.

**Monsieur le recteur** rappelle qu'il n'était pas présent au groupe de travail portant sur ce sujet.

Pour **monsieur TORCHET**, il est important d'avoir un débat sur la politique indemnitaire en faveur de ce type de personnels. Tout comme madame GUILLAUME, il s'étonne de la remarque de monsieur le recteur de vouloir retirer ce point de l'ordre du jour.

**Madame DUBONNET** ajoute que ce cadre a déjà été fixé en groupe de travail. Il y a des évolutions, certes mais les représentants des personnels demandent à ce que le cadre soit plus ouvert.

**Monsieur AGNES** répète que cette grille constitue une avancée et les organisations syndicales ne veulent pas en priver les personnes concernées, qui sont, il tient à le faire remarquer, en nombre peu élevé. Mais, le souhait est également que les CDD soient pris en compte dans l'avancée de cette grille.

**Monsieur le recteur** demande si les représentants des personnels veulent élargir le cadre de personnels concernés.

**Monsieur AGNES** confirme.

**Madame GUILLAUME** s'interroge sur le temps moyen de passage d'échelon.

**Monsieur MARTIN** est d'accord sur le fait qu'il faut être plus précis sur cette notion de temps moyen. Il indique également que les mêmes dispositions seront prises que pour les personnels contractuels enseignants.

## **VII. Bilan social académique**

**Monsieur MARTIN** présente un diaporama en appui du document qui a été envoyé (**annexe 6**), avec les différentes diapositives précisant :

- Les effectifs des personnels de l'académie
- Les principales caractéristiques des personnels de l'académie
- La quotité de temps de travail
- Les personnels absents pour raison de santé en 2013-2014
- L'accompagnement des personnels
- La carrière
- La formation continue
- La politique sociale

**Madame GUILLAUME** revient sur le bilan social académique, à la page 8, et souhaiterait des précisions sur le terme « autres (2) : professeurs d'éducation physique et sportive et contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi », pour la répartition départementale des effectifs par corps pour les enseignants du premier degré public.

**Madame ARABIAN** informe qu'une extraction de toutes les données des systèmes d'information des ressources humaines (SIRH) est effectuée et, à la demande des organisations syndicales, le SESPAG a fait un rapprochement avec le bilan social national pour lequel les sources ne sont pas forcément les mêmes qu'au niveau académique. Ces données concernent ici le premier degré et donc plus spécifiquement des conseillers pédagogiques en EPS.

**Monsieur MARTINY** ajoute que l'on est là sur de petits effectifs. En effet, seulement 11 personnes au total au niveau académique pour ce qui concerne la demande de madame GUILLAUME.

**Madame GUILLAUME** revient maintenant sur la répartition des titulaires par catégorie de la fonction publique et fait le constat que les personnels de catégorie C dans l'académie de Grenoble représentent la plus forte proportion et que ce taux est bien supérieur au niveau national, alors qu'elle est déjà l'académie la plus mal dotée en termes de personnels administratifs.

**Monsieur MARTINY** informe que l'académie a demandé, et obtenu, lors du dialogue de gestion et de performance des emplois de catégories A et B supplémentaires.

**Madame BLANC-LANAUTE** revient quant à elle à la page 8 du bilan social académique et s'interroge sur les professeurs contractuels. Elle demande si ce sont les M2B.

**Madame ARABIAN** confirme que ce sont les M2B et les enseignants contractuels.

**Monsieur MARTINY** est d'accord sur le fait qu'il faudrait deux catégories.

**Madame BERNARD** revient sur la répartition des titulaires par catégorie de la fonction publique, page 16 du bilan social académique, et signale que le constat de 23.3% de personnels de catégorie A, 23.6% de personnels de catégorie B et 53% de personnels de catégorie C n'est pas compatible avec ce que demande l'UNSA-Education, à savoir 25% de personnels de catégorie C, 50% de personnels de catégorie B et 25% de personnels de catégorie A. Elle souhaite également savoir ce qu'il en est des requalifications d'emplois annoncées.

**Madame BAFFERT** signale que les personnels de catégorie C sont dans des conditions d'exercice qui se dégradent.

**Monsieur MARTINY** rappelle qu'il ne s'agit pas d'un bilan budgétaire mais d'un bilan social et le nombre de personnes est différent du nombre d'ETP. En effet il y a des personnels en temps partiel, par exemple.

**Madame GUILLAUME** aborde maintenant le sujet de la quotité de travail, page 19 du bilan social académique et souhaiterait connaître la proportion de refus de temps partiel.

**Monsieur MARTINY** signale que les données ne peuvent être connues qu'en commission administrative paritaire. Le SESPAG n'est pas en mesure d'avoir ces chiffres.

**Madame ARABIAN** ajoute qu'effectivement ce type de données ne figure pas dans les bases.

**Madame GUILLAUME** demande si les 61.2% de personnels contractuels travaillant à temps incomplet sont dans cette situation de leur propre choix ou si cela leur est imposé, page 20 du bilan social. Elle demande également le nombre de personnels vacataires ATSS pour l'académie de Grenoble.

**Monsieur MARTINY** répond que ce nombre est quasiment nul. Quelques personnes doivent faire des vacances pour la division des examens et concours, par exemple.

**Monsieur MARTIN** ajoute que les vacances sont tout à fait à la marge.

**Madame BAFFERT** serait intéressée par les éléments d'analyse des statistiques des congés pour raison de santé en 2013-2014, qui apparaissent à la page 21 du bilan social académique et notamment les chiffres qui portent sur le nombre de « burn-out » et d'agressions.

**Monsieur MARTINY** répond que l'on ne peut pas faire de lien entre une agression ou un « burn-out » et un arrêt de travail ; le secret médical entre en ligne de compte.

**Monsieur TORCHET** aborde le sujet du congé de maladie ordinaire et signale que la durée moyenne pour l'académie de Grenoble est passée au-dessus de la moyenne nationale.

**Madame ARABIAN** rappelle que les chiffres nationaux sont ceux de l'année précédant celle du bilan académique.

**Madame BERNARD** signale, page 26 du bilan social académique, que le montant en faveur des bénéficiaires du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) a doublé depuis 2011, ce qui est un point très positif pour les représentants des personnels.

**Monsieur MARTIN** explique qu'il n'y a pas, en l'espèce, de logique budgétaire.

**Monsieur BONHOMME** aborde le sujet des accidents de service qui passent souvent en congé de maladie ordinaire, car il y a un blocage au niveau des services académiques, en raison du délai de 48 heures pour déclarer l'accident.

**Monsieur RAVEL** revient à la page 19 du bilan social académique et fait remarquer, concernant les temps partiels, que l'académie est dans une époque charnière, car il y a maintenant de nombreux refus suite à une demande de temps partiel sur autorisation, notamment dans le département de l'Isère, et même pour les personnels ayant un dossier médico-social. Ceci expliquerait en partie la hausse du nombre d'arrêts maladie.

**Monsieur PETIT** est d'accord avec l'analyse de monsieur RAVEL et indique que l'an prochain le problème sera le même. Ce serait un bon indicateur de voir l'impact des demandes de temps partiels sur autorisation refusées par rapport aux nombres d'arrêts maladie.

**Monsieur TORCHET** ajoute que ces chiffres sont importants et qu'un profil se dessine.

**Monsieur AGNES** revient à la page 25 du bilan social académique, portant sur les maladies professionnelles et les accidents. Pour lui, le CHSCT académique pourrait faire un rapport au comité technique académique sur les maladies professionnelles, car les membres du CTA auraient besoin d'une approche un peu plus statistique sur ce sujet.

**Madame GUILLAUME** estime que la page 26 du bilan social académique, portant sur l'accompagnement des personnels, n'est pas d'une grande richesse d'informations. En effet, les personnels bénéficiaires de

l'obligation d'emploi n'apparaissent pas par catégorie. De plus, elle souhaiterait connaître le taux de personnels handicapés pour l'académie de Grenoble.

**Monsieur MARTIN** répond que le taux de personnels handicapés au sein de l'académie de Grenoble reste loin de la préconisation nationale des 6%. Toutefois, il fait remarquer que le taux de 2% a été dépassé. Il y a une progression et on se rapproche de la moyenne du ministère de l'éducation nationale.

**Madame GUILLAUME** souhaite connaître le nombre de personnes ayant demandé un temps partiel de droit qui a été accepté.

**Monsieur MARTIN** répond qu'il n'y a aucun refus étant donné que c'est de droit.

**Madame GUILLAUME** s'interroge maintenant sur les mesures d'accompagnement et de reconversion pour les personnels ATSS qui sont mises en œuvre.

**Monsieur MARTIN** répond qu'il n'y a pas de dispositions particulières, cela se fait au cas par cas.

**Monsieur MARTIN** ajoute qu'il n'y a pas de protocole d'adaptation à ce jour.

**Madame GUILLAUME** fait donc une demande officielle de mise en œuvre de protocole.

**Monsieur MARTIN** signale que des tutorats sont mis en place, mais le protocole d'accompagnement n'a pas encore de caractère officiel.

**Madame GUILLAUME** demande s'il existe des bilans professionnels pour les personnels ATSS.

**Monsieur MARTIN** répond par la négative. Il existe des bilans de compétences, les mêmes que pour les personnels enseignants.

**Madame GUILLAUME** s'interroge sur ce fait.

**Monsieur MARTIN** fait remarquer que les personnels peuvent rencontrer un conseiller mobilité carrière (CMC).

**Madame GUILLAUME** souligne la forte baisse en termes de bilans professionnels par rapport à l'année précédente.

**Madame ARABIAN** signale que les données sont prises sur de petites unités.

**Madame GUILLAUME** s'interroge sur les 2 190 agents non-titulaires directement recrutés à la rentrée 2014, page 29 du bilan social académique.

**Madame ARABIAN** répond que ce sont, par exemple, les AED.

**Madame GUILLAUME** aborde maintenant le problème des personnels administratifs contractuels 10 mois qui ont des fiches de paye en juillet, correspondant au mois de juin et qui voient leurs indemnités amputés par Pôle Emploi.

**Monsieur TORCHET** fait part de la baisse du nombre de jours moyens de stage par personnel, passant de 1,1 à 0,8 jour.

**Monsieur MARTIN** conclut en indiquant que ce document est très riche et il faut se concentrer sur les indicateurs essentiels.

## **VIII. Exécution des BOP académiques 2014 et présentation des BOP académiques 2015 : titre 2 et hors titre 2**

**Madame GOËAU** et **monsieur DELETOILE** présentent un diaporama (*annexe 7*).

**Madame GUILLAUME** souhaiterait que ce diaporama soit transmis aux membres représentants des personnels du CTA.

**Madame GOËAU** répond qu'elle n'y voit pas d'inconvénient et qu'il sera envoyé.

**Un tableau portant sur l'exécution du BOP 140 « enseignement du 1<sup>er</sup> degré public est distribué sur table (annexe 8).**

**Monsieur BONHOMME** a comparé les différents BOP et fait remarquer que sur le hors titre 2, toutes les notifications sont en baisse.

**Monsieur MARTINY** rappelle que l'on ne peut pas comparer une exécution et un budget non exécuté, mais il est exact que la priorité est donnée aux emplois.

**Monsieur DELETOILE** confirme que le titre 2, portant sur la masse salariale, est en augmentation et sur le fonctionnement, le hors-titre 2, il y a des retraits de crédits. Il signale que la construction budgétaire n'est pas une prévision.

**Madame BLANC-LANAUTE** s'interroge sur la ligne des heures supplémentaires sur le BOP 140, page 98 du document.

**Monsieur DELETOILE** répond que ce budget est alloué en faveur des heures péri-éducatives.

**Madame GUILLAUME** s'interroge quant à elle sur la consommation 2014 dans le cadre de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA), sur le BOP 141 Titre 2, qui apparaît à la page 100.

**Monsieur DELETOILE** répond qu'il s'agit d'une régulation pour l'année 2012, payée en 2014.

**Madame GUILLAUME**, toujours à la page 100 du document, s'interroge sur la consommation 2014 de ligne « Formation adultes / VAE / Divers » qui est de -24 090 euros.

**Monsieur DELETOILE** répond qu'il s'agit d'une « non dépense ». Une convention est signée et l'académie prévoit de se faire rembourser pour cette ligne budgétaire par les organismes tels que Formiris, etc.

**Monsieur le recteur** conclut en indiquant que cette présentation traduit les échanges avec l'administration centrale, lors du dialogue de gestion et de performance notamment.

## **IX. Questions diverses**

**Monsieur TORCHET** souhaite, au nom du Sgen-CFDT, que la représentativité des organisations syndicales, pour les groupes de travail portant sur la mise en œuvre du Rifseep, soit basée sur celle du comité technique académique et non sur celle des CAPA.

**Monsieur MARTINY** répète qu'une réflexion est en cours sur le sujet car il s'agit de la rémunération des personnels.

**La séance est levée à 20 heures, les points à l'ordre du jour ayant tous été abordés.**

Le recteur



Daniel FILÂTRE

La secrétaire de séance



Caroline COLLOMBAT

Le secrétaire adjoint de  
séance



Alexandre MAJEWSKI

## **CTA du 2 juillet 2015**

### **Déclaration commune FSU / FO**

Nous siégeons aujourd'hui dans ce CTA reconvoqué, faute de quorum le 22 juin dernier ; les élus FSU et FO avaient en effet pris la décision de ne pas siéger lors de la première convocation ; si nous avons pris cette décision, qui n'est pas dans nos habitudes, c'est en raison du peu de cas que font le gouvernement et son administration de la voix des personnels et de leurs organisations représentatives.

Au niveau national, la réforme du collège a été adoptée malgré l'opposition des syndicats représentant 80% des enseignants concernés. Les textes ont été publiés dans la nuit qui a suivi la journée de grève et d'action du 19 mai qui a mobilisé très largement la profession.

Nous souhaitons réaffirmer aujourd'hui nos analyses communes et notre refus de discuter les modalités d'application.

La ministre et le gouvernement refusent toute discussion sur le fond avec les organisations les plus représentatives ; le constat sur les difficultés réelles du second degré à faire réussir tous les jeunes est mis en avant pour justifier des mesures dont rien ne montre qu'elles répondent à ces difficultés. Pour nous, au contraire, les renoncements au cadre national, les injonctions faites aux enseignants sans moyens nouveaux, l'abandon des contenus au profit d'activités périphériques ne peuvent qu'accroître la fracture scolaire. Nos propositions pour le collège sont a priori rejetées au profit de postulats présentés comme indiscutables : autonomie des établissements, interdisciplinarité, dispositifs périphériques seraient les panacées incontournables...

Il est temps de construire avec la profession les réponses aux difficultés qu'elle rencontre au collège : cela passe par l'abrogation des textes publiés le 20 mai 2015

Nous vous informons, Monsieur le Recteur, qu'avec l'intersyndicale nationale réunie le 29 juin 2015, les sections académiques des syndicats de la FSU concernés et les syndicats de FO préparent, pour la rentrée, une grève nationale dès septembre et appellent les personnels à refuser toute mise en place anticipée de la réforme, quelle qu'elle soit.

Au niveau académique, nous entendons sans cesse le même discours fait d'affirmations non démontrées et de mises en cause moralisantes de la moindre critique. Le Recteur, présent sur Grenoble le ~~26~~<sup>19</sup> mai, n'a pas cru devoir rencontrer personnellement la délégation des enseignants en grève et en manifestation.

Notre absence le 22 juin aura au moins eu le mérite de montrer où se situent les organisations majoritaires et qu'en leur absence, rien n'est possible. Réformer, discuter des revendications des personnels, oui, mais certainement pas sans ou contre eux, ni leurs représentants élus.



## DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA-EDUCATION AU COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE du 1er juillet 2015

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CTA

Notre intervention portera sur : la réforme du collège, le suivi infirmier des élèves, la répartition des postes d'AED, la maintenance informatique, les emplois d'avenir professeurs (AEP), la progression indiciaire des contractuels en CDI et l'enquête métier  
**UNSA Education**

### La réforme du collège

La réforme du collège validée par le Conseil Supérieur de l'Éducation le 10 avril dernier et publiée au journal officiel le 19 mai est une nouvelle étape de la Refondation, comme le Socle commun et les nouveaux programmes. **L'UNSA Education** partage l'objectif visé : offrir à chaque jeune un socle commun de compétences et de connaissances, véritable tremplin pour la suite de sa formation initiale ; il n'empêchera en rien ceux qui visent l'excellence de l'atteindre mais il garantira un bon bagage minimum à ceux qui, aujourd'hui, sortent sans formation du système éducatif.

Évidemment, pour ceux qui vont la mettre en œuvre, cette réforme peut soulever des doutes ou des inquiétudes, notamment sur la manière d'intégrer le EPI dans les emplois du temps des élèves et des enseignants. **L'UNSA Éducation** demande qu'un accompagnement et une formation au plus près des collègues soient mis en place.

La circulaire de mise en œuvre de la réforme du collège est en cours de rédaction. **L'UNSA Education** a choisi de participer aux groupes de travail ministériels pour faire évoluer favorablement le texte et qu'il permette à nos collègues de se reconnaître dans les choix proposés.

Le nouveau statut des enseignants du second degré n'a pas prévu de quantifier le temps de concertation et le temps de formation dans la nouvelle définition des obligations réglementaires de service, même si ces missions sont inscrites comme obligatoires car liées directement aux tâches d'enseignement.

**L'UNSA Education** propose que des plages puissent être libérées de la prise en charge des élèves pour mener dans de bonnes conditions le travail en équipe, indispensable à la préparation de la mise en œuvre de la réforme.

Cette réforme ne se fera pas sans les enseignants, elle se fera par l'implication de tous les personnels de nos établissements.

### **Santé scolaire et suivi infirmier des élèves**

Pour l' **UNSA Éducation**, défenseur des postes mixtes, le suivi infirmier du 1er degré doit être davantage affirmé dans le projet de circulaire. En effet, un arrêté ministériel définira une visite médicale pour la 6<sup>ème</sup> année de l'enfant soit en grande section et un dépistage infirmier lors de la 12<sup>ème</sup> année soit en 6<sup>ème</sup>. Entre ces 2 bilans, l'infirmière organiserait « *si besoin est* », une consultation ou un suivi.

Ce choix n'est pas satisfaisant et ne garantira pas une réelle efficacité du suivi.

**L'UNSA Education** demande la définition d'un temps de présence dévolu à l'élémentaire dans la circulaire, afin que les besoins avérés puissent être réellement pris en compte et que la mission de prévention des infirmières scolaires puisse être menée dans les meilleures conditions.

### **La répartition des postes d'AED**

**L'UNSA Education** tient à faire part de son étonnement sur les choix de répartition des AED dans le département de la Savoie. En effet, des ½ postes sont supprimés dans des collèges disposants d'un internat, alors que les effectifs élèves sont en hausse. Cela pose le problème des renouvellements de contrats sachant que le CTSD ne se tiendra que le 3 juillet. Cette situation est d'autant plus singulière que les dernières consignes reçues par les établissements préconisent un renforcement des activités péri éducatives dans le cadre des « internats de la réussite pour tous »

### **Maintenance informatique**

En ce qui concerne les relations établissement, rectorat, collectivités territoriales, une rencontre tripartite concernant la maintenance informatique mise en œuvre dans l'académie est demandée par l'**UNSA Education**, plus particulièrement par ces syndicats **A et I UNSA** pour les administratifs et **SNPDEN UNSA** pour les chefs d'établissements. Celle-ci est d'autant plus nécessaire que se profile la création d'un nouvel enseignement d'exploration à la rentrée 2016 intitulé « Informatique et création numérique » (ICN). Cette rencontre sera aussi l'occasion d'anticiper les modalités d'élargissement de cette coopération à l'ensemble de la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes.

### **Emplois d'avenir professeurs**

**L'UNSA Education** dénonce la marche arrière de notre ministère sur le recrutement de nouveaux contrats d'avenir professeurs. Ce recul consécutif à une coupe budgétaire va laisser de nombreux étudiants dans le plus grand désarroi alors qu'ils comptaient réellement sur ces contrats pour découvrir le métier de professeur et pour financer leurs études.



## **Progression indiciaire des contractuels en CDI**

**L'UNSA Education** salue le choix de mettre un terme à l'absence d'évolution des traitements des contractuels ATSS en CDI. C'est assurément une grande avancée pour les personnels qui ne verront plus leur rémunération gelée comme c'est le cas actuellement.

Pour autant, **l'UNSA Education** réaffirme que le concours doit rester la voie principale de recrutement dans un corps. Le recours à des contractuels de droit public doit rester limité à des cas précis et contingenté pour ne pas précariser la fonction publique. Les missions de service public doivent continuer à être remplies par des personnels titulaires. Nous demandons la création d'emplois de titulaires remplaçants pour toutes les fonctions et en nombre suffisant dans chaque catégorie, et dans les mêmes conditions que pour les enseignants.

**L'UNSA Education** souhaite également un bilan de suivi annuel des transformations des actuels contrats pour toutes les catégories (A, B et C) et un bilan des agents licenciés.

## **Enquête métier UNSA Education**

La troisième édition du Baromètre de nos métiers de **l'UNSA Education** est désormais terminée.

Du 5 mai au 5 juin, c'est 21291 collègues enseignants ou administratifs qui nationalement ont répondu à notre questionnaire pour donner un ressenti sur leur métier et leurs conditions de travail en cette fin d'année scolaire. Dans notre académie, ce sont 1090 collègues qui ont participé.

Comme les deux années précédentes, le pouvoir d'achat (cité par 59%) arrive largement en tête des préoccupations de nos collègues, suivi par l'absence de perspectives de carrière (45%) et la surcharge de travail (40%). Ils sont, par ailleurs, 82% à affirmer que leur rémunération n'est pas à la hauteur de leur qualification. Rappelons que les professionnels de l'Éducation, pour la plupart, agents publics, subissent depuis 5 ans, le gel du point d'indice et la baisse continue de leur pouvoir d'achat. Les négociations en cours dans la Fonction publique prennent donc un relief particulier et devront aboutir pour répondre à cette situation.

Une analyse fine des réponses de l'enquête a été rendue publique le jeudi 25 juin. Elle est consultable par tous nos collègues et servira de boussole à notre organisation dans les semaines et les mois qui viennent afin de conduire le syndicalisme que nous avons choisi : un syndicalisme positif et force de propositions.

***Pour l'UNSA-Education***

***Serge RAVEL***



## Acad\_Grenoble

Déclaration liminaire du Sgen-CFDT au CTA du 1<sup>er</sup> juillet

Monsieur le Recteur,

L'actualité éducative et l'ordre du jour de cette réunion mettent en avant la question de la conduite du changement et des mutations du système éducatif. Ces mutations doivent permettre non seulement une amélioration du service rendu aux usagers mais aussi une amélioration des conditions de travail et des perspectives d'évolution pour les personnels qui n'ont pas à porter seuls les efforts nécessaires.

A propos de la réforme territoriale de l'Etat tout d'abord.

La question posée est celle de la qualité du service public, et l'entrée par le mécano territorial n'est sans doute pas la plus appropriée.

Un des objectifs de cette réforme est d'abord la proximité.

La proximité avec les usagers passe par le maillage territorial. Or, la fermeture de deux antennes de CIO, ne va pas dans le bon sens alors que le SPRO, où ce réseau a toute sa place est une structure régionale.

La proximité peut aussi s'évaluer en terme de dialogue social : c'est l'occasion de rappeler que pour le Sgen-CFDT les Comités techniques et les Comités Hygiène et Sécurité – Conditions de Travail ne sont pas situés au bon niveau pour permettre un dialogue social de qualité. Il est bien entendu inenvisageable que la réforme territoriale aboutisse à éloigner encore plus ces instances des réalités du terrain.

Un autre objectif de cette réforme est la cohérence.

Force est de constater que la cohérence n'est pas toujours garantie entre les acteurs publics, même entre collectivités territoriales et même entre administrations de l'Etat. C'est sûrement vers ce type de cohérence qu'il faut avancer. Cela pose la question des mécanismes et des instances chargées de confronter et de faire dialoguer les différents acteurs, et peut-être même de favoriser l'émergence entre eux d'un véritable esprit de service public – là encore le service public d'orientation est un excellent exemple de ce besoin de coordination et de ses difficultés. Avant même de considérer un quelconque mécano territorial, il faut donc s'interroger sur nos instances de pilotage territoriaux de l'ENESR, et donc envisager tout de suite une réforme profonde des CAEN et CDEN.

En tout état de cause il nous semble là aussi impossible d'admettre que l'on fasse supporter à une poignée de personnels des services déconcentrés cet effort de rationalisation de l'Education nationale. Nécessité là aussi d'un dialogue avec les personnels.

La question indemnitaire avec le RIFSEEP ensuite.

L'objectif affiché est la rationalisation du paysage indemnitaire. Or le ministère accélère la mise en place du RIFSEEP, échéance au 1<sup>er</sup> septembre, et aucune discussion n'est entamée dans l'académie.

Il y a bien deux enjeux : la cartographie des emplois et la classification des postes et complément indemnitaire. Il est inenvisageable pour le Sgen-CFDT qu'il n'y ait pas de dialogue social, sur la base de la représentativité en Comité technique.

Pour le Sgen-CFDT, il s'agit de garantir que la modification du cadre indemnitaire permette que celui-ci soit clair, sécurisant et transparent pour les collègues.

Le Sgen-CFDT demande également qu'apparaissent dans les bilans sociaux présentés en comité technique, des tableaux détaillés d'évolution du RIFSEEP, par filière, par groupe et par type de personnel.

La question de la conduite du changement se pose aussi avec la réforme du collège. Il est nécessaire de rappeler que la loi de refondation de l'Ecole fixe pour tous les élèves l'objectif de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. C'est pour atteindre cet objectif qu'ont été réformés l'organisation du collège (avec les cycles notamment) et les programmes. Dans ce cadre les marges d'initiative laissées aux équipes sont un point positif pour le Sgen-CFDT. Le Sgen-CFDT a approuvé les finalités de la réforme, mais reste l'essentiel, les modalités d'application.

Il est ainsi impératif d'accompagner le changement par de la formation, du temps de concertation, des mesures de sauvegarde pour collègues de certaines disciplines et un suivi bienveillant des corps d'inspection. Il est là aussi inenvisageable de demander aux personnels de porter seuls la transformation du collège. C'est par la poursuite du dialogue social de proximité, au niveau des établissements, que la transformation du collège pourra être menée à bien.

Le chantier de la stratégie de la formation enfin. L'importance de la FTLV est affirmée, ce qui nous convient, même si on doit s'entendre sur l'expression et si on en est encore aux balbutiements. Le Sgen-CFDT approuve aussi les principes affirmés de la nécessité d'un pilotage plus intégré qui permette notamment de fixer une prospective, d'une meilleure reconnaissance des formateurs mais aussi des stagiaires, notamment en terme d'évolution de carrière. Cependant le bilan de la formation présente des résultats inquiétants : 7000 journées de formation dans le 1<sup>er</sup> degré, 10000 dans le 2<sup>d</sup> degré.

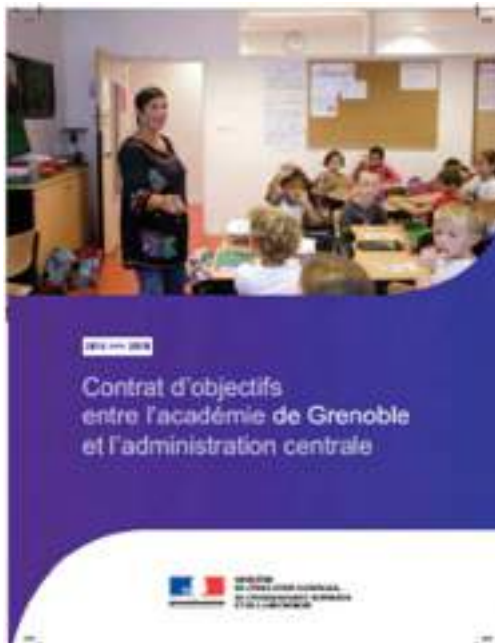
C'est un chantier essentiel, c'est un chantier en cours. La formation est bien une des obligations de l'Etat employeur. Et il ne pourra assumer ses responsabilités que dans le cadre là aussi d'un dialogue social de proximité.

**Enseignement d'Exploration à titre expérimental**  
**Informatique et Création Numérique**

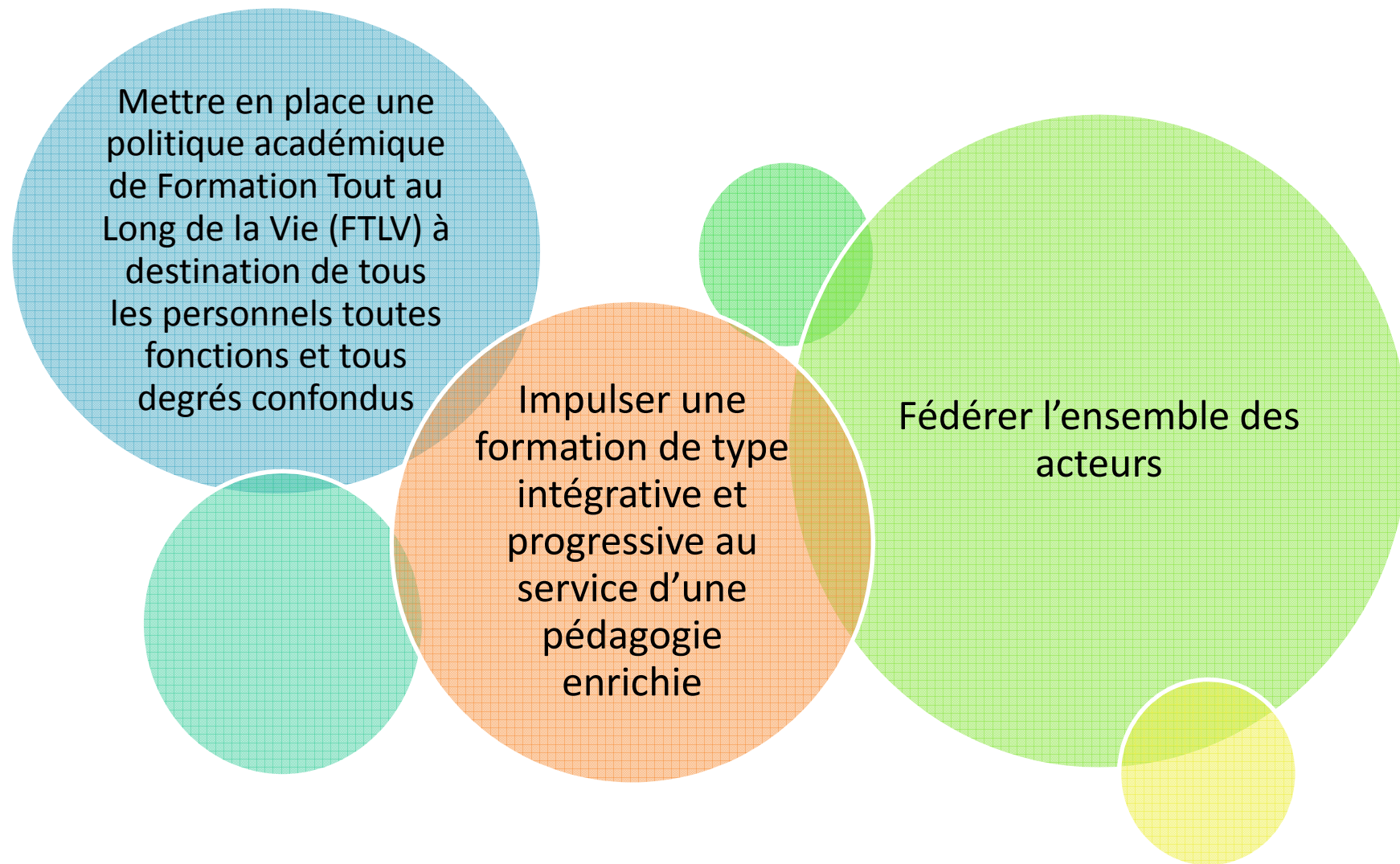
**Etablissements retenus pour la rentrée 2015**

BASSINS	ETABLISSEMENTS		Avis commission
DROME ARDECHE VERTE	LPO Boissy d'Anglas	ANNONAY	Favorable
ARDECHE MERIDIONALE	LPO Astier	AUBENAS	Favorable
DROME ARDECHE CENTRE	LGT Les Trois Sources	BOURG LES VALENCE	Favorable
	LPO Algoud - Laffemas	VALENCE	Favorable
DROME DES COLLINES - ROYANS - VERCORS	LPO du Dauphiné	ROMANS	Favorable
	LG Albert Triboulet	ROMANS	Favorable
SUD DROME	LGT Alain Borne	MONTELMAR	Favorable
	LGT Les Catalins	MONTELMAR	Favorable
CENTRE ISERE	LPO Edouard Herriot	VOIRON	Favorable
	LPO Ferdinand Buisson	VOIRON	Favorable
ISERE RHODANIE - BIEVRE - VALLOIRE	LPO Ella Fitzgerald	ST ROMAIN EN GAL	Favorable
	LGT Gallée	VIENNE	Favorable
NORD ISERE	LGT l'Oiselet	BOURGOIN JALLIEU	Favorable
	LPO Léonard de Vinci	VILLEFONTAINE	Favorable
BASSIN GRENOBLOIS	LG Champollion	GRENOBLE	Favorable
	LGT Les Eaux Claires	GRENOBLE	Favorable
	LPO Vaucanson	GRENOBLE	Favorable
	LGT Aristide Berges	SEYSSINET PARISSET	Favorable
	LGT Portes de l'Oisans	VIZILLE	Favorable
	LPO du Grésivaudan	MEYLAN	Favorable
	LGT Pierre du Terrail	PONTCHARRA	Favorable
ALBERTVILLE TARENTEISE VANOISE	LG Bourg St Maurice	BOURG ST MAURICE	Favorable
	LPO René Perrin	UGINE	Favorable
ESPACE METROPOLE SAVOIE - AVANT PAYS SAVOYARD CHARTREUSE	LPO Marlioz	AIX LES BAINS	Favorable
	LGT Monge	CHAMBERY	Favorable
	LG Vaugelas	CHAMBERY	Favorable
MAURIENNE	LGT Paul Hérault	ST JEAN DE MAURIENNE	Favorable
ALBANAIS - BASSIN ANNECIEN - USSES et BORNES	LGT Charles Baudelaire	CRAN GEVRIER	Favorable
	LGT de l'Albanais	RUMILLY	Favorable
GENEVOIS - HAUT SAVOYARD	LPO des Glières	ANNEMASSE	Favorable (en réseau avec J. Monnet)
	LGT Jean Monnet	ANNEMASSE	Favorable (en réseau avec Les Glières)
	LGT Mme de Staël	ST J. EN GENEVOIS	Favorable
FAUCIGNY - PAYS DU MONT BLANC	LPO Guillaume Fichet	BONNEVILLE	Favorable
	LGT Charles Poncet	CLUSES	Favorable
CHABLAIS	LGT La Versoie	THONON LES BAINS	Favorable

# Une nouvelle stratégie de formation pour l'académie de Grenoble

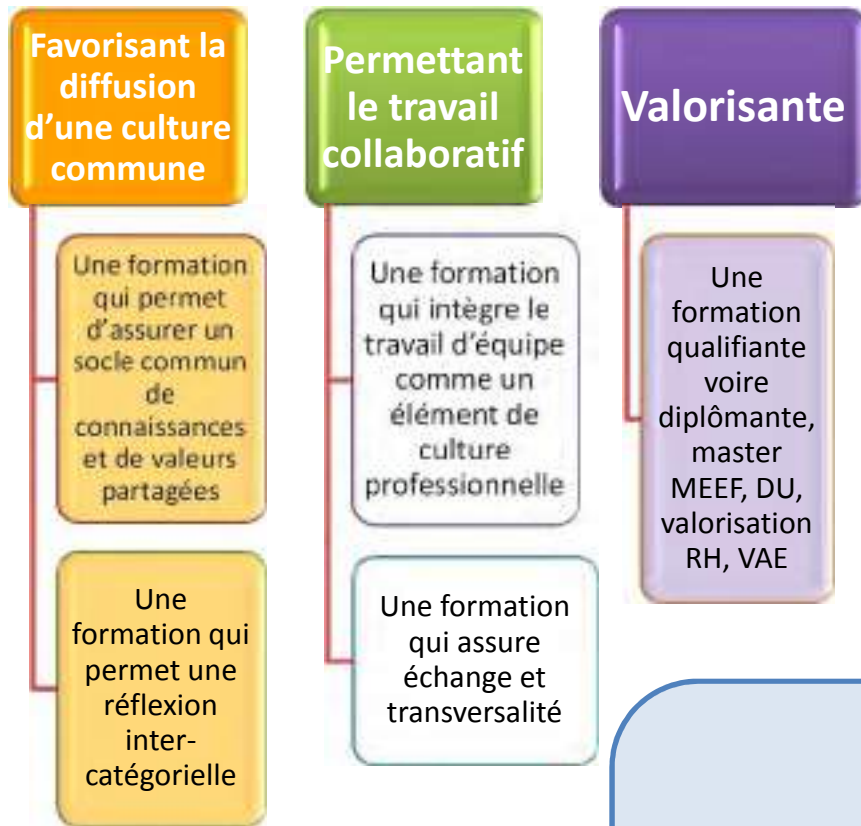


« faire de la formation  
un levier de changement »

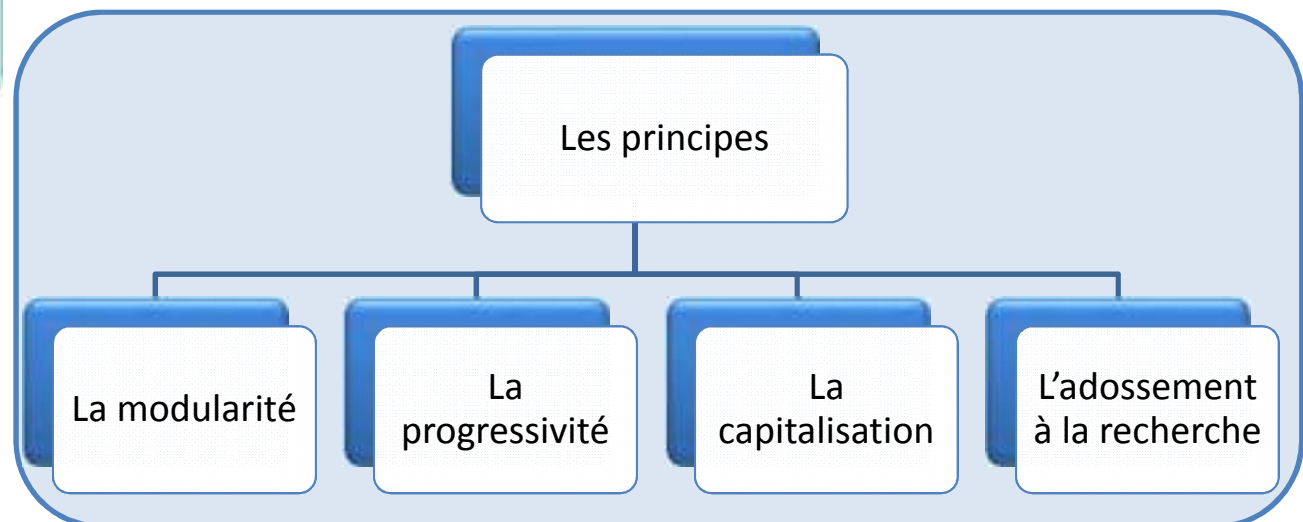


# Les enjeux

# Une formation tout au long de la vie...



...fondée sur l'acquisition de compétences



# Une formation en contexte, adaptée et cohérente, qui prend en compte

1

La politique (nationale et académique)

2

Les problématiques liées aux conditions d'exercice et au contexte local

3

Les besoins propres à chaque personnel



# Retour sur les GT

- La question de l'offre de formation : qualité, visibilité, équité territoriale, équité d'accès des personnels
- La question du recensement des besoins : les outils du diagnostic, l'auto positionnement, le projet professionnel, l'entretien professionnel, l'inspection
- La question des outils : le PIA, le portfolio, le portail de ressources en ligne, les outils de travail collaboratif.
- La question du format des formations : hybridation, parcours, modularité, valorisation, capitalisation
- La question du calendrier : planification, anticipation, coordination

# Les priorités pour la mise en œuvre





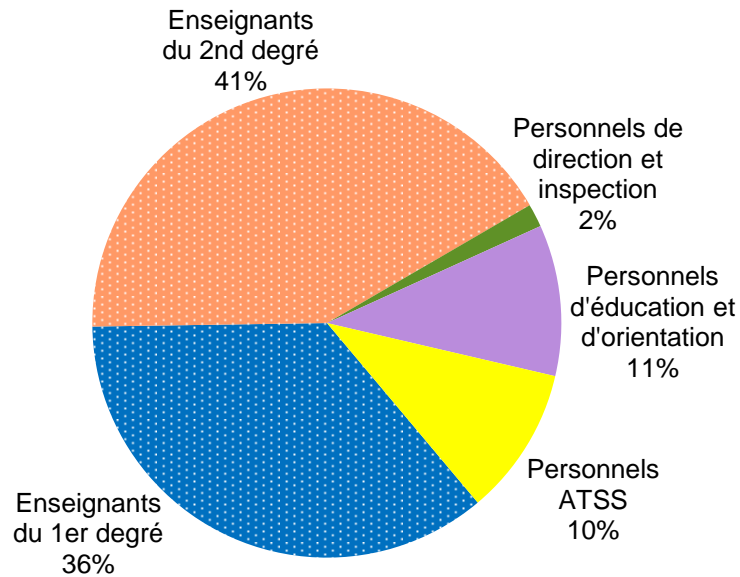
# LE BILAN SOCIAL ACADEMIQUE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015

CTA du 1<sup>er</sup> juillet 2015

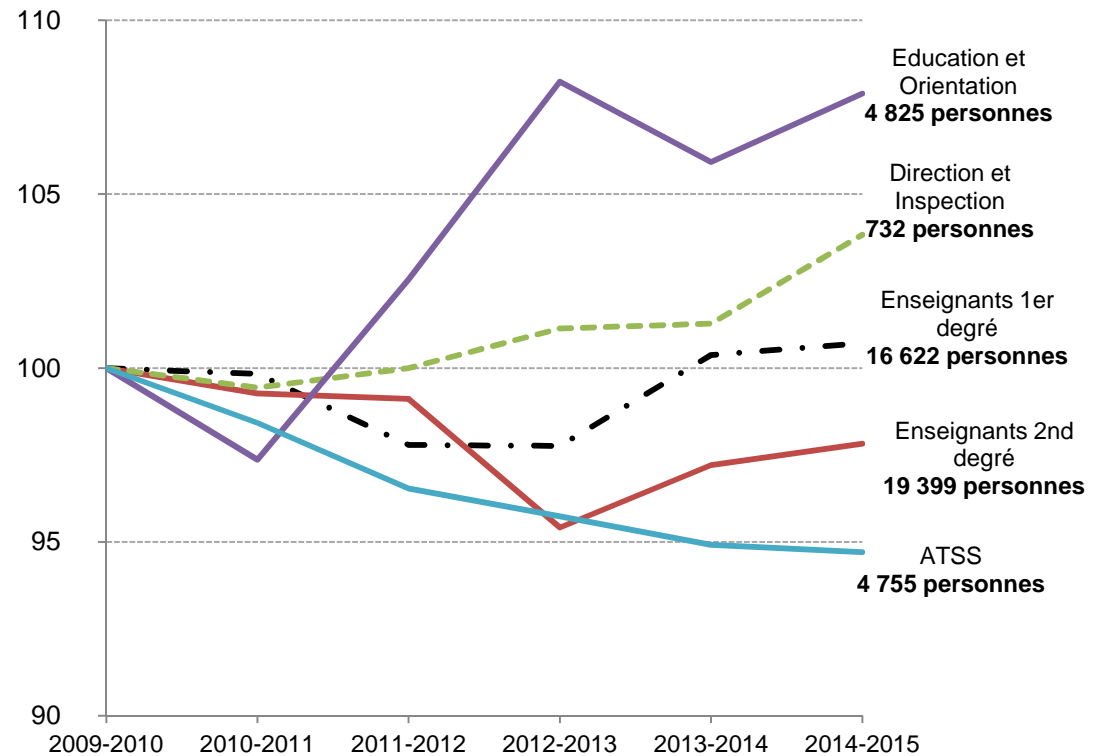
*SESPAG*

# Les effectifs des personnels de l'académie

**46 333 personnes**  
dans le secteur public en janvier 2015



Evolution en indice, des effectifs de personnels par groupe, depuis 2009-2010.



*Ce bilan social recense tous les personnels du secteur public, en activité et gérés dans les bases académiques, quel que soit l'organisme payeur.*

# Principales caractéristiques des personnels de l'académie

73 % de femmes

Âge moyen  
43,5 ans

87 % de titulaires

42 % des personnels en Isère

**SESPAG**

# La quotité de temps de travail

Les enseignants

1<sup>er</sup> degré



Académie : 19,2% de temps partiels  
France (2013-2014): 13,6%

2<sup>nd</sup> degré



Académie : 13,1% de temps partiels  
France (2013-2014): 12,3%

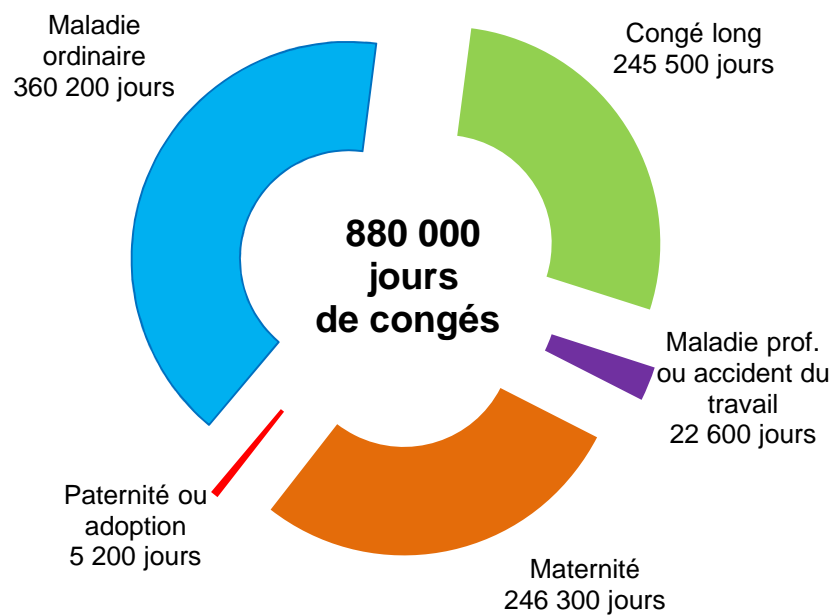
Les ATSS et DIEO



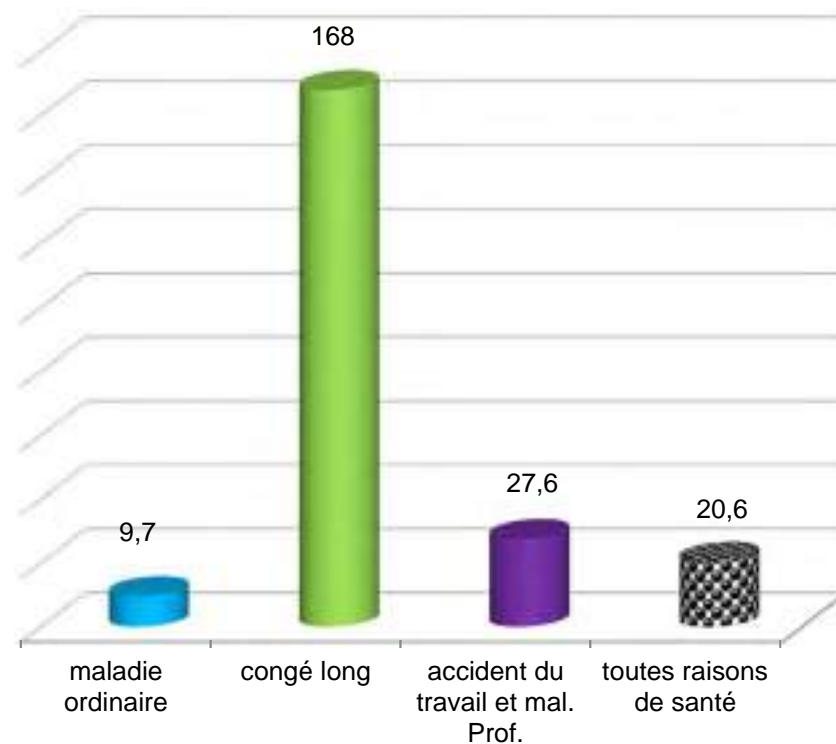
Académie : 38,4% de temps partiels  
France (2013-2014): 40,9%

SESPAG

# Les personnels absents pour raison de santé en 2013-2014

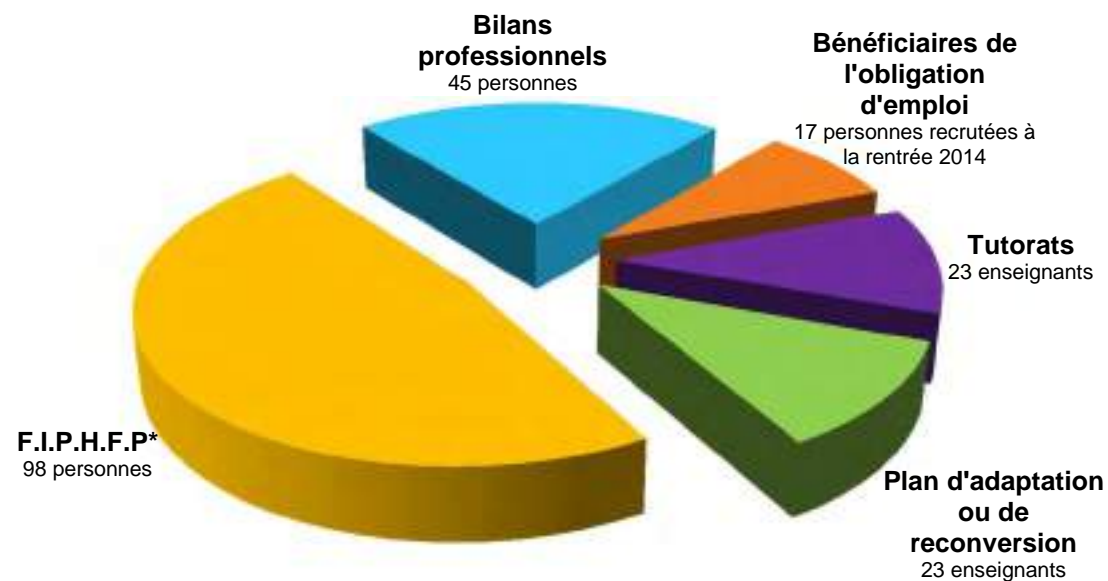


durée moyenne d'absence en jours



SESPAG

# L'accompagnement des personnels



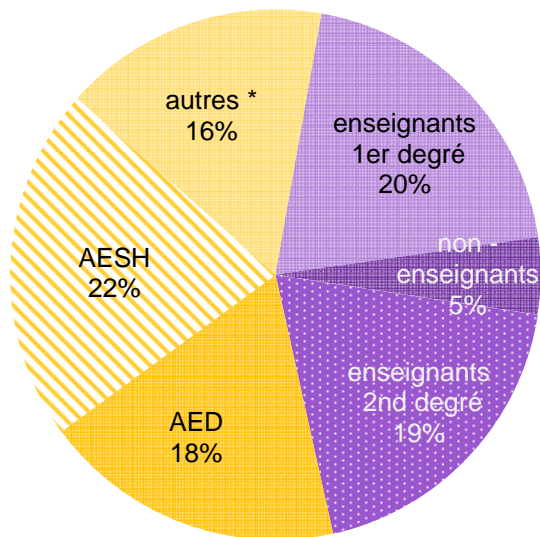


# La carrière

## Le recrutement

2 190 agents non-titulaires  
recrutés directement

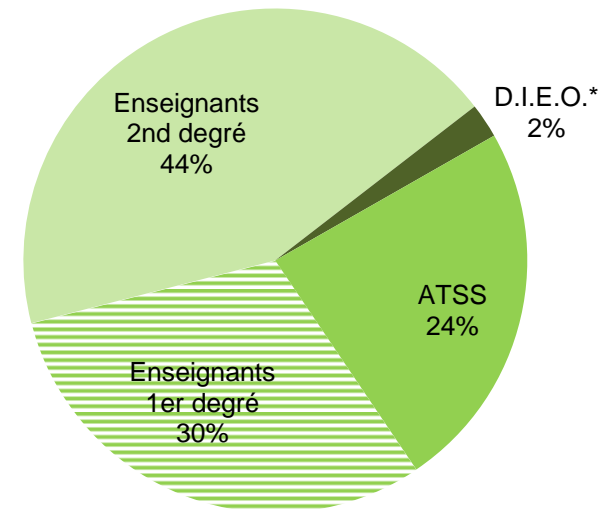
1 702 lauréats  
d'un concours



\* contractuels enseignants du 2nd degré, assistants étrangers, contractuels type 10 mois, contractuels bénéficiant de l'obligation d'emploi, assistants de langue recrutés localement et contractuels médico-sociaux.

## Les promotions

1 411 personnes promues  
par tableau d'avancement



84 promus par liste d'aptitude

SESPAG

# La formation continue

Enseignants du 1<sup>er</sup> degré

2 900 modules réalisés  
46 000 candidatures retenues  
23 700 journées stagiaires

Enseignants du 2<sup>nd</sup> degré  
et personnels d'éducation et d'orientation

+ de 3 000 actions réalisées  
37 300 candidatures retenues  
71 500 journées stagiaires

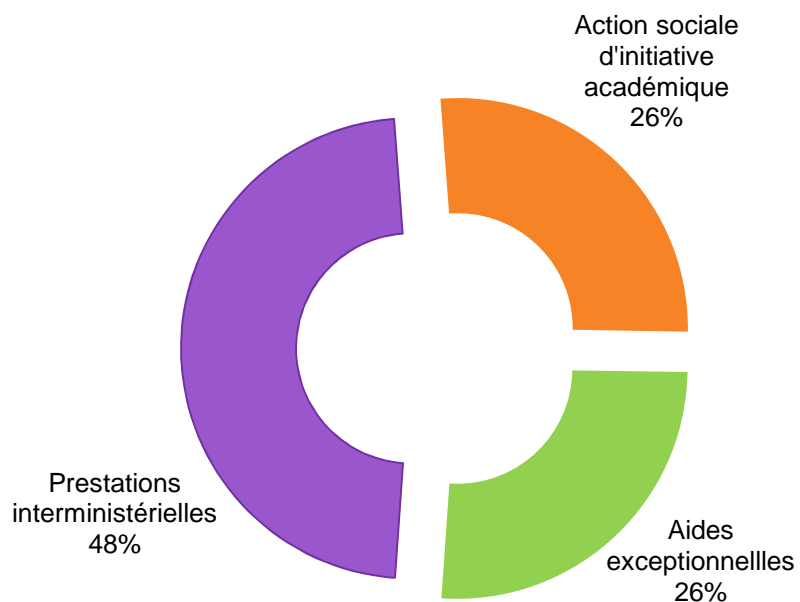
Personnels ATSS,  
de direction et d'inspection

ATSS: 253 modules réalisés  
7 000 journées de convocations  
Encadrement: 85 modules réalisés  
2 270 journées de convocation  
CAE et ASH: 9 000 journées de convocation

# La politique sociale

903 000 euros  
près de la moitié sont des PIM

Les PIM: 4 prestations sur 5 sont des allocations handicap



Les ASIA: 64 % des dépenses pour l'aide à l'enfance

Les aides exceptionnelles: 233 620 € répartis dans les 5 départements

**SESPAG**

# Présentation des BOP 2014 par action LOLF

Académie de Grenoble

CTA 1<sup>er</sup> juillet 2015

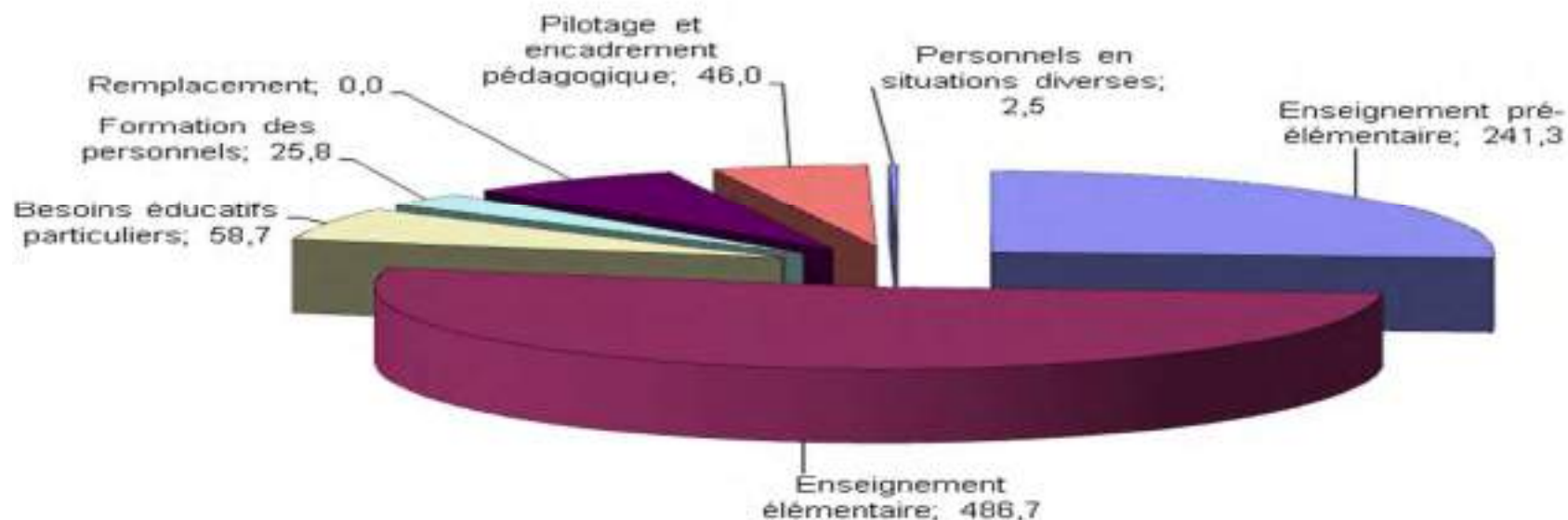
DBF

## Synthèse des BOP exécution 2014

	T2	HT2	TOTAL
<b>140</b> « Enseignement scolaire public du premier degré »	923 786 789 €	1 172 313€ (hors SMA)	<b>924 959 102€</b>
<b>141</b> « Enseignement scolaire public du second degré »	1 388 265 055 €	4 526 921 €	<b>1 392 791 976€</b>
<b>214</b> « Soutien de la politique de l'éducation nationale »	49 621 727€	10 631 223€	<b>60 252 950€</b>
<b>230</b> « Vie de l'élève »	80 757 949€	85 386 547€	<b>166 144 496€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 442 431 520€</b>	<b>101 717 004€</b>	<b>2 544 148 524€</b>

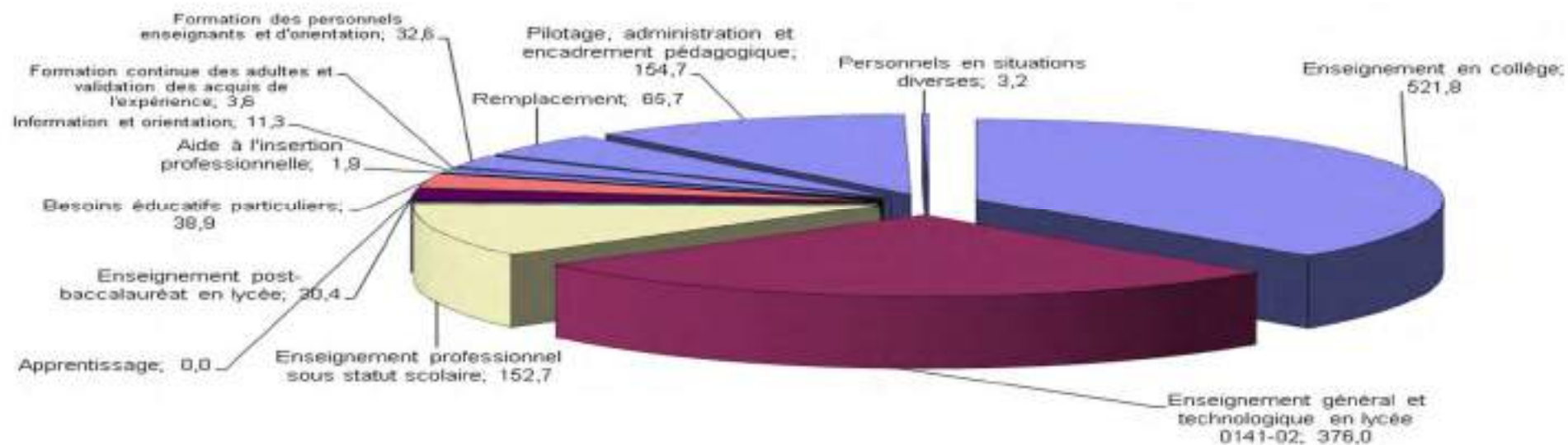
## Programme 140 - Enseignement scolaire public 1er degré - Exécution 2014 (hors SMA)

Programme Action	Libellé action	T2	HT2	TOTAL des dépenses 2014 en millions d'euros	Part de l'action sur le programme
0140	Enseignement scolaire public 1er degré	923,79	1,17	925,0	100,0%
0140-01	Enseignement pré-élémentaire	241,3	0,0	241,3	26,1%
0140-02	Enseignement élémentaire	486,6	0,1	486,7	52,6%
0140-03	Besoins éducatifs particuliers	58,5	0,2	58,7	6,3%
0140-04	Formation des personnels	25,3	0,5	25,8	2,8%
0140-05	Remplacement	63,9	0,0	63,9	6,9%
0140-06	Pilotage et encadrement pédagogique	45,7	0,3	46,0	5,0%
0140-07	Personnels en situations diverses	2,5	0,0	2,5	0,3%



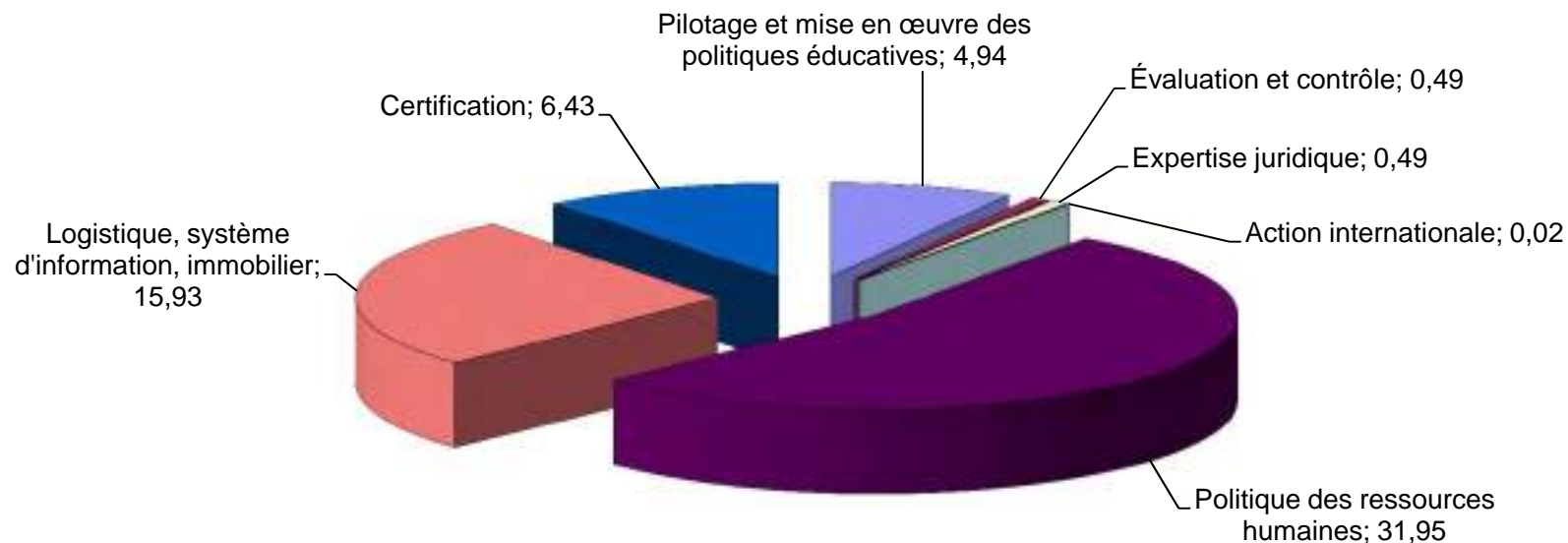
## Programme 141 - Enseignement scolaire public 2nd degré Exécution 2014

Programme Action	Libellé action	T2	HT2	TOTAL des dépenses 2014 en millions d'euros	Part de l'action sur le programme
0141	Enseignement scolaire public 2nd degré	1 388,3	4,5	1 392,8	100,0%
0141-01	Enseignement en collège	519,8	1,9	521,8	37,5%
0141-02	Enseignement général et technologique en lycée	375,4	0,5	376,0	27,0%
0141-03	Enseignement professionnel sous statut scolaire	152,4	0,3	152,7	11,0%
0141-04	Apprentissage	0,0	0,0	0,0	0,0%
0141-05	Enseignement post-baccalauréat en lycée	30,4	0,0	30,4	2,2%
0141-06	Besoins éducatifs particuliers	38,7	0,2	38,9	2,8%
0141-07	Aide à l'insertion professionnelle	1,9	0,0	1,9	0,1%
0141-08	Information et orientation	11,2	0,1	11,3	0,8%
0141-09	Formation continue des adultes et validation des acquis de l'expérience	3,6	0,0	3,6	0,3%
0141-10	Formation des personnels enseignants et d'orientation	31,6	1,0	32,6	2,3%
0141-11	Remplacement	65,7	0,0	65,7	4,7%
0141-12	Pilotage, administration et encadrement pédagogique	154,4	0,3	154,7	11,1%
0141-13	Personnels en situations diverses	3,2	0,0	3,2	0,2%



## Programme 214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale Exécution 2014

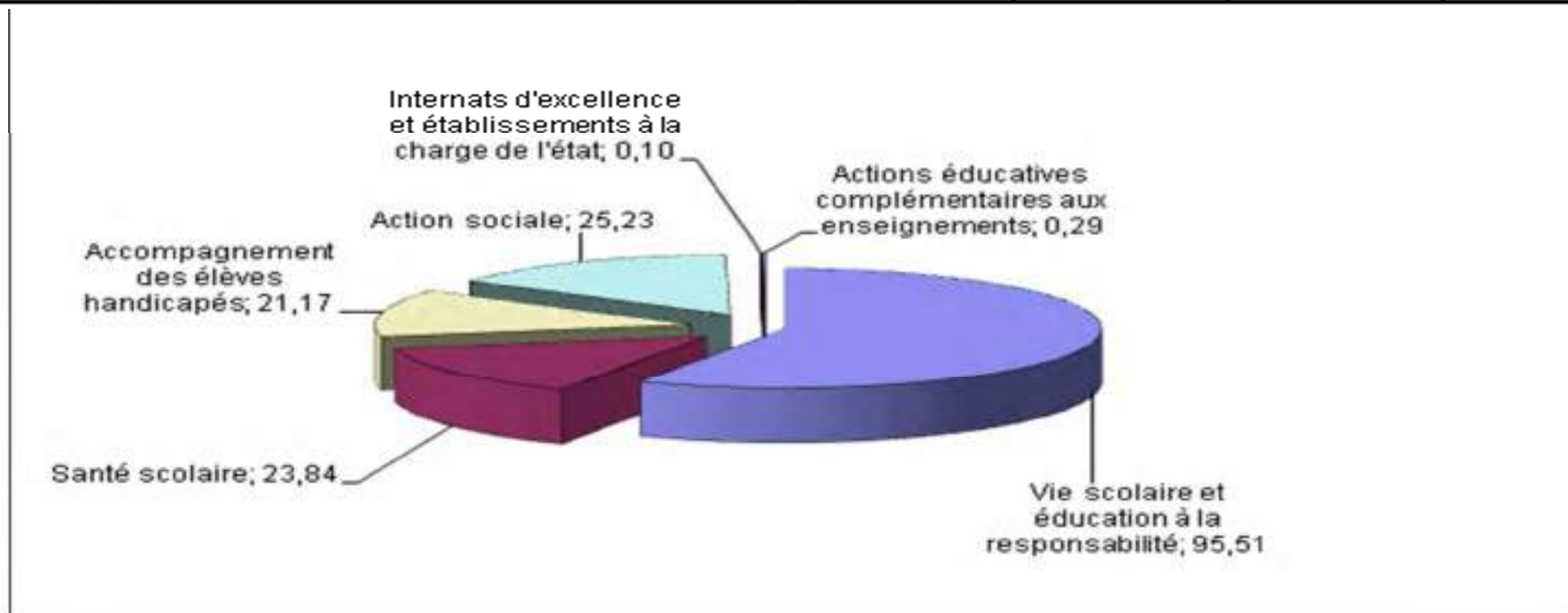
Programme Action	Libellé action	T2	HT2	TOTAL des dépenses 2014 en millions d'euros	Part de l'action sur le programme
0214	Soutien de la politique de l'EN	49,62	10,63	60,25	100,0%
0214-01	Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives	4,94	0,00	4,94	8,2%
0214-02	Évaluation et contrôle	0,49	0,00	0,49	0,8%
0214-04	Expertise juridique	0,34	0,15	0,49	0,8%
0214-05	Action internationale	0,00	0,02	0,02	0,0%
0214-06	Politique des ressources humaines	30,03	1,93	31,95	53,0%
0214-08	Logistique, système d'information, immobilier	8,45	7,49	15,93	26,4%
0214-09	Certification	5,38	1,05	6,43	10,7%





## Programme 230 - Vie de l'élève - Exécution 2014

Programme Action	Libellé action	T2	HT2	TOTAL des dépenses 2014 en millions d'euros	Part de l'action sur le programme
0230	Vie de l'élève	80,76	85,39	166,14	100,0%
0230-01	Vie scolaire et éducation à la responsabilité	37,99	57,51	95,51	57,5%
0230-02	Santé scolaire	23,84	0,21	23,84	14,3%
0230-03	Accompagnement des élèves handicapés	13,07	8,10	21,17	12,7%
0230-04	Action sociale	5,96	19,27	25,23	15,2%
0230-05	Internats d'excellence et établissements à la charge de l'état	0,10	0,00	0,10	0,1%
0230-06	Actions éducatives complémentaires aux enseignements	0,00	0,29	0,29	0,2%



## Synthèse des BOPi 2015

	T2	HT2	TOTAL
<b>140</b> « Enseignement scolaire public du premier degré »	932 672 300€	1 165 485€	933 837 785€
<b>141</b> « Enseignement scolaire public du second degré »	1 390 384 457€	4 299 172€	1 394 683 629€
<b>214</b> « Soutien de la politique de l'éducation nationale »	49 798 244€	7 951 264€	57 749 508€
<b>230</b> « Vie de l'élève »	82 630 224€	83 291 600€	165 921 824€
<b>TOTAL</b>	<b>2 455 485 225€</b>	<b>96 707 521€</b>	<b>2 552 192 746€</b>

**Exécution du BOP 140 "enseignement du 1er degré public" en 2014**

<b>DSDEN</b>	<b>Type dépense</b>	<b>Crédits consommés</b>
<b>DSDEN07</b>	CREDITS PEDAGOGIQUES	6 713
	FORMATION CONTINUE	37 024
	FRAIS DE DEPLACEMENT	53 945
	<b>TOTAL</b>	<b>97 682</b>
<b>DSDEN26</b>	CREDITS PEDAGOGIQUES	16 242
	FORMATION CONTINUE	82 749
	FRAIS DE DEPLACEMENT	88 107
	<b>TOTAL</b>	<b>187 098</b>
<b>DSDEN38</b>	CREDITS PEDAGOGIQUES	18 261
	FORMATION CONTINUE	146 374
	FRAIS DE DEPLACEMENT	213 965
	<b>TOTAL</b>	<b>378 600</b>
<b>DSDEN73</b>	CREDITS PEDAGOGIQUES	13 269
	FORMATION CONTINUE	76 268
	FRAIS DE DEPLACEMENT	84 812
	<b>TOTAL</b>	<b>174 349</b>
<b>DSDEN74</b>	CREDITS PEDAGOGIQUES	5 756
	FORMATION CONTINUE	86 127
	FRAIS DE DEPLACEMENT	122 919
	<b>TOTAL</b>	<b>214 802</b>
<b>Toutes DSDEN</b>	SMA	<b>243 471</b>
<b>Autres</b>	DAREIC - GIP	<b>119 782</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 415 784</b>

## II – Préparation de la rentrée 2016

*Prévisions d'effectifs des premier et  
second degrés*

## LE PREMIER DEGRE PUBLIC PREVISIONS POUR LA RENTREE 2016

A la rentrée scolaire 2016, 301 458 élèves sont attendus dans le premier degré public, ce qui représentera un accroissement de 702 élèves (soit +0,2%). Les effectifs nationaux (France métropolitaine et DOM) devraient, quant à eux, rester stables.

Le nombre d'élèves prévu dépend de l'évolution démographique attendue et des hypothèses retenues quant à l'évolution des taux de scolarisation par âge.

### **En enseignement préélémentaire,**

Le nombre d'élèves baissera de 677 élèves à la rentrée scolaire 2016 (soit -0,6%). Cependant, la poursuite de l'objectif fixé par la loi d'orientation pour la refondation de l'école visant à favoriser l'accueil des enfants de 2 ans dans les zones d'éducation prioritaire, amènerait l'académie à accueillir 132 élèves supplémentaires.

### **En enseignement élémentaire,**

Les effectifs de l'élémentaire augmenteront de 1 359 élèves soit +0,7%. C'est le niveau CP qui affichera la plus forte évolution à la rentrée 2016 (+858 élèves, soit +2,3%) puis le CM2 (+721 élèves, soit +2%).

Les évolutions sont contrastées suivant les départements :

- Les départements de la Haute-Savoie (+0,9%), de la Drôme (+0,3%) et de l'Isère (+0,1%) devraient connaître une hausse de leurs effectifs d'élèves.
- Les départements de la Savoie (-0,4%) et de l'Ardèche (-0,3%) devraient connaître une baisse de leurs effectifs.

**CONSTATS DU PREMIER DEGRE PUBLIC DE 2011 A 2015  
PREVISION 2016**

**ACADEMIE**

	Constat 2011-2012	Evolution 12-13/11-12		Constat 2012-2013	Evolution 13-14/12-13		Constat 2013-2014	Evolution 14-15/13-14		Constat 2014-2015	Evolution 15-16/14-15		Constat 2015-2016	Evolution 16-17/15-16		Prévision 2016-2017
		Valeur absolue	%		Valeur absolue	%		Valeur absolue	%		Valeur absolue	%		Valeur absolue	%	
2 ans	1 547	18	1,2%	1 565	196	12,5%	1 761	-5	-0,3%	1 756	204	11,6%	1 960	132	6,7%	2 092
3 ans	36 413	59	0,2%	36 472	1 029	2,8%	37 501	-1 285	-3,4%	36 216	-93	-0,3%	36 123	-144	-0,4%	35 979
4 ans	36 485	791	2,2%	37 276	42	0,1%	37 318	867	2,3%	38 185	-1 322	-3,5%	36 863	272	0,7%	37 135
5 ans	36 942	-309	-0,8%	36 633	743	2,0%	37 376	-80	-0,2%	37 296	824	2,2%	38 120	-923	-2,4%	37 197
6 ans & +	382	80	20,9%	462	-5	-1,1%	457	-44	-9,6%	413	-36	-8,7%	377	-14	-3,7%	363
<b>PREELEMENTAIRE</b>	<b>111 769</b>	639	0,6%	<b>112 408</b>	2 005	1,8%	<b>114 413</b>	-547	-0,5%	<b>113 866</b>	-423	-0,4%	<b>113 443</b>	-677	-0,6%	<b>112 766</b>
CP	36 620	1 190	3,2%	37 810	-159	-0,4%	37 651	457	1,2%	38 108	-573	-1,5%	37 535	858	2,3%	38 393
CE1	36 401	521	1,4%	36 922	872	2,4%	37 794	-354	-0,9%	37 440	300	0,8%	37 740	-563	-1,5%	37 177
CE2	35 684	115	0,3%	35 799	699	2,0%	36 498	577	1,6%	37 075	5	0,0%	37 080	313	0,8%	37 393
CM1	35 308	130	0,4%	35 438	161	0,5%	35 599	494	1,4%	36 093	723	2,0%	36 816	30	0,1%	36 846
CM2	35 333	-181	-0,5%	35 152	238	0,7%	35 390	56	0,2%	35 446	448	1,3%	35 894	721	2,0%	36 615
<b>ELEMENTAIRE</b>	<b>179 346</b>	1 775	1,0%	<b>181 121</b>	1 811	1,0%	<b>182 932</b>	1 230	0,7%	<b>184 162</b>	903	0,5%	<b>185 065</b>	1 359	0,7%	<b>186 424</b>
<b>SPECIAL</b>	<b>2 037</b>	9	0,4%	<b>2 046</b>	107	5,2%	<b>2 153</b>	17	0,8%	<b>2 170</b>	78	3,6%	<b>2 248</b>	20	0,9%	<b>2 268</b>
<b>TOTAL</b>	<b>293 152</b>	2 423	0,8%	<b>295 575</b>	3 923	1,3%	<b>299 498</b>	700	0,2%	<b>300 198</b>	558	0,2%	<b>300 756</b>	702	0,2%	<b>301 458</b>

Sources : Constat et Prévision (DSDEN)

**CONSTATS DU PREMIER DEGRE PUBLIC DE 2011 A 2015  
PREVISION 2016**

**ARDECHE**

	Constat	Evolution 12-13/11-12		Constat	Evolution 13-14/12-13		Constat	Evolution 14-15/13-14		Constat	Evolution 15-16/14-15		Constat	Evolution 16-17/15-16		Prévision
	2011-2012	Valeur absolue	%	2012-2013	Valeur absolue	%	2013-2014	Valeur absolue	%	2014-2015	Valeur absolue	%	2015-2016	Valeur absolue	%	2016-2017
2 ans	571	4	0,7%	575	39	6,8%	614	-45	-7,3%	569	-48	-8,4%	521	12	2,3%	533
3 ans	2 721	-61	-2,2%	2 660	37	1,4%	2 697	-92	-3,4%	2 605	66	2,5%	2 671	-158	-5,9%	2 513
4 ans	2 799	-7	-0,3%	2 792	-58	-2,1%	2 734	5	0,2%	2 739	-17	-0,6%	2 722	45	1,7%	2 767
5 ans	2 880	-13	-0,5%	2 867	-47	-1,6%	2 820	-101	-3,6%	2 719	38	1,4%	2 757	-17	-0,6%	2 740
6 ans & +	20	20	100,0%	40	7	17,5%	47	-7	-14,9%	40	-7	-17,5%	33	1	3,0%	34
<b>PREELEMENTAIRE</b>	<b>8 991</b>	-57	-0,6%	<b>8 934</b>	-22	-0,2%	<b>8 912</b>	-240	-2,7%	<b>8 672</b>	32	0,4%	<b>8 704</b>	-117	-1,3%	<b>8 587</b>
CP	2 894	93	3,2%	2 987	-30	-1,0%	2 957	-100	-3,4%	2 857	-69	-2,4%	2 788	52	1,9%	2 840
CE1	2 793	150	5,4%	2 943	90	3,1%	3 033	-58	-1,9%	2 975	-75	-2,5%	2 900	-65	-2,2%	2 835
CE2	2 862	-124	-4,3%	2 738	89	3,3%	2 827	80	2,8%	2 907	30	1,0%	2 937	-69	-2,3%	2 868
CM1	2 869	1	0,0%	2 870	-130	-4,5%	2 740	64	2,3%	2 804	71	2,5%	2 875	51	1,8%	2 926
CM2	2 838	73	2,6%	2 911	-34	-1,2%	2 877	-84	-2,9%	2 793	22	0,8%	2 815	74	2,6%	2 889
<b>ELEMENTAIRE</b>	<b>14 256</b>	193	1,4%	<b>14 449</b>	-15	-0,1%	<b>14 434</b>	-98	-0,7%	<b>14 336</b>	-21	-0,1%	<b>14 315</b>	43	0,3%	<b>14 358</b>
<b>SPECIAL</b>	<b>147</b>	5	3,4%	<b>152</b>	7	4,6%	<b>159</b>	2	1,3%	<b>161</b>	0	0,0%	<b>161</b>	2	1,2%	<b>163</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23 394</b>	141	0,6%	<b>23 535</b>	-30	-0,1%	<b>23 505</b>	-336	-1,4%	<b>23 169</b>	11	0,0%	<b>23 180</b>	-72	-0,3%	<b>23 108</b>

Sources : Constat et Prévision (DSDEN)



**CONSTATS DU PREMIER DEGRE PUBLIC DE 2011 A 2015  
PREVISION 2016**

**DROME**

	<b>Constat</b>	<b>Evolution 12-13/11-12</b>		<b>Constat</b>	<b>Evolution 13-14/12-13</b>		<b>Constat</b>	<b>Evolution 14-15/13-14</b>		<b>Constat</b>	<b>Evolution 15-16/14-15</b>		<b>Constat</b>	<b>Evolution 16-17/15-16</b>		<b>Prévision</b>
	<b>2011-2012</b>	Valeur absolue	%	<b>2012-2013</b>	Valeur absolue	%	<b>2013-2014</b>	Valeur absolue	%	<b>2014-2015</b>	Valeur absolue	%	<b>2015-2016</b>	Valeur absolue	%	<b>2016-2017</b>
2 ans	<b>374</b>	-4	-1,1%	<b>370</b>	52	14,1%	<b>422</b>	-92	-21,8%	<b>330</b>	84	25,5%	<b>414</b>	8	1,9%	<b>422</b>
3 ans	<b>5 533</b>	-127	-2,3%	<b>5 406</b>	90	1,7%	<b>5 496</b>	-76	-1,4%	<b>5 420</b>	-105	-1,9%	<b>5 315</b>	131	2,5%	<b>5 446</b>
4 ans	<b>5 504</b>	172	3,1%	<b>5 676</b>	-92	-1,6%	<b>5 584</b>	12	0,2%	<b>5 596</b>	-71	-1,3%	<b>5 525</b>	-61	-1,1%	<b>5 464</b>
5 ans	<b>5 656</b>	-135	-2,4%	<b>5 521</b>	173	3,1%	<b>5 694</b>	-66	-1,2%	<b>5 628</b>	-41	-0,7%	<b>5 587</b>	65	1,2%	<b>5 652</b>
6 ans & +	<b>70</b>	15	21,4%	<b>85</b>	-9	-10,6%	<b>76</b>	-16	-21,1%	<b>60</b>	17	28,3%	<b>77</b>	1	1,3%	<b>78</b>
<b>PREELEMENTAIRE</b>	<b>17 137</b>	-79	-0,5%	<b>17 058</b>	214	1,3%	<b>17 272</b>	-238	-1,4%	<b>17 034</b>	-116	-0,7%	<b>16 918</b>	144	0,9%	<b>17 062</b>
CP	<b>5 474</b>	259	4,7%	<b>5 733</b>	-58	-1,0%	<b>5 675</b>	116	2,0%	<b>5 791</b>	-135	-2,3%	<b>5 656</b>	59	1,0%	<b>5 715</b>
CE1	<b>5 566</b>	44	0,8%	<b>5 610</b>	171	3,0%	<b>5 781</b>	-90	-1,6%	<b>5 691</b>	-4	-0,1%	<b>5 687</b>	-133	-2,3%	<b>5 554</b>
CE2	<b>5 425</b>	-14	-0,3%	<b>5 411</b>	113	2,1%	<b>5 524</b>	103	1,9%	<b>5 627</b>	-80	-1,4%	<b>5 547</b>	4	0,1%	<b>5 551</b>
CM1	<b>5 282</b>	102	1,9%	<b>5 384</b>	7	0,1%	<b>5 391</b>	63	1,2%	<b>5 454</b>	129	2,4%	<b>5 583</b>	-75	-1,3%	<b>5 508</b>
CM2	<b>5 441</b>	-144	-2,6%	<b>5 297</b>	87	1,6%	<b>5 384</b>	4	0,1%	<b>5 388</b>	33	0,6%	<b>5 421</b>	128	2,4%	<b>5 549</b>
<b>ELEMENTAIRE</b>	<b>27 188</b>	247	0,9%	<b>27 435</b>	320	1,2%	<b>27 755</b>	196	0,7%	<b>27 951</b>	-57	-0,2%	<b>27 894</b>	-17	-0,1%	<b>27 877</b>
<b>SPECIAL</b>	<b>361</b>	-4	-1,1%	<b>357</b>	8	2,2%	<b>365</b>	-10	-2,7%	<b>355</b>	10	2,8%	<b>365</b>	4	1,1%	<b>369</b>
<b>TOTAL</b>	<b>44 686</b>	164	0,4%	<b>44 850</b>	542	1,2%	<b>45 392</b>	-52	-0,1%	<b>45 340</b>	-163	-0,4%	<b>45 177</b>	131	0,3%	<b>45 308</b>

Sources : Constat et Prévision (DSDEN)

**CONSTATS DU PREMIER DEGRE PUBLIC DE 2011 A 2015  
PREVISION 2016**

ISERE

	Constat 2011-2012	Evolution 12-13/11-12		Constat 2012-2013	Evolution 13-14/12-13		Constat 2013-2014	Evolution 14-15/13-14		Constat 2014-2015	Evolution 15-16/14-15		Constat 2015-2016	Evolution 16-17/15-16		Prévision 2016-2017
		Valeur absolue	%		Valeur absolue	%		Valeur absolue	%		Valeur absolue	%		Valeur absolue	%	
2 ans	335	2	0,6%	337	56	16,6%	393	74	18,8%	467	141	30,2%	608	61	10,0%	669
3 ans	14 887	162	1,1%	15 049	127	0,8%	15 176	-519	-3,4%	14 657	74	0,5%	14 731	-205	-1,4%	14 526
4 ans	14 880	330	2,2%	15 210	102	0,7%	15 312	144	0,9%	15 456	-589	-3,8%	14 867	195	1,3%	15 062
5 ans	14 983	-87	-0,6%	14 896	275	1,8%	15 171	70	0,5%	15 241	174	1,1%	15 415	-451	-2,9%	14 964
6 ans & +	166	11	6,6%	177	3	1,7%	180	-15	-8,3%	165	-27	-16,4%	138	-21	-15,2%	117
<b>PREELEMENTAIRE</b>	<b>45 251</b>	418	0,9%	<b>45 669</b>	563	1,2%	<b>46 232</b>	-246	-0,5%	<b>45 986</b>	-227	-0,5%	<b>45 759</b>	-421	-0,9%	<b>45 338</b>
CP	14 883	420	2,8%	15 303	-16	-0,1%	15 287	187	1,2%	15 474	-184	-1,2%	15 290	220	1,4%	15 510
CE1	14 856	65	0,4%	14 921	297	2,0%	15 218	-57	-0,4%	15 161	166	1,1%	15 327	-182	-1,2%	15 145
CE2	14 427	169	1,2%	14 596	169	1,2%	14 765	219	1,5%	14 984	90	0,6%	15 074	166	1,1%	15 240
CM1	14 384	-66	-0,5%	14 318	158	1,1%	14 476	110	0,8%	14 586	266	1,8%	14 852	89	0,6%	14 941
CM2	14 494	-250	-1,7%	14 244	33	0,2%	14 277	84	0,6%	14 361	158	1,1%	14 519	265	1,8%	14 784
<b>ELEMENTAIRE</b>	<b>73 044</b>	338	0,5%	<b>73 382</b>	641	0,9%	<b>74 023</b>	543	0,7%	<b>74 566</b>	496	0,7%	<b>75 062</b>	558	0,7%	<b>75 620</b>
<b>SPECIAL</b>	<b>754</b>	41	5,4%	<b>795</b>	69	8,7%	<b>864</b>	13	1,5%	<b>877</b>	0	0,0%	<b>877</b>	10	1,1%	<b>887</b>
<b>TOTAL</b>	<b>119 049</b>	797	0,7%	<b>119 846</b>	1 273	1,1%	<b>121 119</b>	310	0,3%	<b>121 429</b>	269	0,2%	<b>121 698</b>	147	0,1%	<b>121 845</b>

Sources : Constat et Prévision (DSDEN)

**CONSTATS DU PREMIER DEGRE PUBLIC DE 2011 A 2015  
PREVISION 2016**

**SAVOIE**

	<b>Constat</b>	<b>Evolution 12-13/11-12</b>		<b>Constat</b>	<b>Evolution 13-14/12-13</b>		<b>Constat</b>	<b>Evolution 14-15/13-14</b>		<b>Constat</b>	<b>Evolution 15-16/14-15</b>		<b>Constat</b>	<b>Evolution 16-17/15-16</b>		<b>Prévision</b>
	<b>2011-2012</b>	Valeur absolue	%	<b>2012-2013</b>	Valeur absolue	%	<b>2013-2014</b>	Valeur absolue	%	<b>2014-2015</b>	Valeur absolue	%	<b>2015-2016</b>	Valeur absolue	%	<b>2016-2017</b>
<b>2 ans</b>	<b>192</b>	18	9,4%	<b>210</b>	-29	-13,8%	<b>181</b>	47	26,0%	<b>228</b>	-30	-13,2%	<b>198</b>	20	10,1%	<b>218</b>
<b>3 ans</b>	<b>4 543</b>	-73	-1,6%	<b>4 470</b>	210	4,7%	<b>4 680</b>	-215	-4,6%	<b>4 465</b>	-148	-3,3%	<b>4 317</b>	27	0,6%	<b>4 344</b>
<b>4 ans</b>	<b>4 668</b>	-82	-1,8%	<b>4 586</b>	-57	-1,2%	<b>4 529</b>	242	5,3%	<b>4 771</b>	-209	-4,4%	<b>4 562</b>	-125	-2,7%	<b>4 437</b>
<b>5 ans</b>	<b>4 583</b>	83	1,8%	<b>4 666</b>	-48	-1,0%	<b>4 618</b>	-97	-2,1%	<b>4 521</b>	292	6,5%	<b>4 813</b>	-166	-3,4%	<b>4 647</b>
<b>6 ans &amp; +</b>	<b>46</b>	6	13,0%	<b>52</b>	24	46,2%	<b>76</b>	-2	-2,6%	<b>74</b>	-6	-8,1%	<b>68</b>	3	4,4%	<b>71</b>
<b>PREELEMENTAIRE</b>	<b>14 032</b>	-48	-0,3%	<b>13 984</b>	100	0,7%	<b>14 084</b>	-25	-0,2%	<b>14 059</b>	-101	-0,7%	<b>13 958</b>	-241	-1,7%	<b>13 717</b>
CP	<b>4 639</b>	37	0,8%	<b>4 676</b>	119	2,5%	<b>4 795</b>	-2	-0,0%	<b>4 793</b>	-189	-3,9%	<b>4 604</b>	181	3,9%	<b>4 785</b>
CE1	<b>4 599</b>	29	0,6%	<b>4 628</b>	19	0,4%	<b>4 647</b>	111	2,4%	<b>4 758</b>	-4	-0,1%	<b>4 754</b>	-187	-3,9%	<b>4 567</b>
CE2	<b>4 513</b>	-17	-0,4%	<b>4 496</b>	139	3,1%	<b>4 635</b>	-27	-0,6%	<b>4 608</b>	113	2,5%	<b>4 721</b>	-4	-0,1%	<b>4 717</b>
CM1	<b>4 527</b>	-70	-1,5%	<b>4 457</b>	24	0,5%	<b>4 481</b>	107	2,4%	<b>4 588</b>	-6	-0,1%	<b>4 582</b>	113	2,5%	<b>4 695</b>
CM2	<b>4 617</b>	-99	-2,1%	<b>4 518</b>	-47	-1,0%	<b>4 471</b>	24	0,5%	<b>4 495</b>	82	1,8%	<b>4 577</b>	-6	-0,1%	<b>4 571</b>
<b>ELEMENTAIRE</b>	<b>22 895</b>	-120	-0,5%	<b>22 775</b>	254	1,1%	<b>23 029</b>	213	0,9%	<b>23 242</b>	-4	-0,0%	<b>23 238</b>	97	0,4%	<b>23 335</b>
<b>SPECIAL</b>	<b>325</b>	-25	-7,7%	<b>300</b>	5	1,7%	<b>305</b>	0	0,0%	<b>305</b>	57	18,7%	<b>362</b>	4	1,1%	<b>366</b>
<b>TOTAL</b>	<b>37 252</b>	-193	-0,5%	<b>37 059</b>	359	1,0%	<b>37 418</b>	188	0,5%	<b>37 606</b>	-48	-0,1%	<b>37 558</b>	-140	-0,4%	<b>37 418</b>

Sources : Constat et Prévision (DSDEN)

**CONSTATS DU PREMIER DEGRE PUBLIC DE 2011 A 2015  
PREVISION 2016**

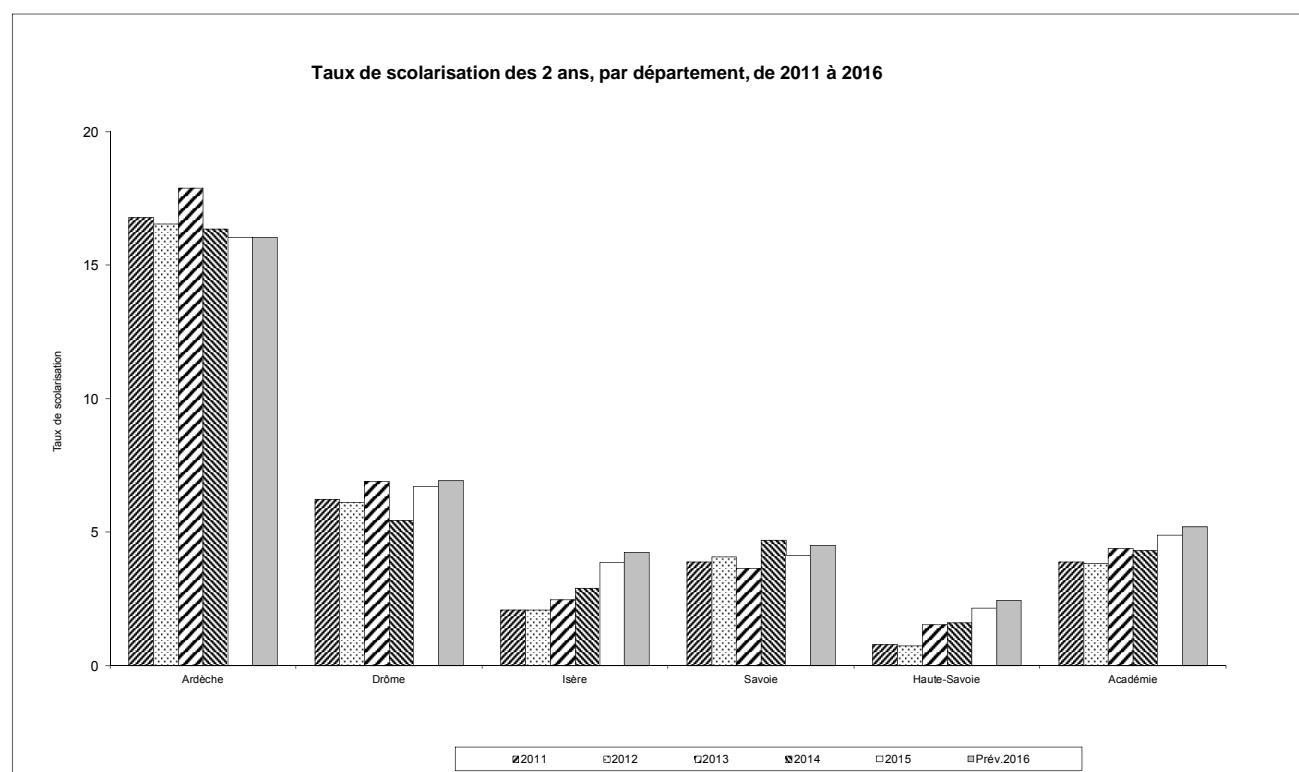
**HAUTE-SAVOIE**

	Constat 2011-2012	Evolution 12-13/11-12		Constat 2012-2013	Evolution 13-14/12-13		Constat 2013-2014	Evolution 14-15/13-14		Constat 2014-2015	Evolution 15-16/14-15		Constat 2015-2016	Evolution 16-17/15-16		Prévision 2016-2017
		Valeur absolue	%		Valeur absolue	%		Valeur absolue	%		Valeur absolue	%		Valeur absolue	%	
2 ans	75	-2	-2,7%	73	78	106,8%	151	11	7,3%	162	57	35,2%	219	31	14,2%	250
3 ans	8 729	158	1,8%	8 887	565	6,4%	9 452	-383	-4,1%	9 069	20	0,2%	9 089	61	0,7%	9 150
4 ans	8 634	378	4,4%	9 012	147	1,6%	9 159	464	5,1%	9 623	-436	-4,5%	9 187	218	2,4%	9 405
5 ans	8 840	-157	-1,8%	8 683	390	4,5%	9 073	114	1,3%	9 187	361	3,9%	9 548	-354	-3,7%	9 194
6 ans & +	80	28	35,0%	108	-30	-27,8%	78	-4	-5,1%	74	-13	-17,6%	61	2	3,3%	63
<b>PREELEMENTAIRE</b>	<b>26 358</b>	405	1,5%	<b>26 763</b>	1 150	4,3%	<b>27 913</b>	202	0,7%	<b>28 115</b>	-11	-0,0%	<b>28 104</b>	-42	-0,1%	<b>28 062</b>
CP	8 730	381	4,4%	9 111	-174	-1,9%	8 937	256	2,9%	9 193	4	0,0%	9 197	346	3,8%	9 543
CE1	8 587	233	2,7%	8 820	295	3,3%	9 115	-260	-2,9%	8 855	217	2,5%	9 072	4	0,0%	9 076
CE2	8 457	101	1,2%	8 558	189	2,2%	8 747	202	2,3%	8 949	-148	-1,7%	8 801	216	2,5%	9 017
CM1	8 246	163	2,0%	8 409	102	1,2%	8 511	150	1,8%	8 661	263	3,0%	8 924	-148	-1,7%	8 776
CM2	7 943	239	3,0%	8 182	199	2,4%	8 381	28	0,3%	8 409	153	1,8%	8 562	260	3,0%	8 822
<b>ELEMENTAIRE</b>	<b>41 963</b>	1 117	2,7%	<b>43 080</b>	611	1,4%	<b>43 691</b>	376	0,9%	<b>44 067</b>	489	1,1%	<b>44 556</b>	678	1,5%	<b>45 234</b>
<b>SPECIAL</b>	<b>450</b>	-8	-1,8%	<b>442</b>	18	4,1%	<b>460</b>	12	2,6%	<b>472</b>	11	2,3%	<b>483</b>	0	0,0%	<b>483</b>
<b>TOTAL</b>	<b>68 771</b>	1 514	2,2%	<b>70 285</b>	1 779	2,5%	<b>72 064</b>	590	0,8%	<b>72 654</b>	489	0,7%	<b>73 143</b>	636	0,9%	<b>73 779</b>

Sources : Constat et Prévision (DSDEN)

**TAUX DE SCOLARISATION DES ELEVES DE PREELEMENTAIRE PAR DEPARTEMENT ET AGE  
1ER DEGRE PUBLIC**

AGE	Rentrée scolaire	Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Haute-Savoie	Académie
2 ANS	2011	16,78	6,25	2,09	3,88	0,79	3,88
	2012	16,55	6,11	2,08	4,08	0,75	3,85
	2013	17,90	6,90	2,48	3,64	1,55	4,39
	2014	16,35	5,45	2,91	4,71	1,60	4,33
	2015	16,04	6,71	3,84	4,11	2,15	4,87
	Prév.2016	16,04	6,91	4,24	4,50	2,43	5,19
3 ANS	2011	74,96	89,81	91,78	88,83	90,36	89,28
	2012	77,08	89,06	93,08	89,60	91,86	90,39
	2013	76,55	89,48	92,81	90,10	94,87	91,08
	2014	74,86	87,26	91,83	89,05	91,24	89,19
	2015	75,64	86,54	91,09	88,54	88,18	88,04
	Prév.2016	76,23	87,01	91,09	89,50	88,18	88,33
4 ANS	2011	74,80	89,55	92,55	89,79	91,66	89,90
	2012	75,85	90,77	93,14	88,98	91,64	90,36
	2013	78,09	90,65	94,07	90,04	93,00	91,43
	2014	76,64	89,77	93,88	91,10	94,88	91,68
	2015	77,11	87,63	92,51	90,25	90,78	89,73
	Prév.2016	77,28	87,63	92,51	90,25	89,65	89,47
5 ANS	2011	76,17	88,65	90,69	90,66	86,77	88,11
	2012	75,55	88,52	92,05	89,06	90,57	89,26
	2013	75,56	89,74	92,31	88,91	90,65	89,60
	2014	76,59	89,42	93,01	89,41	91,63	90,28
	2015	76,08	88,32	93,01	91,19	92,49	90,49
	Prév.2016	76,59	88,32	92,50	91,19	89,26	89,52



## Taux de scolarisation des 2 ans - Rentrée 2015 - Secteur public et privé

	NOMBRE D'ELEVES DE 2 ANS					POPULATION DES ENFANTS DE 2 ANS					TAUX SCOLARISATION DES 2 ANS				
	En REP	En REP +	Total éducation prioritaire	Hors éducation prioritaire	Total	En REP	En REP +	Total éducation prioritaire	Hors éducation prioritaire	Total	En REP	En REP +	Total éducation prioritaire	Hors éducation prioritaire	Total
<b>Académie</b>	<b>826</b>	<b>182</b>	<b>1 008</b>	<b>1 819</b>	<b>2 827</b>	<b>2 941</b>	<b>479</b>	<b>3 419</b>	<b>36 834</b>	<b>40 253</b>	<b>28,1</b>	<b>38,0</b>	<b>29,5</b>	<b>4,9</b>	<b>7,0</b>
Métropole + DOM	16 009	12 322	28 331	64 975	93 306	88 386	53 217	141 604	662 547	804 151	18,1	23,2	20,0	9,8	11,6
ARDECHE	46	-	46	873	919	107	-	107	3 142	3 249	43,1		43,1	27,8	28,3
DROME	220	24	244	302	546	548	54	602	5 564	6 166	40,1	44,6	40,5	5,4	8,9
ISERE	386	71	457	332	789	1 610	235	1 845	13 988	15 833	24,0	30,2	24,8	2,4	5,0
SAVOIE	44	87	131	171	302	84	190	274	4 539	4 813	52,2	45,9	47,8	3,8	6,3
HAUTE SAVOIE	130	-	130	141	271	592	-	592	9 600	10 192	22,0		22,0	1,5	2,7

Source : DEPP

Le taux de scolarisation des enfants de 2 ans en éducation prioritaire est le rapport entre le nombre d'élèves de 2 ans et le nombre estimé d'enfants du même âge dans ces zones.

## LE SECOND DEGRE PUBLIC PREVISIONS POUR LA RENTREE 2016

A la rentrée scolaire 2016, les effectifs du second degré public de l'académie de Grenoble (y compris les classes post-baccalauréat) augmenteront de 1 709 élèves (+0,8%), soit une évolution identique au national.

**Dans les collèges**, 126 893 élèves (hors SEGPA) sont attendus à la rentrée scolaire 2016.

Une baisse des effectifs est prévue à la rentrée 2016 (-142 élèves, soit -0,1%).

Tous les départements connaîtront une baisse de leurs effectifs d'élèves, sauf la Haute-Savoie (+1,5%).

C'est le département de l'Ardèche qui prévoit la baisse relative la plus élevée (-1%), suivi, de l'Isère (-0,7%), de la Drôme (-0,5%) et de la Savoie (-0,1%).

La baisse des redoublements généralisée contribue à la diminution des effectifs en collège.

**En lycée professionnel**, le nombre d'élèves sera en hausse (+142 élèves, soit +0,6%).

Tous les départements devraient être concernés, à l'exception de la Savoie (-1%) : +1,5% en Isère, +0,8% en Ardèche, +0,4% en Drôme et en Haute-Savoie.

La diminution des sorties en cours de formation contribue à générer légèrement des effectifs en voie professionnelle.

**Dans les lycées (pré-baccalauréat)**, le nombre d'élèves à accueillir serait en hausse de 2.5 % (+1 588 élèves).

Cette hausse est prévue à tous les niveaux même si le niveau de première enregistre l'augmentation la plus importante (+4,6%).

Tous les départements devraient être concernés.

**Dans les classes post-baccalauréat**, la hausse est prévue à tous les niveaux : +3,5% en CPGE et +1,7% en BTS (respectivement + 81 et + 106 élèves).

**LES EFFECTIFS D'ELEVES DANS LES ETABLISSEMENTS  
DU SECOND DEGRE PUBLIC  
CONSTAT 2015-2016 - PREVISION 2016-2017**

**ACADEMIE**

NIVEAUX	CONSTAT 2015-2016	Evolution prévue		PREVISION 2016-2017
		valeur absolue	%	
SIXIEME	31 840	557	1,7%	32 397
CINQUIEME	31 648	-60	-0,2%	31 588
QUATRIEME	31 269	-115	-0,4%	31 154
TROISIEME (yc. 3PPRO)	30 985	-598	-1,9%	30 387
<b>TOTAL 6EME - 3EME</b>	<b>125 742</b>	<b>-216</b>	<b>-0,2%</b>	<b>125 526</b>
<b>TOTAL ULIS</b>	<b>1 293</b>	<b>74</b>	<b>5,7%</b>	<b>1 367</b>
<b>TOTAL COLLEGE</b>	<b>127 035</b>	<b>-142</b>	<b>-0,1%</b>	<b>126 893</b>
SIXIEME SEGPA	711	7	1,0%	718
CINQUIEME SEGPA	830	25	3,0%	855
QUATRIEME SEGPA	954	-107	-11,2%	847
TROISIEME SEGPA	926	9	1,0%	935
<b>TOTAL SEGPA</b>	<b>3 421</b>	<b>-66</b>	<b>-1,9%</b>	<b>3 355</b>
<b>EREA</b>	<b>471</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>471</b>
<b>ULIS</b>	<b>97</b>	<b>16</b>	<b>16,5%</b>	<b>113</b>
<b>TROISIEME (3PPRO de LP)</b>	<b>798</b>	<b>-15</b>	<b>-1,9%</b>	<b>783</b>
1CAP2	2 133	54	2,5%	2 187
2CAP2+1CAP1	1 893	-18	-1,0%	1 875
<b>TOTAL CAP</b>	<b>4 026</b>	<b>36</b>	<b>0,9%</b>	<b>4 062</b>
<b>PREP DIV</b>	<b>58</b>	<b>7</b>	<b>12,1%</b>	<b>65</b>
<b>MC</b>	<b>137</b>	<b>6</b>	<b>4,4%</b>	<b>143</b>
<b>DISPOSTIF D'ACCUEIL VOIE PRO.</b>	<b>37</b>			<b>0</b>
2NDEPRO + 1BPR4 + 2BPR4	6 123	148	2,4%	6 271
1EREPRO + 3BPR4	5 742	14	0,2%	5 756
TLEPRO + 4BPR4	5 414	-40	-0,7%	5 374
<b>TOTAL BAC PRO 3 ANS</b>	<b>17 279</b>	<b>122</b>	<b>0,7%</b>	<b>17 401</b>
1BMA2	40	-1	-2,5%	39
2BMA2	28	8	28,6%	36
<b>TOTAL BMA 2 ANS</b>	<b>68</b>	<b>7</b>	<b>10,3%</b>	<b>75</b>
<b>TOTAL L.P. + SEP</b>	<b>22 500</b>	<b>142</b>	<b>0,6%</b>	<b>22 642</b>
<b>SECONDE</b>	<b>22 588</b>	<b>44</b>	<b>0,2%</b>	<b>22 632</b>
PREMIERE GENERALE	15 121	726	4,8%	15 847
PREMIERE TECHNO/BT	5 388	211	3,9%	5 599
<b>TOTAL PREMIERE</b>	<b>20 509</b>	<b>937</b>	<b>4,6%</b>	<b>21 446</b>
TERMINALE GENERALE	14 202	511	3,6%	14 713
TERMINALE TECHNO/BT	5 244	96	1,8%	5 340
<b>TOTAL TERMINALE</b>	<b>19 446</b>	<b>607</b>	<b>3,1%</b>	<b>20 053</b>
<b>TOTAL LYCEE</b>	<b>62 543</b>	<b>1 588</b>	<b>2,5%</b>	<b>64 131</b>
<b>TOTAL HORS POST-BAC</b>	<b>215 970</b>	<b>1 522</b>	<b>0,7%</b>	<b>217 492</b>
1BTS2 + DSAA-1 + 1DMA2	3 240	120	3,7%	3 360
2BTS2	2 799	-3	-0,1%	2 796
DCESF	18	0	0,0%	18
DCG	169	-8	-4,7%	161
MAN	128	-5	-3,9%	123
PREP DIV	55	2	3,6%	57
<b>TOTAL BTS</b>	<b>6 409</b>	<b>106</b>	<b>1,7%</b>	<b>6 515</b>
CPGE1	1 185	42	3,5%	1 227
CPGE2	1 130	39	3,5%	1 169
<b>TOTAL CPGE</b>	<b>2 315</b>	<b>81</b>	<b>3,5%</b>	<b>2 396</b>
<b>TOTAL POST-BAC (BTS+CPGE)</b>	<b>8 724</b>	<b>187</b>	<b>2,1%</b>	<b>8 911</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>224 694</b>	<b>1 709</b>	<b>0,8%</b>	<b>226 403</b>

Remarque : effectifs d'élèves sous **statut scolaire** (non compris MGI, FCIL et DIMA),

Les effectifs d'ULIS CAP sont comptabilisés en ULIS de LP, et retirés des effectifs de CAP

DISPOSTIF D'ACCUEIL VOIE PRO. : Dispositif permettant l'accueil des élèves sans affectation à la rentrée 2015



**LES EFFECTIFS D'ELEVES DANS LES ETABLISSEMENTS  
DU SECOND DEGRE PUBLIC  
CONSTAT 2015-2016 - PREVISION 2016-2017**

**ARDECHE**

NIVEAUX	CONSTAT 2015-2016	Evolution prévue		PREVISION 2016-2017
		valeur absolue	%	
SIXIEME	2 593	81	3,1%	2 674
CINQUIEME	2 709	-109	-4,0%	2 600
QUATRIEME	2 810	-117	-4,2%	2 693
TROISIEME (yc. 3PPRO)	2 632	36	1,4%	2 668
<b>TOTAL 6EME - 3EME</b>	<b>10 744</b>	<b>-109</b>	<b>-1,0%</b>	<b>10 635</b>
<b>TOTAL ULIS</b>	<b>112</b>	<b>-1</b>	<b>-0,9%</b>	<b>111</b>
<b>TOTAL COLLEGE</b>	<b>10 856</b>	<b>-110</b>	<b>-1,0%</b>	<b>10 746</b>
SIXIEME SEGPA	78	0	0,0%	78
CINQUIEME SEGPA	91	-6	-6,6%	85
QUATRIEME SEGPA	90	3	3,3%	93
TROISIEME SEGPA	100	-6	-6,0%	94
<b>TOTAL SEGPA</b>	<b>359</b>	<b>-9</b>	<b>-2,5%</b>	<b>350</b>
<b>EREA</b>				
<b>ULIS</b>	<b>6</b>			<b>6</b>
<b>TROISIEME (3PPRO de LP)</b>	<b>92</b>	<b>1</b>	<b>1,1%</b>	<b>93</b>
1CAP2	203	9	4,4%	212
2CAP2+1CAP1	178	1	0,6%	179
<b>TOTAL CAP</b>	<b>381</b>	<b>10</b>	<b>2,6%</b>	<b>391</b>
<b>PREP DIV</b>				
<b>MC</b>				
<b>DISPOSTIF D'ACCUEIL VOIE PRO.</b>				
2NDEPRO + 1BPR4 + 2BPR4	631	25	4,0%	656
1EREPRO + 3BPR4	591	14	2,4%	605
TLEPRO + 4BPR4	612	-32	-5,2%	580
<b>TOTAL BAC PRO 3 ANS</b>	<b>1 834</b>	<b>7</b>	<b>0,4%</b>	<b>1 841</b>
1BMA2				
2BMA2				
<b>TOTAL BMA 2 ANS</b>				
<b>TOTAL L.P. + SEP</b>	<b>2 313</b>	<b>18</b>	<b>0,8%</b>	<b>2 331</b>
<b>SECONDE</b>	<b>1 461</b>	<b>22</b>	<b>1,5%</b>	<b>1 483</b>
PREMIERE GENERALE	987	35	3,5%	1 022
PREMIERE TECHNO/BT	347	13	3,7%	360
<b>TOTAL PREMIERE</b>	<b>1 334</b>	<b>48</b>	<b>3,6%</b>	<b>1 382</b>
TERMINALE GENERALE	959	54	5,6%	1 013
TERMINALE TECHNO/BT	369	-23	-6,2%	346
<b>TOTAL TERMINALE</b>	<b>1 328</b>	<b>31</b>	<b>2,3%</b>	<b>1 359</b>
<b>TOTAL LYCEE</b>	<b>4 123</b>	<b>101</b>	<b>2,4%</b>	<b>4 224</b>
<b>TOTAL HORS POST-BAC</b>	<b>17 651</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>17 651</b>
1BTS2 + DSAA-1 + 1DMA2	190	15	7,9%	205
2BTS2	174	-1	-0,6%	173
DCESF				
DCG				
MAN				
PREP DIV	39	2	5,1%	41
<b>TOTAL BTS</b>	<b>403</b>	<b>16</b>	<b>4,0%</b>	<b>419</b>
CPGE1				
CPGE2				
<b>TOTAL CPGE</b>				
<b>TOTAL POST-BAC (BTS+CPGE)</b>	<b>403</b>	<b>16</b>	<b>4,0%</b>	<b>419</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 054</b>	<b>16</b>	<b>0,1%</b>	<b>18 070</b>

Remarque : effectifs d'élèves sous **statut scolaire** (non compris MGI, FCIL et DIMA),

Les effectifs d'ULIS CAP sont comptabilisés en ULIS de LP, et retirés des effectifs de CAP

DISPOSTIF D'ACCUEIL VOIE PRO. : Dispositif permettant l'accueil des élèves sans affectation à la rentrée 2015

**LES EFFECTIFS D'ELEVES DANS LES ETABLISSEMENTS  
DU SECOND DEGRE PUBLIC  
CONSTAT 2015-2016 - PREVISION 2016-2017**

**DROME**

NIVEAUX	CONSTAT 2015-2016	Evolution prévue		PREVISION 2016-2017
		valeur absolue	%	
SIXIEME	4 605	67	1,5%	4 672
CINQUIEME	4 562	22	0,5%	4 584
QUATRIEME	4 387	51	1,2%	4 438
TROISIEME (yc. 3PPRO)	4 509	-223	-4,9%	4 286
<b>TOTAL 6EME - 3EME</b>	<b>18 063</b>	<b>-83</b>	<b>-0,5%</b>	<b>17 980</b>
<b>TOTAL ULIS</b>	<b>233</b>	<b>-1</b>	<b>-0,4%</b>	<b>232</b>
<b>TOTAL COLLEGE</b>	<b>18 296</b>	<b>-84</b>	<b>-0,5%</b>	<b>18 212</b>
SIXIEME SEGPA	111	0	0,0%	111
CINQUIEME SEGPA	156	-17	-10,9%	139
QUATRIEME SEGPA	165	-12	-7,3%	153
TROISIEME SEGPA	140	24	17,1%	164
<b>TOTAL SEGPA</b>	<b>572</b>	<b>-5</b>	<b>-0,9%</b>	<b>567</b>
<b>EREA</b>	<b>147</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>147</b>
<b>ULIS</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>22</b>
<b>TROISIEME (3PPRO de LP)</b>	<b>136</b>	<b>-8</b>	<b>-5,9%</b>	<b>128</b>
1CAP2	431	9	2,1%	440
2CAP2+1CAP1	421	0	0,0%	421
<b>TOTAL CAP</b>	<b>852</b>	<b>9</b>	<b>1,1%</b>	<b>861</b>
<b>PREP DIV</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>19</b>
<b>MC</b>	<b>59</b>	<b>3</b>	<b>5,1%</b>	<b>62</b>
<b>DISPOSTIF D'ACCUEIL VOIE PRO.</b>	<b>15</b>	<b>-15</b>	<b>-100,0%</b>	<b>0</b>
2NDEPRO + 1BPR4 + 2BPR4	959	23	2,4%	982
1EREPRO + 3BPR4	923	-9	-1,0%	914
TLEPRO + 4BPR4	864	8	0,9%	872
<b>TOTAL BAC PRO 3 ANS</b>	<b>2 746</b>	<b>22</b>	<b>0,8%</b>	<b>2 768</b>
1BMA2	29	1	3,4%	30
2BMA2	21	5	23,8%	26
<b>TOTAL BMA 2 ANS</b>	<b>50</b>	<b>6</b>	<b>12,0%</b>	<b>56</b>
<b>TOTAL L.P. + SEP</b>	<b>3 899</b>	<b>17</b>	<b>0,4%</b>	<b>3 916</b>
<b>SECONDE</b>	<b>3 458</b>	<b>52</b>	<b>1,5%</b>	<b>3 510</b>
PREMIERE GENERALE	2 323	133	5,7%	2 456
PREMIERE TECHNO/BT	769	40	5,2%	809
<b>TOTAL PREMIERE</b>	<b>3 092</b>	<b>173</b>	<b>5,6%</b>	<b>3 265</b>
TERMINALE GENERALE	2 143	117	5,5%	2 260
TERMINALE TECHNO/BT	727	39	5,4%	766
<b>TOTAL TERMINALE</b>	<b>2 870</b>	<b>156</b>	<b>5,4%</b>	<b>3 026</b>
<b>TOTAL LYCEE</b>	<b>9 420</b>	<b>381</b>	<b>4,0%</b>	<b>9 801</b>
<b>TOTAL HORS POST-BAC</b>	<b>32 334</b>	<b>309</b>	<b>1,0%</b>	<b>32 643</b>
1BTS2 + DSAA-1 + 1DMA2	522	5	1,0%	527
2BTS2	444	-5	-1,1%	439
DCESF				
DCG				
MAN				
PREP DIV	16	0	0,0%	16
<b>TOTAL BTS</b>	<b>982</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>982</b>
CPGE1	102	6	5,9%	108
CPGE2	89	-4	-4,5%	85
<b>TOTAL CPGE</b>	<b>191</b>	<b>2</b>	<b>1,0%</b>	<b>193</b>
<b>TOTAL POST-BAC (BTS+CPGE)</b>	<b>1 173</b>	<b>2</b>	<b>0,2%</b>	<b>1 175</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>33 507</b>	<b>311</b>	<b>0,9%</b>	<b>33 818</b>

Remarque : effectifs d'élèves sous **statut scolaire** (non compris MGI, FCIL et DIMA),

Les effectifs d'ULIS CAP sont comptabilisés en ULIS de LP, et retirés des effectifs de CAP

DISPOSTIF D'ACCUEIL VOIE PRO. : Dispositif permettant l'accueil des élèves sans affectation à la rentrée 2015

**LES EFFECTIFS D'ELEVES DANS LES ETABLISSEMENTS  
DU SECOND DEGRE PUBLIC  
CONSTAT 2015-2016 - PREVISION 2016-2017**

**ISERE**

NIVEAUX	CONSTAT 2015-2016	Evolution prévue		PREVISION 2016-2017
		valeur absolue	%	
SIXIEME	12 992	143	1,1%	13 135
CINQUIEME	12 832	-3	-0,0%	12 829
QUATRIEME	12 740	-174	-1,4%	12 566
TROISIEME (yc. 3PPRO)	12 790	-330	-2,6%	12 460
<b>TOTAL 6EME - 3EME</b>	<b>51 354</b>	<b>-364</b>	<b>-0,7%</b>	<b>50 990</b>
<b>TOTAL ULIS</b>	<b>446</b>	<b>17</b>	<b>3,8%</b>	<b>463</b>
<b>TOTAL COLLEGE</b>	<b>51 800</b>	<b>-347</b>	<b>-0,7%</b>	<b>51 453</b>
SIXIEME SEGPA	252	2	0,8%	254
CINQUIEME SEGPA	326	-8	-2,5%	318
QUATRIEME SEGPA	410	-73	-17,8%	337
TROISIEME SEGPA	380	19	5,0%	399
<b>TOTAL SEGPA</b>	<b>1 368</b>	<b>-60</b>	<b>-4,4%</b>	<b>1 308</b>
<b>EREA</b>	<b>96</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>96</b>
<b>ULIS</b>	<b>54</b>	<b>14</b>	<b>25,9%</b>	<b>68</b>
<b>TROISIEME (3PPRO de LP)</b>	<b>284</b>	<b>-6</b>	<b>-2,1%</b>	<b>278</b>
1CAP2	867	34	3,9%	901
2CAP2+1CAP1	760	-14	-1,8%	746
<b>TOTAL CAP</b>	<b>1 627</b>	<b>20</b>	<b>1,2%</b>	<b>1 647</b>
<b>PREP DIV</b>	<b>39</b>	<b>7</b>	<b>17,9%</b>	<b>46</b>
<b>MC</b>	<b>78</b>	<b>3</b>	<b>3,8%</b>	<b>81</b>
<b>DISPOSTIF D'ACCUEIL VOIE PRO.</b>	<b>22</b>	<b>-22</b>	<b>-100,0%</b>	<b>0</b>
2NDEPRO + 1BPR4 + 2BPR4	2 407	92	3,8%	2 499
1EREPRO + 3BPR4	2 285	8	0,4%	2 293
TLEPRO + 4BPR4	2 137	14	0,7%	2 151
<b>TOTAL BAC PRO 3 ANS</b>	<b>6 829</b>	<b>114</b>	<b>1,7%</b>	<b>6 943</b>
1BMA2				
2BMA2				
<b>TOTAL BMA 2 ANS</b>				
<b>TOTAL L.P. + SEP</b>	<b>8 933</b>	<b>130</b>	<b>1,5%</b>	<b>9 063</b>
<b>SECONDE</b>	<b>9 392</b>	<b>113</b>	<b>1,2%</b>	<b>9 505</b>
PREMIERE GENERALE	6 015	379	6,3%	6 394
PREMIERE TECHNO/BT	2 350	103	4,4%	2 453
<b>TOTAL PREMIERE</b>	<b>8 365</b>	<b>482</b>	<b>5,8%</b>	<b>8 847</b>
TERMINALE GENERALE	5 846	26	0,4%	5 872
TERMINALE TECHNO/BT	2 227	118	5,3%	2 345
<b>TOTAL TERMINALE</b>	<b>8 073</b>	<b>144</b>	<b>1,8%</b>	<b>8 217</b>
<b>TOTAL LYCEE</b>	<b>25 830</b>	<b>739</b>	<b>2,9%</b>	<b>26 569</b>
<b>TOTAL HORS POST-BAC</b>	<b>88 027</b>	<b>462</b>	<b>0,5%</b>	<b>88 489</b>
1BTS2 + DSAA-1 + 1DMA2	1 475	71	4,8%	1 546
2BTS2	1 265	28	2,2%	1 293
DCESF	18	0	0,0%	18
DCG	87	-3	-3,4%	84
MAN	97	-5	-5,2%	92
PREP DIV				
<b>TOTAL BTS</b>	<b>2 942</b>	<b>91</b>	<b>3,1%</b>	<b>3 033</b>
CPGE1	669	18	2,7%	687
CPGE2	641	21	3,3%	662
<b>TOTAL CPGE</b>	<b>1 310</b>	<b>39</b>	<b>3,0%</b>	<b>1 349</b>
<b>TOTAL POST-BAC (BTS+CPGE)</b>	<b>4 252</b>	<b>130</b>	<b>3,1%</b>	<b>4 382</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>92 279</b>	<b>592</b>	<b>0,6%</b>	<b>92 871</b>

Remarque : effectifs d'élèves sous **statut scolaire** (non compris MGI, FCIL et DIMA),

Les effectifs d'ULIS CAP sont comptabilisés en ULIS de LP, et retirés des effectifs de CAP

DISPOSTIF D'ACCUEIL VOIE PRO. : Dispositif permettant l'accueil des élèves sans affectation à la rentrée 2015

**LES EFFECTIFS D'ELEVES DANS LES ETABLISSEMENTS  
DU SECOND DEGRE PUBLIC  
CONSTAT 2015-2016 - PREVISION 2016-2017**

**SAVOIE**

NIVEAUX	CONSTAT 2015-2016	Evolution prévue		PREVISION 2016-2017
		valeur absolue	%	
SIXIEME	4 362	84	1,9%	4 446
CINQUIEME	4 227	87	2,1%	4 314
QUATRIEME	4 312	-87	-2,0%	4 225
TROISIEME (yc. 3PPRO)	4 308	-127	-2,9%	4 181
<b>TOTAL 6EME - 3EME</b>	<b>17 209</b>	<b>-43</b>	<b>-0,2%</b>	<b>17 166</b>
<b>TOTAL ULIS</b>	<b>170</b>	<b>20</b>	<b>11,8%</b>	<b>190</b>
<b>TOTAL COLLEGE</b>	<b>17 379</b>	<b>-23</b>	<b>-0,1%</b>	<b>17 356</b>
SIXIEME SEGPA	94	1	1,1%	95
CINQUIEME SEGPA	103	11	10,7%	114
QUATRIEME SEGPA	100	7	7,0%	107
TROISIEME SEGPA	104	-15	-14,4%	89
<b>TOTAL SEGPA</b>	<b>401</b>	<b>4</b>	<b>1,0%</b>	<b>405</b>
<b>EREA</b>	<b>228</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>228</b>
<b>ULIS</b>	<b>3</b>	<b>-2</b>	<b>-66,7%</b>	<b>1</b>
<b>TROISIEME (3PPRO de LP)</b>	<b>135</b>	<b>-3</b>	<b>-2,2%</b>	<b>132</b>
1CAP2	325	0	0,0%	325
2CAP2+1CAP1	277	1	0,4%	278
<b>TOTAL CAP</b>	<b>602</b>	<b>1</b>	<b>0,2%</b>	<b>603</b>
<b>PREP DIV</b>				
<b>MC</b>				
<b>DISPOSTIF D'ACCUEIL VOIE PRO.</b>				
2NDEPRO + 1BPR4 + 2BPR4	1 054	10	0,9%	1 064
1EREPRO + 3BPR4	940	-20	-2,1%	920
TLEPRO + 4BPR4	885	-25	-2,8%	860
<b>TOTAL BAC PRO 3 ANS</b>	<b>2 879</b>	<b>-35</b>	<b>-1,2%</b>	<b>2 844</b>
1BMA2	11	-2	-18,2%	9
2BMA2	7	3	100,0%	10
<b>TOTAL BMA 2 ANS</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>5,6%</b>	<b>19</b>
<b>TOTAL L.P. + SEP</b>	<b>3 637</b>	<b>-38</b>	<b>-1,0%</b>	<b>3 599</b>
<b>SECONDE</b>	<b>2 970</b>	<b>10</b>	<b>0,3%</b>	<b>2 980</b>
PREMIERE GENERALE	2 148	49	2,3%	2 197
PREMIERE TECHNO/BT	675	10	1,5%	685
<b>TOTAL PREMIERE</b>	<b>2 823</b>	<b>59</b>	<b>2,1%</b>	<b>2 882</b>
TERMINALE GENERALE	1 850	149	8,1%	1 999
TERMINALE TECHNO/BT	695	-47	-6,8%	648
<b>TOTAL TERMINALE</b>	<b>2 545</b>	<b>102</b>	<b>4,0%</b>	<b>2 647</b>
<b>TOTAL LYCEE</b>	<b>8 338</b>	<b>171</b>	<b>2,1%</b>	<b>8 509</b>
<b>TOTAL HORS POST-BAC</b>	<b>29 983</b>	<b>114</b>	<b>0,4%</b>	<b>30 097</b>
1BTS2 + DSAA-1 + 1DMA2	382	-1	-0,3%	381
2BTS2	324	-8	-2,5%	316
DCESF				
DCG				
MAN				
PREP DIV				
<b>TOTAL BTS</b>	<b>706</b>	<b>-9</b>	<b>-1,3%</b>	<b>697</b>
CPGE1	101	9	8,9%	110
CPGE2	89	12	13,5%	101
<b>TOTAL CPGE</b>	<b>190</b>	<b>21</b>	<b>11,1%</b>	<b>211</b>
<b>TOTAL POST-BAC (BTS+CPGE)</b>	<b>896</b>	<b>12</b>	<b>1,3%</b>	<b>908</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>30 879</b>	<b>126</b>	<b>0,4%</b>	<b>31 005</b>

Remarque : effectifs d'élèves sous **statut scolaire** (non compris MGI, FCIL et DIMA),

Les effectifs d'ULIS CAP sont comptabilisés en ULIS de LP, et retirés des effectifs de CAP

DISPOSTIF D'ACCUEIL VOIE PRO. : Dispositif permettant l'accueil des élèves sans affectation à la rentrée 2015

**LES EFFECTIFS D'ELEVES DANS LES ETABLISSEMENTS  
DU SECOND DEGRE PUBLIC  
CONSTAT 2015-2016 - PREVISION 2016-2017**

**HAUTE-SAVOIE**

NIVEAUX	CONSTAT 2015-2016	Evolution prévue		PREVISION 2016-2017
		valeur absolue	%	
SIXIEME	7 288	182	2,5%	7 470
CINQUIEME	7 318	-57	-0,8%	7 261
QUATRIEME	7 020	212	3,0%	7 232
TROISIEME (yc. 3PPRO)	6 746	46	0,7%	6 792
<b>TOTAL 6EME - 3EME</b>	<b>28 372</b>	<b>383</b>	<b>1,3%</b>	<b>28 755</b>
<b>TOTAL ULIS</b>	<b>332</b>	<b>39</b>	<b>11,7%</b>	<b>371</b>
<b>TOTAL COLLEGE</b>	<b>28 704</b>	<b>422</b>	<b>1,5%</b>	<b>29 126</b>
SIXIEME SEGPA	176	4	2,3%	180
CINQUIEME SEGPA	154	45	29,2%	199
QUATRIEME SEGPA	189	-32	-16,9%	157
TROISIEME SEGPA	202	-13	-6,4%	189
<b>TOTAL SEGPA</b>	<b>721</b>	<b>4</b>	<b>0,6%</b>	<b>725</b>
<b>EREA</b>				
<b>ULIS</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>33,3%</b>	<b>16</b>
<b>TROISIEME (3PPRO de LP)</b>	<b>151</b>	<b>1</b>	<b>0,7%</b>	<b>152</b>
1CAP2	307	2	0,7%	309
2CAP2+1CAP1	257	-6	-2,3%	251
<b>TOTAL CAP</b>	<b>564</b>	<b>-4</b>	<b>-0,7%</b>	<b>560</b>
<b>PREP DIV</b>				
<b>MC</b>				
<b>DISPOSTIF D'ACCUEIL VOIE PRO.</b>				
2NDEPRO + 1BPR4 + 2BPR4	1 072	-2	-0,2%	1 070
1EREPRO + 3BPR4	1 003	21	2,1%	1 024
TLEPRO + 4BPR4	916	-5	-0,5%	911
<b>TOTAL BAC PRO 3 ANS</b>	<b>2 991</b>	<b>14</b>	<b>0,5%</b>	<b>3 005</b>
1BMA2				
2BMA2				
<b>TOTAL BMA 2 ANS</b>				
<b>TOTAL L.P. + SEP</b>	<b>3 718</b>	<b>15</b>	<b>0,4%</b>	<b>3 733</b>
<b>SECONDE</b>	<b>5 307</b>	<b>-153</b>	<b>-2,9%</b>	<b>5 154</b>
PREMIERE GENERALE	3 648	130	3,6%	3 778
PREMIERE TECHNO/BT	1 247	45	3,6%	1 292
<b>TOTAL PREMIERE</b>	<b>4 895</b>	<b>175</b>	<b>3,6%</b>	<b>5 070</b>
TERMINALE GENERALE	3 404	165	4,8%	3 569
TERMINALE TECHNO/BT	1 226	9	0,7%	1 235
<b>TOTAL TERMINALE</b>	<b>4 630</b>	<b>174</b>	<b>3,8%</b>	<b>4 804</b>
<b>TOTAL LYCEE</b>	<b>14 832</b>	<b>196</b>	<b>1,3%</b>	<b>15 028</b>
<b>TOTAL HORS POST-BAC</b>	<b>47 975</b>	<b>637</b>	<b>1,3%</b>	<b>48 612</b>
1BTS2 + DSAA-1 + 1DMA2	671	30	4,5%	701
2BTS2	592	-17	-2,9%	575
DCESF				
DCG	82	-5	-6,1%	77
MAN	31	0	0,0%	31
PREP DIV				
<b>TOTAL BTS</b>	<b>1 376</b>	<b>8</b>	<b>0,6%</b>	<b>1 384</b>
CPGE1	313	9	2,9%	322
CPGE2	311	10	3,2%	321
<b>TOTAL CPGE</b>	<b>624</b>	<b>19</b>	<b>3,0%</b>	<b>643</b>
<b>TOTAL POST-BAC (BTS+CPGE)</b>	<b>2 000</b>	<b>27</b>	<b>1,4%</b>	<b>2 027</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>49 975</b>	<b>664</b>	<b>1,3%</b>	<b>50 639</b>

Remarque : effectifs d'élèves sous **statut scolaire** (non compris MGI, FCIL et DIMA),

Les effectifs d'ULIS CAP sont comptabilisés en ULIS de LP, et retirés des effectifs de CAP

DISPOSTIF D'ACCUEIL VOIE PRO. : Dispositif permettant l'accueil des élèves sans affectation à la rentrée 2015

*Répartition des moyens d'enseignement des  
premier et second degrés*

# Répartition des Moyens d'Enseignement 1<sup>er</sup> Degré

## Rentrée 2016

La prévision démographique de l'académie présente pour la rentrée 2016, une variation positive de 702 élèves. La dotation académique est en augmentation de 150 ETP.

### 1 - Les objectifs

Dans la répartition proposée au niveau des départements, ont été pris en compte :

- le critère démographique
- les critères liés à la loi de refondation de l'Ecole et en particulier aux leviers pédagogiques « plus de maîtres que de classes » dans les classes élémentaires de l'éducation prioritaire

### 2 - Proposition de répartition

EFFECTIFS			
Département	Effectifs prévus R.2016	Evolution démographique R.2016 - R.2015	Variation de la dotation R.2016
<b>Ardèche</b>	23 108	-72	1
<b>Drôme</b>	45 308	+131	16
<b>Isère</b>	121 845	+147	80
<b>Savoie</b>	37 418	-140	1
<b>Haute-Savoie</b>	73 779	+636	52
<b>TOTAL</b>	<b>301 458</b>	<b>+702</b>	<b>150</b>

## Indicateurs du 1er Degré - Bilan de la rentrée 2015

Département	Nombre total d'emplois hors congés formation R.2015	Emplois affectés en classe		Emplois non affectés en classe		Emplois de remplacement	
		Nombre d'emplois affectés en classe R. 2015	Taux d'emplois affectés en classe R. 2015	Nombre d'emplois non affectés en classe ( <i>hors remplacement</i> ) R. 2015	Taux d'emplois non affectés en classe ( <i>hors remplacement</i> ) R. 2015	Nombre d'emplois de remplacement R.2015	Taux d'emplois de remplacement R.2015
Ardèche	1 309,50	1 097,50	83,81%	105,00	8,02%	107,00	8,17%
Drôme	2 453,50	2 065,25	84,18%	188,25	7,67%	200,00	8,15%
Isère	6 172,00	5 209,50	84,41%	459,50	7,44%	503,00	8,15%
Savoie	2 015,00	1 687,50	83,75%	154,50	7,67%	173,00	8,59%
Haute-Savoie	3 720,00	3 148,70	84,64%	273,07	7,34%	298,23	8,02%
<b>TOTAL</b>	<b>15 670,00</b>	<b>13 208,45</b>	<b>84,29%</b>	<b>1 180,32</b>	<b>7,53%</b>	<b>1 281,23</b>	<b>8,18%</b>

## Moyens 1er degré - Evolution du P/E

	2012	2013	2014	2015	Prévisionnel 2016
Ardèche	5,40	5,44	5,54	5,55	5,57
Drôme	5,20	5,20	5,25	5,35	5,37
Isère	4,93	4,93	4,96	4,99	5,05
Savoie	5,26	5,25	5,27	5,30	5,33
Haute-Savoie	4,88	4,90	4,98	5,02	5,05
Académie	5,04	5,04	5,09	5,13	5,17



# Moyens d'Enseignement Second Degré

## Rentrée 2016

La dotation en emplois d'enseignants pour le programme scolaire public second degré, est en augmentation de 150 ETP par rapport à la rentrée scolaire 2015.

	Variation Rentrée 2016	Emplois 2016
Emplois d'enseignants	+150	18 514

### 1 – Les objectifs

La répartition des moyens d'enseignement entre collèges, lycées et lycées professionnels prend en compte les évolutions démographiques prévisionnelles à la prochaine rentrée, la mise en œuvre de la réforme du collège, la carte de l'éducation prioritaire ainsi que la mise en œuvre des décrets du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants.

La préparation de rentrée s'effectue dans le cadre de la priorité donnée à la Réforme du Collège. A ce titre, alors que la prévision d'effectifs pour la rentrée 2016 laisse apparaître une diminution de 142 élèves – soit une diminution possible de 8 ETP - l'effort académique conduit à allouer à ce niveau d'enseignement +85 ETP sur la mesure de rentrée annoncée afin de mettre en œuvre l'engagement national du maintien à chaque collège de la dotation antérieure **à effectifs constants**.

Cette dotation permet par ailleurs, un accompagnement différencié en REP+ et en REP.

Le H/E moyen prévisionnel des collèges augmente pour la rentrée 2016.

L'évolution de la dotation en lycée de +90 ETP et de +5 ETP en voie professionnelle permet de répondre à la hausse démographique et de mettre en œuvre l'évolution de la carte des formations.

L'académie soutient cette année encore les dispositifs des classes passerelles et des missions engagées dans la réussite du continuum « bac pro-BTS », les dispositifs des élèves allophones nouvellement arrivés en France et les dispositifs de formation autour des professeurs formateurs académiques (PFA).

Les montants attribués au titre des collèges (par département), aux lycées, lycées professionnels et EREA sont présentés dans les documents suivants.

La répartition de l'enveloppe d'IMP allouée à l'académie y figure également. La méthode de répartition entre les établissements (collèges, lycées, LP) a fait l'objet de quatre groupes de travail et prend en compte la typologie des établissements, leur taille et l'appartenance ou non au réseau de l'éducation prioritaire.

### 2 - Proposition de répartition

La proposition de répartition est déclinée à la page suivante.

## Prévision de répartition des moyens d'enseignement entre les établissements du second degré - Rentrée 2016

	Nombre d'heures années	Dotation S.E.G.PA	Nombre total d'heures	dont IMP*	Evolution en heures	Evolutions en E.T.P.
<b>Collèges</b>	156 631		156 631	1 849,50	+1 530	+85
<b>S.E.G.P.A.</b>		9 052	9 052		-180	-10
<b>Lycées</b>	106 047		106 047	1 003,50	+1 630	+90
<b>L.P., S.E.P. et E.R.E.A.</b>	51 320		51 320	712,00	+144 H en LP -54 H en EREA	+5
<b>Autres missions particulières</b>				91,00		
<b>Passerelles</b>	216		216			
<b>Professeurs formateurs académique</b>	180		180			
<b>Formateur Education Prioritaire</b>	18		18			
<b>Dispositif E.N.A. (Renforcement)</b>	522		522			
<b>Sous total</b>	<b>314 934</b>	<b>9 052</b>	<b>323 986</b>	<b>3 656,00</b>	<b>3 070</b>	<b>+170</b>
<b>Remplacement et suppléance</b>	15 820		15 820			-20
<b>Activités à responsabilité académique</b>	2 570		2 570		0	0
<b>Sous total</b>	<b>18 390</b>		<b>18 390</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>333 324</b>	<b>9 052</b>	<b>342 376</b>	<b>3 656,00</b>	<b>2 700</b>	<b>150</b>

\* IMP : indemnité pour mission particulière

## Dotation départementale des collèges - Rentrée 2016

Département	Effectifs prévisionnels 2016	Heures structures (A)	Heures marge de manœuvre (B)	Heures statutaires (C)	Sous-Total (D) (A+B+C)	Heures dispositifs académiques (E)	Total Hors décharges (D+E)	Décharges	TOTAL	Variation en ETP enveloppe R15-R16
<b>Ardèche</b>	10 746	12 305,00	784,48	326,08	13 415,56	393,80	13 809,36	42	13 851,36	4
<b>Drôme</b>	18 212	20 441,25	1 206,09	541,69	22 189,03	626,40	22 815,43	59,5	22 874,93	23
<b>Isère</b>	51 453	56 723,75	3 360,38	1 503,18	61 587,31	1 488,00	63 075,31	194	63 269,31	7
<b>Savoie</b>	17 356	19 521,25	1 133,51	517,31	21 172,07	548,80	21 720,87	65	21 785,87	17
<b>Haute-Savoie</b>	29 126	31 768,75	1 777,21	841,87	34 387,83	822,80	35 210,63	71	35 281,63	34
<b>TOTAL</b>	<b>126 893</b>	<b>140 760,00</b>	<b>8 261,66</b>	<b>3 730,14</b>	<b>152 751,80</b>	<b>3 879,80</b>	<b>156 631,60</b>	<b>431,5</b>	<b>157 063,10</b>	<b>85</b>

## Dotation départementale des S.E.G.P.A. - Rentrée 2016

Département	Effectifs prévus Rentrée 2016	Dotation à la structure	Heures de coordination et de synthèse	Dotation finale	Variation en ETP enveloppe R15-R16
<b>Ardèche</b>	350	876,5	60	936,5	-1
<b>Drôme</b>	567	1 420,50	110	1530,5	0
<b>Isère</b>	1 308	3 418	270	3688,0	-4
<b>Savoie</b>	405	922,5	80	1002,5	-3
<b>Haute-Savoie</b>	725	1 784,50	110	1894,5	-2
<b>TOTAL</b>	<b>3 355</b>	<b>8 422</b>	<b>630</b>	<b>9 052</b>	<b>-10</b>

**Dotation globale Collèges et S. E. G. P. A.  
Répartition en HP - HSA - IMP  
Rentrée 2016**

		Heures budgétaires (HP+HSA)	HP	HSA	IMP	Dotation globale (HP+HSA+IMP)	TAUX HSA
Ardèche	Dotation collèges hors décharges	13 634,36	12 693,59	940,77	175,00	13 809,36	6,90%
	Dotation S.E.G.P.A.	936,50	871,88	64,62		936,50	
<b>TOTAL DOTATION DEPARTEMENT</b>		<b>14 570,86</b>	<b>13 565,47</b>	<b>1 005,39</b>	<b>175,00</b>	<b>14 745,86</b>	
Drôme	Dotation collèges hors décharges	22 541,43	20 965,78	1 575,65	274,00	22 815,43	6,99%
	Dotation S.E.G.P.A.	1 530,50	1 423,52	106,98		1 530,50	
<b>TOTAL DOTATION DEPARTEMENT</b>		<b>24 071,93</b>	<b>22 389,30</b>	<b>1 682,63</b>	<b>274,00</b>	<b>24 345,93</b>	
Isère	Dotation collèges hors décharges	62 332,81	57 794,98	4 537,83	742,50	63 075,31	7,28%
	Dotation S.E.G.P.A.	3 688,00	3 419,51	268,49		3 688,00	
<b>TOTAL DOTATION DEPARTEMENT</b>		<b>66 020,81</b>	<b>61 214,50</b>	<b>4 806,31</b>	<b>742,50</b>	<b>66 763,31</b>	
Savoie	Dotation collèges hors décharges	21 454,37	19 954,71	1 499,66	266,50	21 720,87	6,99%
	Dotation S.E.G.P.A.	1 002,50	932,43	70,07		1 002,50	
<b>TOTAL DOTATION DEPARTEMENT</b>		<b>22 456,87</b>	<b>20 887,13</b>	<b>1 569,74</b>	<b>266,50</b>	<b>22 723,37</b>	
Haute-Savoie	Dotation collèges hors décharges	34 819,13	32 284,30	2 534,83	391,50	35 210,63	7,28%
	Dotation S.E.G.P.A.	1 894,50	1 756,58	137,92		1 894,50	
<b>TOTAL DOTATION DEPARTEMENT</b>		<b>36 713,63</b>	<b>34 040,88</b>	<b>2 672,75</b>	<b>391,50</b>	<b>37 105,13</b>	
<b>TOTAL</b>	Dotation collèges hors décharges	<b>154 782,10</b>	<b>143 693,36</b>	<b>11 088,74</b>	<b>1 849,50</b>	<b>156 631,60</b>	<b>7,16%</b>
	Dotation S.E.G.P.A.	<b>9 052,00</b>	<b>8 403,92</b>	<b>648,08</b>	<b>0,00</b>	<b>9 052,00</b>	
<b>TOTAL collèges - SEGPA</b>		<b>163 834,10</b>	<b>152 097,28</b>	<b>11 736,82</b>	<b>1 849,50</b>	<b>165 683,60</b>	

*Carte des formations relevant  
de la compétence du recteur*

# Evolution des Structures Pédagogiques

## Rentrée 2016 - Public

- Carte des classes à horaires aménagés (CHA)
- Carte des unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS) en collèges et lycées professionnels
- Carte des langues et des sections européennes en lycées
- Carte des enseignements d'exploration et options facultatives en lycées
- Carte des séries en lycées
- Carte des enseignements obligatoires et de spécialité de première en lycées
- Carte des enseignements de spécialité de terminale en lycées
- Carte des sections sportives scolaires
- Carte des enseignements d'EPS de complément.

La circulaire fixant les orientations académiques d'évolution de la carte des formations pour la rentrée 2016 a été adressée aux établissements le 2 juillet 2015.

Dans le cadre de la réforme du collège, la carte des langues vivantes évolue en profondeur. Elle a été présentée à la commission académique des langues vivantes le 23 novembre 2015 et au comité technique académique le 18 décembre 2015.

S'agissant des autres formations, les mesures proposées connaissent une relative stabilité, veillent à l'équilibre territorial et reprennent la priorité académique de l'accompagnement des jeunes en difficultés.

- Carte des C.H.A. : 2 demandes de CHAT (théâtre) sur 3 ont été retenues pour la rentrée 2016 dont une d'entre elles qui concerne un établissement en REP+.
- Carte des ULIS : 2 ouvertures d'ULIS en collège sont proposées à la rentrée 2016. En lycée, une ouverture de deux nouvelles têtes de réseau (en Ardèche et en Savoie) pour une meilleure couverture du territoire, sont programmées.
- Carte des langues lycées : La carte des langues, déjà diversifiée, fera l'objet d'un travail approfondi à la rentrée 2016, dans le prolongement du travail conduit dans le premier degré et en collège. Deux ouvertures sont prévues en section européennes conformément à la lettre de cadrage.
- Carte des enseignements d'exploration et des options facultatives (hors langues) : 44 mesures ayant trait à l'enseignement d'exploration « Informatique et création du numérique » (ICN) sont prévues (35 faisant suite à l'expérimentation 2015 et 9 nouvelles demandes). Concernant les options facultatives, une ouverture et une fermeture sont programmées pour la rentrée scolaire 2016.
- Carte des séries en lycée : La série L au lycée Monge est proposée à l'ouverture et fait suite à la réflexion sur le secteur de Chambéry.
- Carte des enseignements obligatoires et de spécialité en classe de 1<sup>ère</sup> et de terminale : Les deux demandes d'enseignement de spécialité au lycée Marie Curie à Echirolles et au lycée Louis Lachenal à Argonay ont été retenues.
- Carte des sections sportives scolaires en collèges et en lycées : 4 expérimentations en collège et 2 en lycée seront conduites au cours de l'année scolaire 2016-2017. Une évaluation du fonctionnement de cette année sera effectuée à l'issue, aux fins de statuer sur la demande d'ouverture pour la rentrée 2017.

L'évolution des différentes cartes fait l'objet des propositions détaillées dans les pages suivantes.

# Mesures retenues au titre de la rentrée 2016

## Carte des ULIS

Bassin	n° UAI	Etablissement	Nature	
ARDECHE MERIDIONALE	0070004S	LPO ASTIER AUBENAS	Ouverture	ULIS PRO
NORD ISERE	0383455Z	CLG CHAMPOULANT L'ISLE-D'ABEAU	Ouverture	ULIS
MAURIENNE	0730900G	LP PAUL HEROULT SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	Ouverture	ULIS PRO
GENEVOIS HAUT SAVOYARD	0741165P	CLG MICHEL SERVET ANNEMASSE	Ouverture	ULIS

## Carte des langues lycées

Bassin	n° UAI	Etablissement	Nature	
DROME ARDECHE CENTE	0070009X	LP Léon Pavin CHOMERAC	<i>Régularisation: fermeture en l'absence d'effectifs</i>	Section européenne Espagnol
BASSIN GRENOBLOIS	0382203N	LPO P. Néruda ST MARTIN D'HERES	<i>Régularisation: fermeture en l'absence d'effectifs</i>	LV Portugais
ALBERTVILLE	0730005J	LGT JEAN MOULIN ALBERTVILLE	Ouverture	Section européenne Anglais
			<i>Fermeture couplée à l'ouverture en anglais</i>	Section européenne Italien
CHAMBERY	0730003G	LPO MARLIOZ AIX-LES-BAINS	Ouverture	Section européenne Anglais

## Carte des langues Collèges

Bassin	n° UAI	Etablissement	Nature	
BASSIN GRENOBLOIS	0383243U	CLG International GRENOBLE	Ouverture Régularisation	LV2 Allemand
				LV2 Anglais
				LV2 Espagnol

## Carte des C.H.A.

Bassin	n° UAI	Etablissement	Nature	
DROME ARDECHE CENTRE	0260117L	CLG PAUL VALERY VALENCE	Ouverture	Théâtre
BASSIN GRENOBLOIS	0382032C	CLG LUCIE AUBRAC GRENOBLE	Ouverture	Théâtre

## Carte des Options facultatives

Bassin	n° UAI	Etablissement	Nature	
SUD DROME	0260015A	LGT ALAIN BORNE MONTELMAR	Ouverture	THEATRE
DROME DES COLLINES	0260023J	LPODU DAUPHINE ROMANS	<i>Fermeture due à la mutualisation avec le lycée Triboulet</i>	ARTS PLASTIQUES

## Carte des Séries

Bassin	n° UAI	Etablissement	Nature	
NORD ISERE	0380008C	LGT L'OISELET BOURGOIN-JALLIEU	Ouverture	1ère STI2D ARCHITECTURE&CONSTRUCTION
CHAMBERY	0730016W	LGT LYC METIER MONGE CHAMBERY	Ouverture	L
GENEVOIS HAUT SAVOYARD	0741476C	LGT JEAN MONNET ANNEMASSE	Ouverture	1ère STI2D ARCHITECTURE&CONSTRUCTION

## Carte des Enseignements de spécialité

Bassin	n° UAI	Etablissement	Nature	
BASSIN GRENOBLOIS	0382920T	LGT MARIE CURIE ECHIROLLES	Ouverture	CINEMA AUDIOVISUEL en Terminale L
ALBANAIS ANNECIEN	0740006E	LPO LYC METIER LOUIS LACHENAL ARGONAY	Ouverture	INFORMATIQUE&SCI.DU NUMERIQUE en Terminale S

## Carte des Enseignements de complément

Bassin	n° UAI	Etablissement	Nature	
BASSIN GRENOBLOIS	0381603L	LPO A. ARGOGUES GRENOBLE	<i>Régularisation: fermeture en l'absence d'effectifs</i>	EPS de complément

**Carte des Enseignements d'Exploration**

Bassin	n° UAI	Etablissement	Nature	
ARDECHE VERTE	0070001N	LPO BOISSY D'ANGLAS ANNONAY	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
ARDECHE MERIDIONALE	0070004S	LPO ASTIER AUBENAS	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
SUD DROME	0260015A	LGT ALAIN BORNE MONTE LIMAR	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0260113G	LGT LES CATALINS MONTE LIMAR	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
DROME DES COLLINES	0260022H	LG ALBERT TRIBOULET ROMANS	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0260023J	LPO DU DAUPHINE ROMANS	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
DROME ARDECHE CENTRE	0261277X	LGT LES TROIS SOURCES BOURG-LES-VALENCE	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0261505V	LPO ALGOUD - LAFFEMAS VALENCE	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0260034W	LG Emile Loubet VALENCE	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
NORD ISERE	0380008C	LGT L'OISELET BOURGOIN-JALLIEU	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0382440W	LPO LEONARD DE VINCI VILLEFONTAINE	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
ISERE RHODANIENNE	0380014J	LPO H. BERLIOZ LA COTE-SAINT-ANDRE	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0380081G	LPO ELLA FITZGERALD ST ROMAIN EN GAL	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0380083J	LGT LYC METIER GALILEE VIENNE	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
BASSIN GRENOBLOIS	0382920T	LGT MARIE CURIE ECHIROLLES	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0380027Y	LG Champollion GRENOBLE	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0380029A	Lycée EAUX CLAIRES GRENOBLE	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	03800034F	LPO LOUISE MICHEL GRENOBLE	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0380028Z	LG STENDHAL GRENOBLE	<i>Régularisation: fermeture en l'absence d'effectifs</i>	SCIENCES ET LABORATOIRE
	0380033E	LPO VAUCANSON GRENOBLE	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0382863F	LPO DU GRESIVAUDAN MEYLAN	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0382780R	LGT ARISTIDE BERGES SEYSSINET	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0382270L	LGT Pierre du Terrail PONTCHARRA	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0380089R	LGT PORTES DE L'OISANS VIZILLE	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
CENTRE ISERE	0383119J	LGT PIERRE BEGHIN MOIRANS	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0380091T	LPO EDOUARD HERRIOT VOIRON	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0380092U	LPO FERDINAND BUISSON VOIRON	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
ALBERTVILLE	0731507S	LG ST EXUPERY BOURG-SAINT-MAURICE	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0740037N	LPO RENE PERRIN UGINE	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
CHAMBERY	0730003G	LPO MARLIOZ AIX-LES-BAINS	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0730016W	LGT LYC METIER MONGE CHAMBERY	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0730013T	LG VAUGELAS CHAMBERY	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0731392S	LGT DU GRANIER LA RAVOIRE	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
MAURIENNE	0730037U	LGT P. HEROULT ST J. MAURIENNE	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
ALBANAIS ANNECIEN	0740005D	LGT GABRIEL FAURE ANNECY	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0741418P	LGT CHARLES BAUDELAIRE CRAN-GEVRIER	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0741532N	LGT DE L'ALBANAIS RUMILLY	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
GENEVOIS HAUT SAVOYARD	0741476C	LGT JEAN MONNET ANNEMASSE	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0740009H	LPO DES GLIERES ANNEMASSE	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0740037N	LGT MME DE STAEL ST J. EN-GENEVOIS	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
PAYS DU MONT BLANC	0740013M	LPO GUILLAUME FICHET BONNEVILLE	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0741669M	LPO ROGER FRISON ROCHE CHAMONIX	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0740017S	LGT LYC METIER CHARLES PONCET CLUSES	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
CHABLAIS	0740051D	LPO ANNA DE NOAILLES EVIAN-LES-BAINS	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE
	0740046Y	LGT LA VERSOIE THONON-LES-BAINS	Ouverture	INFORMATIQUE CREATION NUMERIQUE



# Rentrée 2015

## SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES (collèges et lycées)

Mesures de fermetures en raison de l'absence d'élèves ou de non fonctionnement de la SSS mises en œuvre en application du bilan triennal

0070849K	CLG des deux vallées LE CHEYLARD	Fermeture	SSS Basket-ball
0260978X	CLG Marcel Pagnol VALENCE	Fermeture	SSS Escalade
0382115T	CLG Grange SEYSSUEL	Fermeture	SSS Athlétisme
0382431L	CLG Marc Sangnier SEYSSINS	Fermeture	SHN Espoir Tennis
0382036G	CLG Chartreuse ST MARTIN LE VINOUX	Fermeture	SSS Escalade
0382492C	CLG Les Buclos MEYLAN	Fermeture	SSS Rugby
0731306Y	CLG Jean Mermoz BARBY	Fermeture	SSS Basket-ball
0730007L	CLG Le Beaufortin BEAUFORT	Fermeture	SSS Biathlon
0740930J	CLG Les Barattes ANNECY	Fermeture	SSS Ski
0740071A	CLG Evire ANNECY	Fermeture	SSS Tennis
0070003R	LPO Marcel Gimond AUBENAS	Fermeture	SSS EPS de plein air
0380010E	LP Gambetta BOURGOIN	Fermeture	SSS Rugby
0740006E	LPO Lachenal ARGONAY	Fermeture	SSS Rugby
0740027C	LPO René Dayve PASSY	Fermeture	SSS Escalade

## CARTE DES LANGUES Lycées (à la demande de l'établissement en l'absence d'effectifs)

0261397C	LPO Henri Laurens ST VALLIER	Fermeture	Section européenne Anglais/HG
----------	------------------------------	-----------	-------------------------------

## CARTE DES ULIS (transfert entre établissements)

0380013H	CLG Moucherotte PONT DE CLAIX	Fermeture	ULIS
0381779C	CLG Les Mattons VIZILLE	Ouverture	ULIS

# Mesures non retenues au titre de la rentrée 2016

## Carte des ULIS

Bassin	n° UAI	Etablissement	Nature	
BASSIN GRENOBLOIS	0381777A	CLG LIONEL TERRAY MEYLAN	Demande d'ouverture	ULIS
NORD ISERE	0383056R	CLG ROBERT DOISNEAU L'ISLE-D'ABEAU	Demande d'ouverture	ULIS
CHAMBERY	0731044N	CLG PIERRE ET MARIE CURIE MONTMELIAN	Demande d'ouverture	ULIS
ALBANAIS ANNECIEN	0740025A	CLG DU PARMELAN GROISY	Demande d'ouverture	ULIS

## Carte des langues

Bassin	n° UAI	Etablissement	Nature	
SUD DROME	0260113G	LGT LYC METIER LES CATALINS MONTELIMAR	Demande d'ouverture	Section européenne Anglais
	0260019E	LPO DR. GUSTAVE JAUME PIERRELATTE	Demande d'ouverture	Section européenne Allemand
ALBANAIS ANNECIEN	0741532N	LGT DE L'ALBANAIS RUMILLY	Demande d'ouverture	Section européenne Italien
			Demande d'ouverture	Section européenne Allemand

## Carte des C.H.A.

Bassin	n° UAI	Etablissement	Nature	
CENTRE ISERE	0382042N	CLG LA GARENNE VOIRON	Demande d'ouverture	Théâtre

## Carte des S.S.S. Collèges

Bassin	n° UAI	Etablissement	Nature	
ARDECHE MERIDIONALE	0070847H	CLG MARCEL CHAMONTIN LE TEIL	Demande d'ouverture	HANDBALL
DROME ARDECHE CENTRE	0070011Z	CLG CHARLES DE GAULLE GUILHERAND-GRANGES	Demande d'ouverture	RUGBY
	0070019H	CLG ALEX MEZENC LE POUZIN	Demande d'ouverture	ESCALADE
SUD DROME	0261010G	CLG LIS ISCLO D'OR PIERRELATTE	Demande d'ouverture	HANDBALL
BASSIN GRENOBLOIS	0382781S	CLG SIMONE DE BEAUVOIR CROLLES	Demande d'ouverture	HANDBALL
NORD ISERE	0383141H	CLG DE PERANCHE SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE	Demande d'ouverture	RUGBY
CHAMBERY	0731204M	CLG JEAN JACQUES PERRET AIX-LES-BAINS	Demande d'ouverture	VOILE
	0730982W	CLG EDMOND ROSTAND LA RAVOIRE	Demande d'ouverture	BADMINTON
PAYS DU MONT BLANC	0740263J	CLG DE VARENS PASSY	Demande d'ouverture	FOOTBALL
	0741116L	CLG ROGER FRISON ROCHE CHAMONIX-MONT-BLANC	Demande d'ouverture	HOCKEY SUR GLACE

## Carte des S.S.S. Lycées

Bassin	n° UAI	Etablissement	Nature	
ARDECHE MERIDIONALE	0070003R	LPO MARCEL GIMOND AUBENAS	Demande d'ouverture	RUGBY
	0070004S	LPO ASTIER AUBENAS	Demande d'ouverture	RUGBY
	0070004S		<b>Demande de fermeture</b>	CANOE ET C. KAYAK
ARDECHE VERTE	0070029U	LPO GABRIEL FAURE TOURNON	Demande d'ouverture	BADMINTON
ALBERTVILLE	0731507S	LG SAINT EXUPERY BOURG-ST-MAURICE	Demande d'ouverture	CANOE ET C. KAYAK
CHAMBERY	0730016W	LGT MONGE CHAMBERY	Demande d'ouverture	E.P.S. Vol à voile
ALBANAIS ANNECIEN	0741532N	LGT DE L'ALBANAIS RUMILLY	Demande d'ouverture	FOOTBALL

### Carte des Enseignements d'Exploration

Bassin	n° UAI	Etablissement	Nature	
SUD DROME	0260015A	LGT ALAIN BORNE MONTELMAR	Demande d'ouverture	SCIENCES ET LABORATOIRE
	0260015A		Demande d'ouverture	ARTS DU SPECTACLE
DROME ARDECHE CENTRE	0261277X	LGT LES TROIS SOURCES BOURG-LES-VALENCE	Demande d'ouverture	BIOTECHNOLOGIES
BASSIN GRENOBLOIS	0380049X	LPO DE LA MATHEYSINE LA MURE	Demande d'ouverture	EPS
CENTRE ISERE	0380063M	LPO LA SAULAIE SAINT-MARCELLIN	Demande d'ouverture	PATRIMOINES
CHAMBERY	0730016W	LGT LYC METIER MONGE CHAMBERY	Demande d'ouverture	ARTS DU CIRQUE
GENEVOIS HAUT SAVOYARD	0740009H	LPO DES GLIERES ANNEMASSE	Demande d'ouverture	SCIENCES DE L INGENIEUR
	0740037N	LGT MME DE STAEL ST J.EN-GENEVOIS	Demande d'ouverture	BIOTECHNOLOGIES

### Carte des Options facultatives

Bassin	n° UAI	Etablissement	Nature	
SUD DROME	0260019E	LPO DR. GUSTAVE JAUME PIERRELATTE	Demande d'ouverture	CINEMA AUDIOVISUEL
DROME DES COLLINES	0260022H	LG ALBERT TRIBOULET ROMANS	Demande d'ouverture	MUSIQUE
BASSIN GRENOBLOIS	0382920T	LGT MARIE CURIE ECHIROLLES	Demande d'ouverture	EPS
GENEVOIS HAUT SAVOYARD	0740009H	LPO DES GLIERES ANNEMASSE	Demande d'ouverture	MUSIQUE

### Carte des Séries

Bassin	n° UAI	Etablissement	Nature	
ARDECHE MERIDIONALE	0070003R	LPO MARCEL GIMOND AUBENAS	Demande d'ouverture	STL BIOTECHNOLOGIES
ARDECHE MERIDIONALE	0070004S	LPO ASTIER AUBENAS	Demande d'ouverture	1ère STI2D - SYSTEMES INFORMATION DU NUMERIQUE
SUD DROME	0260113G	LGT LES CATALINS MONTELMAR	Demande d'ouverture	augmentation capacité accueil en ST2S
DROME DES COLLINES	0260023J	LPO DU DAUPHINE ROMANS	Demande d'ouverture	STL / SC.PHYSIQUES&CHIMIQUES EN LABO
CENTRE ISERE	0380092U	LPO FERDINAND BUISSON VOIRON	Demande d'ouverture	1ère STI2D ARCHITECTURE&CONSTRUCTION
ALBANAIS ANNECIEN	0741532N	LGT DE L'ALBANAIS RUMILLY	Demande d'ouverture	1ère STI2D - SYSTEMES INFORMATION DU NUMERIQUE
ALBANAIS ANNECIEN	0741532N	LGT DE L'ALBANAIS RUMILLY	Demande d'ouverture	Terminale STMG - RESSOURCES HUMAINES&COMMUNICATION

### Carte des Enseignements de complément

Bassin	n° UAI	Etablissement	Nature	
SUD DROME	0260019E	LPO DR. GUSTAVE JAUME PIERRELATTE	Demande d'ouverture	EPS de complément
ALBANAIS ANNECIEN	0741418P	LGT CHARLES BAUDELAIRE CRAN-GEVRIER	Demande d'ouverture	EPS de complément

*CPRDFOP – Mesures complémentaires*

## Rentrée 2016

### Liste des projets reconduits – Article 54 Reconduction C. A. P. en un an

Bassins	Etablissements	Niveau et intitulé de la formation	Nature	Capacité d'accueil
<b>DROME ARDECHE PROVENÇALES</b>	L.P. des Catalins MONTELIMAR 0260114H	C.A.P. Conducteur routier marchandises	Reconduction	12
<b>VALENTINOIS</b>	L.P. Amblard VALENCE 0261100E	C.A.P. Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option bijouterie-joaillerie	Reconduction	14
<b>CHAMBERY</b>	L.P. Louis Armand CHAMBERY 0731249L	C.A.P. Conducteur routier marchandises	Reconduction	12

### Liste des projets reconduits – Demandes d'ouverture Préparation aux concours

Bassin	Etablissements	Projet	Libellé	Nature	Capacité Accueil
<b>DROME ARDECHE NORD</b>	L.P. J & E Montgolfier ANNONAY 0070002P	Préparation concours (niveau III)	Préparation aux concours sanitaires et sociaux	Reconduction	20
	LPO Gabriel Faure TOURNON / RHONE 0070029U	Préparation concours (niveau III)	Préparations aux concours sanitaires et sociaux	Reconduction	24
<b>DROME ARDECHE PROVENÇALES</b>	L.G.T. Les Catalins MONTELIMAR 0260113G	Préparation concours (niveau III)	Préparation aux concours sanitaires et sociaux	Reconduction	12
<b>NORD ISERE</b>	L.P. Gambetta BOURGOIN JALLIEU 0380010E	Préparation concours (niveau III)	Préparation aux concours sanitaires et sociaux	Ouverture	15
<b>ALBANAIS ANNECIEN</b>	L.G.T. Faure ANNECY 0740005D	Préparation concours (niveau III)	Préparation aux concours sanitaires et sociaux	Ouverture	24
<b>PAYS DU MONT BLANC</b>	LPO Frison Roche CHAMONIX 0741669M	Préparation concours (niveau IV - III)	Préparation aux concours sanitaires et sociaux	Ouverture	14

*Postes spécifiques à l'inter académique*  
*Additif à la liste présentée au CTA du 3 novembre*  
*2015*

**PREPARATION DE LA RENTREE 2016 – ADDITIF A LA LISTE DES DEMANDES DE POSTES SPECIFIQUES INTER  
ACADEMIQUES PRESENTEES AU CTA DU 3 NOVEMBRE 2015**

Nature du poste	Etablissement	Discipline	Profil	Poste	Etiquetage	Proposition
<b>P.L.P requérant des compétences particulières</b>	0382987R - SECTION ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL LPO PHILIBERT DELORME - L'ISLE- D'ABEAU	P8038 ECO.GE.LOG	Le professeur d'économie gestion option transport devra notamment préparer les élèves aux certificats d'aptitude à la conduite en sécurité (C1, C3, C5)	Vacant	Maintien	Favorable
		P8038 ECO.GE.LOG	Le professeur d'économie gestion option transport devra notamment préparer les élèves aux certificats d'aptitude à la conduite en sécurité (C1, C3, C5)	Vacant	Maintien	Favorable
		P8038 ECO.GE.LOG	Le professeur d'économie gestion option transport devra notamment préparer les élèves aux certificats d'aptitude à la conduite en sécurité (C1, C3, C5)	Vacant	Maintien	Favorable
	0381605N - SECTION ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL LPO ANDRE ARGOUGES	P8038 ECO.GE.LOG	Le professeur d'économie gestion option transport devra notamment préparer les élèves aux certificats d'aptitude à la conduite en sécurité (C1, C3, C5)	Vacant	Création	Favorable
		P8038 ECO.GE.LOG	Le professeur d'économie gestion option transport devra notamment préparer les élèves aux certificats d'aptitude à la conduite en sécurité (C1, C3, C5)	Vacant	Création	Favorable
<b>P.L.P dessin d'art appliqué aux métiers d'art</b>	0261100E – LP LYCEE DES METIERS AMBLARD - VALENCE	P6630 ARTS DU METAL	L'enseignant devra être titulaire d'un CAP et d'un BMA (DMA) arts du bijou. Maîtriser CAO et DAO Pro Design. Des compétences en arts du bijou et bijoux ainsi qu'en design du bijou et en sertissage et polissage sont attendues.	Vacant	Création	Favorable
		P6630 ARTS DU METAL	L'enseignant devra être titulaire d'un CAP et d'un BMA (DMA) arts du bijou. Maîtriser CAO et DAO Pro Design. Des compétences en arts du bijou et bijoux ainsi qu'en design du bijou et en sertissage et polissage sont attendues.	Vacant	Création	Favorable
<b>Directeur CIO</b>	0070051T – CIO DEPARTEMENTAL ANNONAY	O0040 ORIENTATION	Directeur CIO.	Vacant	Maintien	Favorable
	0260046J – CIO DEPARTEMENTAL VALENCE	O0040 ORIENTATION	Directeur CIO.	Vacant	Maintien	Favorable
<b>Classes préparatoires aux grandes écoles CPGE</b>	0380029A - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LES EAUX CLAIRES - GRENOBLE	L8010 ECO. & GEST	Enseignements en économie et introduction à la comptabilité en DCG.	Vacant	Maintien	Favorable
	0380092U - LYCEE POLYVALENT FERDINAND BUISSON - VOIRON	L4010 SC.TEC.IND	Enseignements en première et deuxième année PTSI.	Vacant	Maintien	Favorable

*Réseau des EPLE*  
*Information rentrée scolaire 2016*

Reconstruction du collège Les Saules de GRENOBLE (0382507U) sur la commune  
d'EYBENS (0383494S)



## III – Questions diverses